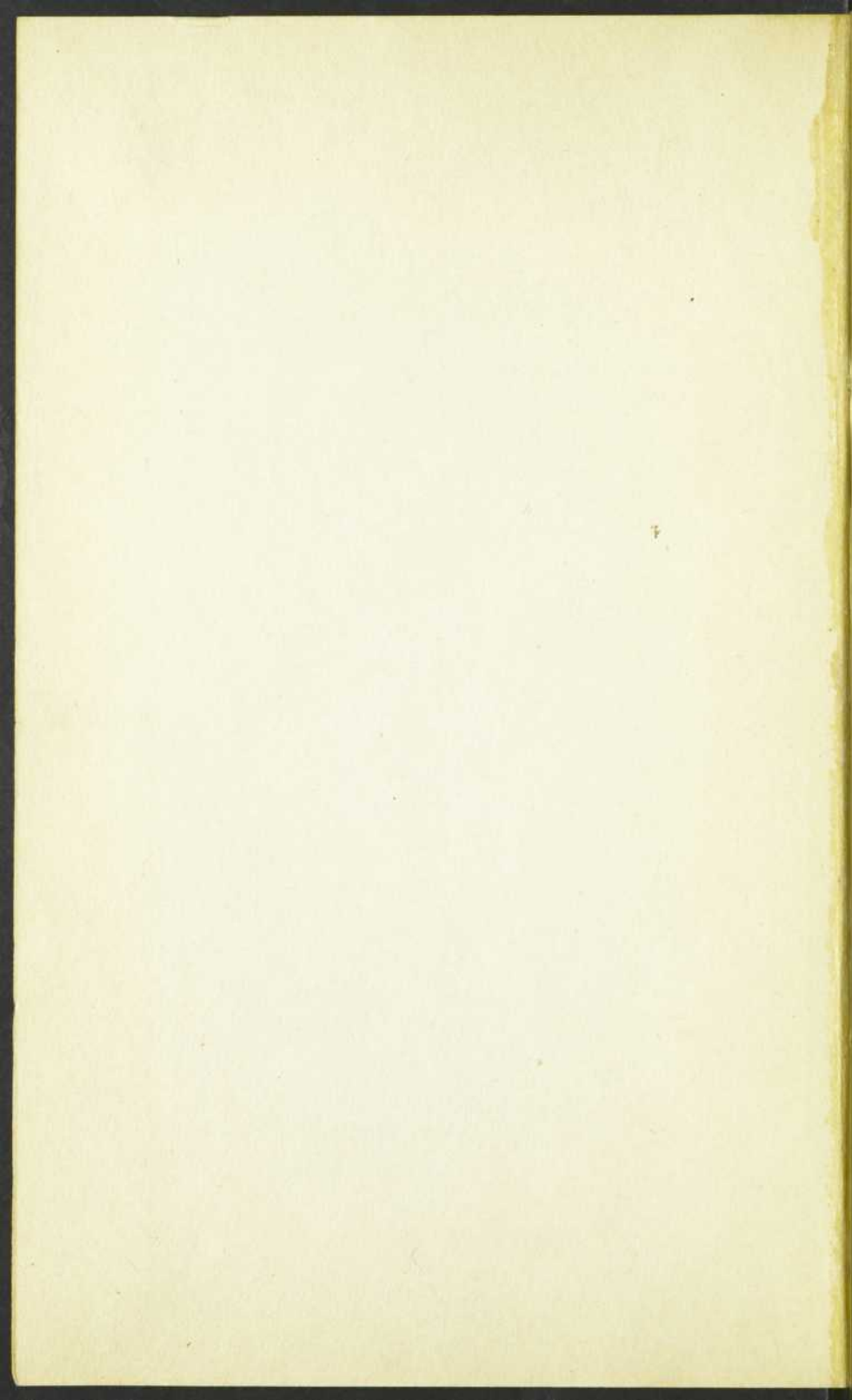


BX
2528
Q4S26
1932

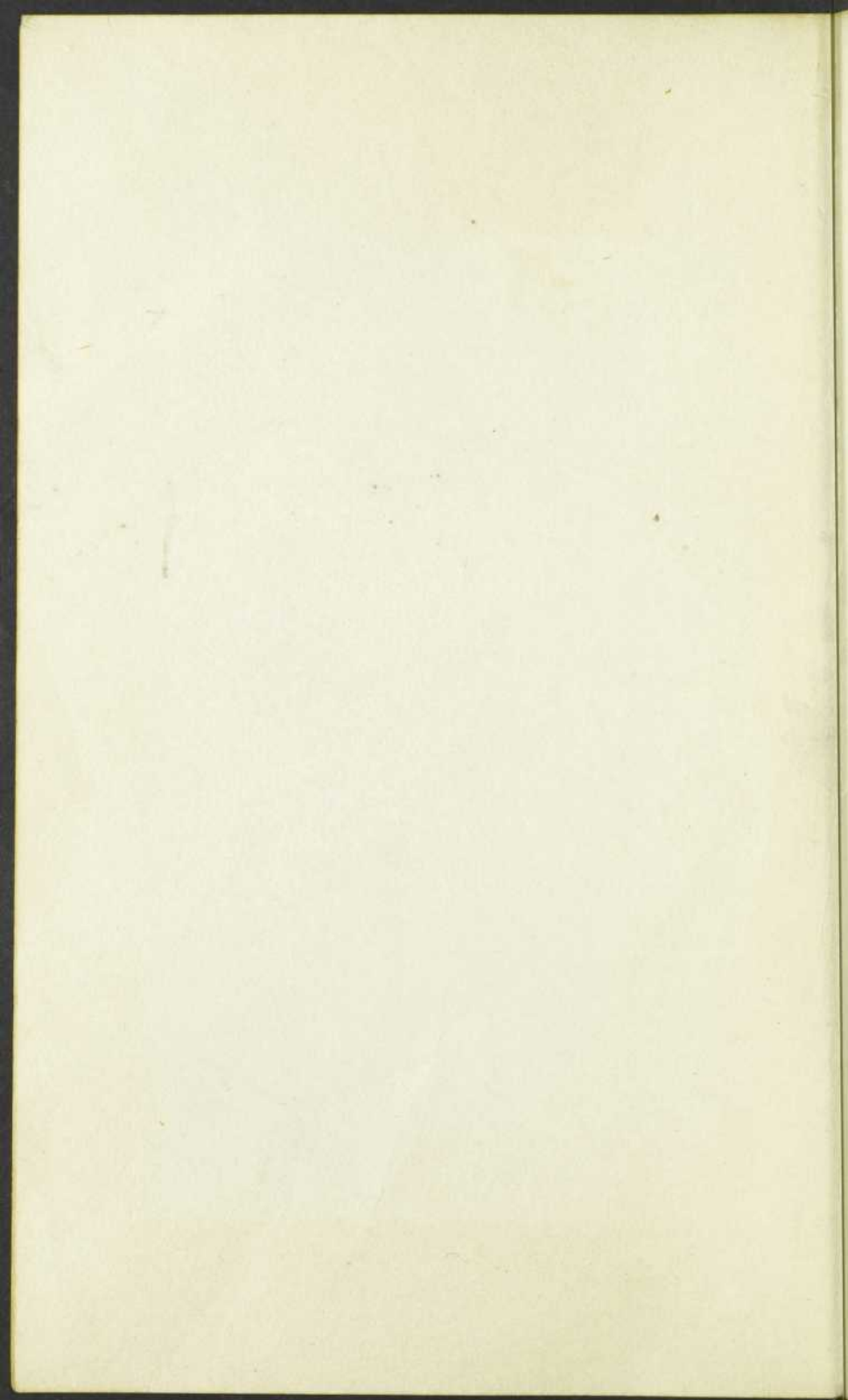


BIBLIOTHEQUE
SAINT-SULPICE MONTREAL

$$\begin{array}{r} 100 \\ B \\ \hline B. \end{array}$$



Ducharme. $\frac{2}{3}/44$.90



ARTHUR SAINT-PIERRE

de la Société Royale du Canada,
professeur à l'Université de Montréal.

□□□

L'Oeuvre des Congrégations religieuses de charité

dans la province de Québec,
(en 1930)

BIBLIOTHÈQUE
□□□
SAINT-PIERRE

EDITIONS DE LA BIBLIOTHEQUE CANADIENNE, ENRG.
251, rue Somerville, est, Montréal.

3100HT01800
309.012-THA2

BX
2528
Q4S26
1932

*L'OEUVRE DES CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES
DE CHARITÉ*

*Tous droits
réservés par
l'auteur.*

Avertissement

Ce volume est un travail de circonstance. Fruit d'une enquête commandée il a toutes les limitations mais aussi, j'ose l'espérer du moins, les principaux mérites d'une tâche de cette nature, entreprise avec empressement et consciencieusement exécutée.

La question m'intéressait depuis longtemps. Le double cours que je donne à l'Ecole des Sciences Sociales et à l'Ecole d'hygiène sociale de l'Université de Montréal m'avait fourni l'occasion de l'approcher par certains angles. Je l'avais même abordée directement, quoique sur une modeste échelle, dans une causerie préparée en 1927, pour le bénéfice d'un auditoire anglo-protestant. ⁽¹⁾ Par suite je disposais d'une documentation assez abondante et de nombreuses notes de lecture. Aussi ai-je été heureux de saisir l'occasion qui m'était offerte par la Commission des Assurances Sociales de traiter le sujet avec une certaine ampleur.

⁽¹⁾ J'utilise les dernières pages de cette causerie pour conclure la première partie du présent travail. Elles feront ressortir l'un des traits essentiels de la charité congréganiste que l'enquête n'avait pas à considérer.

Une bonne part de mon enquête a été faite par correspondance. J'ai cependant visité plusieurs institutions de la région de Montréal et j'ai eu de nombreuses entrevues avec les autorités de la plupart des communautés charitables de la même région, et les plus importantes. Monsieur le notaire Cyrius Jacques, dont la Commission m'avait assuré le concours, a eu de son côté de longues conversations avec les têtes dirigeantes des congrégations religieuses de charité dans la région de Québec, et a recueilli une documentation abondante, qui m'a été précieuse dans la préparation de mon rapport.

Ce rapport et le volume qui en contient toute la substance, sont donc basés sur des renseignements fournis par les directeurs et supérieures des maisons de charité touchées par l'enquête. J'ai accepté en toute confiance les chiffres que l'on m'a donnés, sauf en de très rares cas où il apparaissait évident, par la nature des réponses, que le questionnaire avait été mal compris. Un bref échange de lettres m'a permis chaque fois de mettre les choses au point. Mais il ne pouvait pas être question pour moi de faire ou de faire faire une vérification des écritures, encore que plusieurs grandes institutions m'aient spontanément offert d'ouvrir leurs livres; mon mandat n'allait pas jusque là, non plus que les moyens mis à ma disposition pour le remplir.

Les chiffres ne prétendent pas être d'une exacti-

tude absolue, trop de causes d'erreur s'y opposaient : absence d'une méthode uniforme de comptabilité dans les institutions, activités complexes et variées d'un grand nombre d'entre elles, caractère forcé-ment général et un peu vague du questionnaire qui, fait pour s'appliquer dans la mesure du possible à l'ensemble des maisons, s'adaptait assez mal au cas de plusieurs institutions particulières. Malgré cette lacune inévitable, et que j'ai remarquée dans toutes les enquêtes de même nature que la mienne qu'il m'a été donné de consulter, je n'ai aucune hésitation à dire que mon travail donne une image fidèle des activités de nos congrégations religieuses de charité et, pour aussi loin qu'il va dans cette voie, de leur situation financière.

Les chiffres que l'on trouvera dans ce volume ne sont pas exactement ceux du rapport. Ils sont en général plus élevés pour deux raisons : d'abord parce que j'ai pu y inclure certaines réponses qui m'étaient parvenues trop tard pour être incorporées au manuscrit déposé devant la Commission ; ensuite, et surtout, parce que dans mon rapport j'avais dressé mes tableaux statistiques en tenant compte seulement des institutions charitables faisant à peu près exclusivement de l'hospitalisation, alors que dans ce volume j'ai fait entrer, dans tous les cas où on me les a fournies, les statistiques de toutes les maisons de charité appartenant aux communautés,

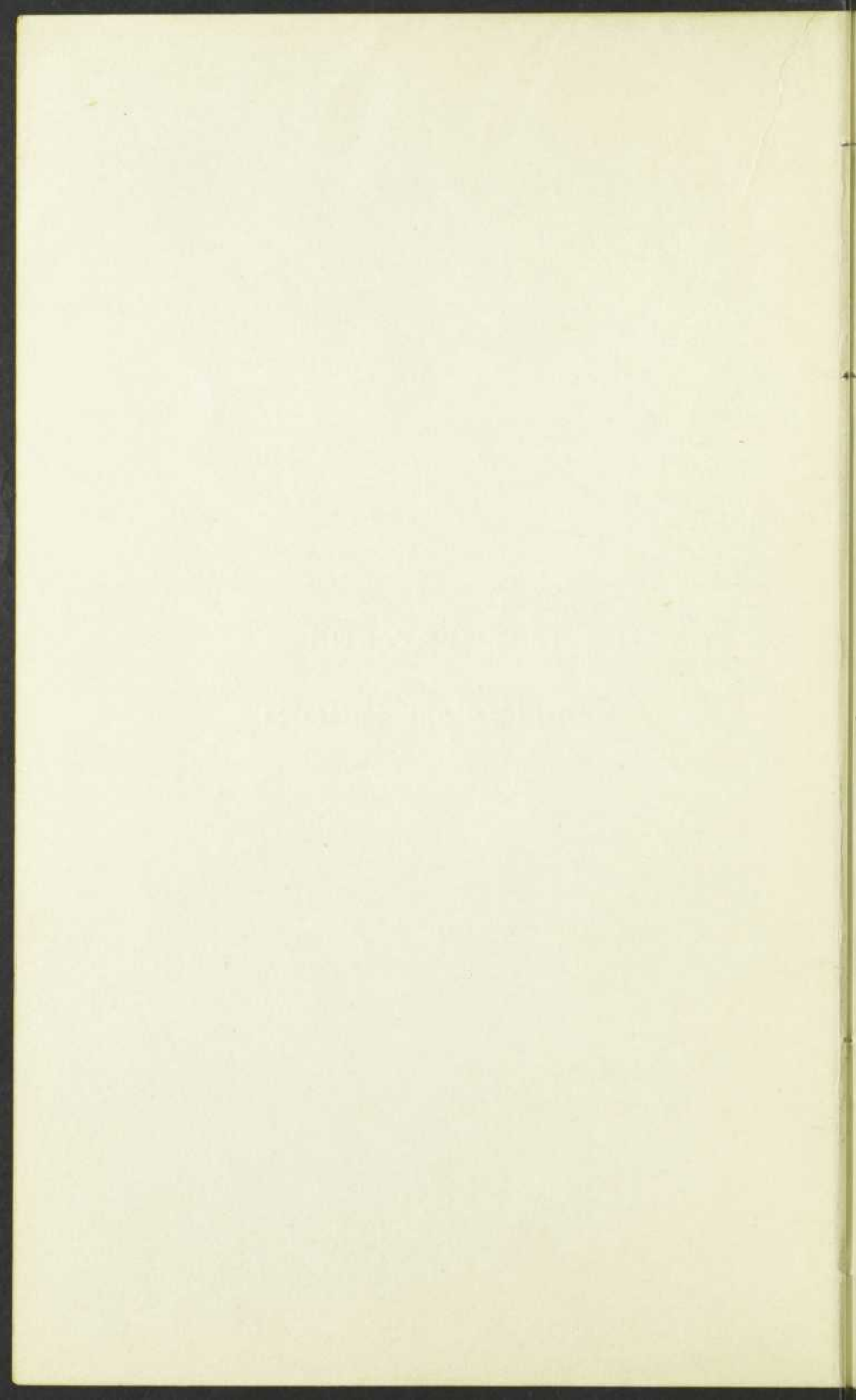
indépendamment de la nature de leurs activités. J'ai cependant conservé, comme représentant approximativement la valeur économique du travail de nos communautés charitables, le chiffre de neuf millions afin d'éviter sur ce point, aussi important que délicat, jusqu'à l'apparence de l'exagération.

Je tiens, avant de conclure ces brèves remarques, à remercier tous ceux qui m'ont aidé dans l'exécution de ma tâche: la Commission des Assurances Sociales, qui me l'a confiée; les autorités des diverses congrégations charitables et les supérieurs de chaque établissement qui m'ont fourni, avec tant de bonne volonté, tous les renseignements que je leur ai demandés. Ma respectueuse gratitude va, d'une façon spéciale, à Son Excellence Monseigneur Georges Gauthier, administrateur apostolique du diocèse de Montréal, et à tous les archevêques et évêques de la province. En m'honorant d'une lettre d'introduction auprès des communautés de leurs diocèse, Ils ont singulièrement facilité mon travail. Ce n'est pas assez dire: sans leur distingué patronage, accordé avec tant de bienveillance, je n'aurais pu, suivant toutes probabilités, conduire mon enquête à bonne fin. Qu'Ils veuillent bien accepter ce témoignage de ma vive reconnaissance.

L'AUTEUR

PREMIERE PARTIE

Considérations générales



CHAPITRE I

Résumé Statistique

L'enquête a porté sur 39 communautés et 173 établissements de charité que dirigent ces communautés et dont elles possèdent 145. (tableau I)

Quinze communautés dont la maison-mère (ou la maison provinciale dans le cas des communautés étrangères) est située dans le diocèse de Montréal, dirigent 89 établissements dans la province; sur ce nombre, elles en possèdent 76. On trouve dans le diocèse de Québec la maison-mère, ou provinciale, de 13 communautés qui possèdent 48 maisons et en dirigent 7 de plus, soit 55. Enfin, 11 communautés ont leur maison-mère ou provinciale hors des diocèses de Montréal et de Québec; elles possèdent collectivement 27 maisons et en dirigent 2 de plus, soit 29.

La valeur immobilière de 128 maisons possédées par les communautés est estimée à \$43,340,183.00

dont \$20,662,493.00 pour le diocèse de Montréal, \$12,709,655.00 pour le diocèse de Québec et \$9,968,-035.00 pour les autres diocèses de la province. Aucune évaluation n'a été fournie pour 17 établissements. (tableau IV).

La dette hypothécaire est très lourde, puisque pour l'intérêt et l'amortissement elle absorbe \$1,218,-583.00 ou 16 p.c. des recettes brutes. (tableau IV).

Ces recettes, en 1930, ont été de \$7,884,394.00, les déboursés de \$8,224,834.00; l'exercice s'est donc soldé par un déficit de \$380,440. (tableau IV). Il est à noter que certaines institutions ont inclus dans leurs dépenses courantes les versements qu'elles ont faits en amortissement de leurs emprunts.

Supposées exemptes d'impôts, les institutions de charité ont en réalité payé \$112,807.00 de taxes l'an dernier, c'est un peu moins de 1½ p.c. des recettes brutes, et pas tout à fait 4 p.c. des subventions officielles.

Sous le nom de subventions officielles, j'entends ici les pensions payées pour les indigents des hospices d'aliénés, des écoles de réforme et des écoles d'industrie, etc., et non pas seulement les subventions versées sous la loi de l'Assistance publique. Plusieurs institutions y ont de plus fait entrer les octrois spéciaux que le gouvernement ou les municipalités leur ont accordé pour les aider à s'agrandir ou à rembourser leurs emprunts. Les subventions se sont ainsi

élevées à tout près de \$3,000,000. exactement \$2,-997,787., soit environ 38 p.c. des recettes brutes et un peu plus de 36 p.c. des déboursés. Ces pourcentages seraient légèrement supérieurs si un certain nombre d'institutions non subventionnées n'entraient pas dans les calculs.

J'ai relevé dans les rapports des institutions dont les communautés sont propriétaires, 30,584 lits, dont 13,786 dans le diocèse de Montréal, 9,966 dans le diocèse de Québec et 6,832 dans les autres diocèses (tableau III).

Le service des 173 institutions recensées occupait un personnel de 5,261 religieux et religieuses, dont 4,811 pour les 145 établissements qui appartiennent aux communautés et 450 pour les 28 maisons dont elles n'ont que la direction.

Les autorités des institutions charitables m'ont signalé la nécessité d'améliorations et d'agrandissements urgents dont le coût global dépasserait \$14,-000,000, et dont on trouvera le détail dans le tableau II.

Pour tout dire, il y a certains travaux importants à Saint-Jean-de-Dieu par exemple, dont on m'a signalé la nécessité sans en évaluer le coût et qui porteraient sans peine la dépense à plus de \$15,000,000.

Comme par le passé, les communautés qui possèdent ces institutions sont prêtes à faire leur large part de sacrifices pour les améliorer et les dévelop-

per. Ce que cette part pourrait être, il n'était pas possible évidemment de le demander dans cette enquête: c'est affaire à régler entre les pouvoirs publics et les institutions intéressées. Il m'a paru pourtant que pour établir certains calculs, je pourrais risquer une supposition.

Admettons donc que les communautés soient en mesure d'assumer le tiers de cette dépense. Il resterait \$10,000,000. dont les pouvoirs publics devraient payer les intérêts et l'amortissement. Sauf erreur, réparti sur une période de 20 ans, cela représente une dépense annuelle de \$750,000. Il y faut ajouter les augmentations de subventions causées par l'accroissement du nombre des lits, au moins \$260,000. Enfin, j'ai cru devoir faire ailleurs certaines recommandations touchant le rajustement, ou pour être plus précis, le relèvement de la subvention quotidienne à trois classes d'institutions particulièrement embarrassées dans leurs finances et dont les protégés me paraissent avoir des titres spéciaux à la protection des pouvoirs publics. Ces relèvements entraîneraient une dépense additionnelle de \$175,000. par année pour les crèches; de \$41,000. par année pour les maternités et de \$66,000. pour les oeuvres du Bon-Pasteur, de Montréal et de Québec. Avec les subventions recommandées pour le service de placement et le service social de ces trois classes d'institutions, l'accroissement annuel des dépenses résul-

tant de la mise en pratique de ces diverses recommandations dépasserait \$1,300,000. Même porté à \$1,500,000. il ne représenterait encore qu'un sixième environ des économies que le dévouement et le désintéressement des communautés charitables permettent à la province de faire chaque année et que j'ai évaluées à \$9,000,000.

La majeure partie du fardeau tomberait sur l'Assistance publique, mais une part importante en serait assumée par divers autres budgets; service des aliénés, des établissements pénitentiaires et de l'instruction publique.

Une loi de pension aux mères nécessiteuses permettrait de réduire ces dépenses. Comme il est certain cependant qu'elle entraînerait pour le trésor public des charges très lourdes, ce n'est pas pour des raisons d'économie que l'on peut en favoriser l'adoption.

Institutions religieuses de charité dans la province de Québec

TABLEAU III

Nombre de Lits. — Hospitalisés. — Personnel religieux.

Répartition par diocèse	Nombre Lits de	HOSPITALISÉES				Personnel reli- gieux
		ADULTES	ENFANTS			
			Complète- ment Orphe- lins	Orphelins de père ou de mère	Aband. de fa- milles désor- ganisées	
Diocèse de Montréal ..	13,786	7,736	722	2,460	3,576	2,260
Diocèse de Québec	9,966	7,907	215	1,594	1,430	1,271
Autres diocèses	6,832	1,549	270	1,483	910	1,280
Total	30,584	17,192	1,207	5,537	5,916 (1)	4,811

N.B.—Ce tableau ne concerne que les 145 établissements dont les communautés sont propriétaires.

(1) Dans ce total figurent les enfants des crèches, dont les parents sont présumés vivants.

Institutions religieuses de charité dans la province de Québec

TABLEAU II

*Classification des institutions appartenant aux communautés religieuses,
suivant la nature des services rendus.*

Genre d'institutions	Nombre de maisons	Capacité en lits	Valeur immo- bilière	Personnel religieux	Améliorations et agrandissements projetés — Coût probable
Asiles d'aliénés, d'idiots, pour anormaux, etc ..	7	7,509	\$ 7,264,764.	540	\$ 900,000.
Maternités et Crèches ..	5	2,224	3,026,401.	182	2,300,000.
Hôpitaux	17	2,634	9,412,330.	762	2,210,000.
Hôpitaux - hospices, - or- phelinats	16	1,918	5,067,200. (1)	648	3,800,000.
Hospices et orphelinats ..	77	13,244	12,561,533. (2)	1853	3,060,000.
Ecoles de réforme, refu- ges, etc	7	2,218	2,375,955. (3)	323	950,000.
Institutions pour aveu- gles et sourds-muets ..	3	837	2,487,000.	223	675,000.
Patronages, garderies, centres d'oeuvres, etc. ..	13	—	1,145,000. (4)	280	175,000.
TOTAL	145	30,584	43,340,183.	4811 (5)	14,070,000.

(1) Il manque dans ce total la valeur immobilière de deux maisons.

(2) La valeur immobilière de huit maisons ne figure pas dans ce chiffre.

(3) La valeur immobilière n'a pas été donnée pour une de ces sept maisons et ne figure donc pas dans le total.

(4) Pour sept seulement de ces treize maisons.

(5) Manquent dans ce total les quatre cent cinquante religieuses occupées dans vingt-huit institu-
tions de charité qui n'appartiennent pas aux communautés.

Institutions religieuses de charité dans la province de Québec

TABLEAU I
Classification par Communauté

Nom de la Communauté	Nombre d'établis- sments	Person- nel religieux	Valeur immobi- lière	Recettes	Déboursés	Surplus ou Déficit
1 Soeurs Grises de Montréal	13 (1)	532	\$ 4,779,311.	\$ 587,690.	\$ 753,659.	D. \$165,979.
2 Soeurs de la Providence, Montréal . .	39	1483	12,139,715.	2,926,092.	2,919,795.	S. 6,297.
3 Soeurs Franciscaines de Marie, Baie St-Paul	5	115	959,260.	69,814. (2)	68,195. (2)	S. 1,619.
4 Petites Soeurs des Pauvres, Montréal .	1	16	—	23,725.	24,704.	D. 979
5 Soeurs du Bon Pasteur, Montréal . . .	4	236	1,913,955.	274,612.	317,244.	D. 42,632.
6 Soeurs de la Miséricorde, Montréal . .	2	61	874,897.	238,405.	241,631.	D. 3,226.
7 Frères de St-Jean-de-Dieu, Montréal .	—	18	—	—	—	—
8 Les Frères de St-Gabriel, Montréal . .	1 (3)	30	275,000.	61,368.	59,139.	S. 2,229.
9 Les Clercs de St-Viateur, Montréal . .	2 (4)	64	850,000.	63,105.	62,331.	S. 774.
10 Soeurs Hospitalières de S.-Jos. Montréal	1	138	1,500,000.	284,383.	290,174.	D. 5,791.
11 Soeurs de Marie-Réparatrice, Montréal	2	103	—	—	—	—
12 Les Frères de la Charité, Montréal (5)	1	34	—	110,113.	116,728.	D. 6,615.
13 Filles de la Sagesse, Montréal	—	44	—	—	—	—
14 Soeurs N.-D.-du-Bon-Conseil, Montréal	2	47	—	—	—	—
15 Soeurs de l'Imm.-Conception, Montréal	—	7	—	—	—	—
16 Les Soeurs de la Charité de Québec	21 (6)	591	6,033,564.	1,190,168.	1,204,045.	D. 13,877.
17 Hospitalières de l'Hôtel-Dieu, Québec	1	150	1,000,000.	168,254.	167,701.	S. 553.
18 Hospitalières de l'Hôtel-Dieu, Lévis . .	1	89	665,000.	45,466.	45,591.	D. 125.
19 Hospitalières, Hôpital Général, Québec	1	75	500,000.	80,166.	81,432.	D. 1,266.
20 Hospitalières, H.-Dieu du S.-C., Québec	1	89	479,091.	105,958.	101,725.	S. 4,233.
21 Soeurs du Bon-Pasteur, Québec	7	153	2,132,000.	265,278.	309,311.	D. 44,033.

22	Soeurs de N.-D.-du-Perpétuel-Secours	3	54	225,000.	71,212.	82,543.	D.	11,331.
23	Soeurs de St-François d'Assise, Québec	1 (7)	72	300,000.	71,335.	71,440.	D.	105.
24	Soeurs N.-D. du Bon Conseil, Chicoutimi	1	20	200,000.	21,914.	20,200.	S.	1,714.
25	Soeurs Dominicaines, Québec	—	30					
26	Les Frères des Ecoles Chrétiennes .	1	7	125,000.	18,400.	20,440.	D.	2,040.
27	Les Frères de Saint-Vincent-de-Paul .	5	47	1,000,000.	132,413.	132,934.	D.	521.
28	Les Franciscaines Missionnaires de Marie, Québec	2	72					
29	Soeurs Grises de Saint-Hyacinthe . .	8 (8)	282	3,856,250.	508,888.	565,875.	D.	56,987.
30	Soeurs Grises de Nicolet	7	142	990,000.	224,344.	222,596.	S.	1,748.
31	Soeurs Grises de la Croix, Ottawa . .	4	33	359,200.	39,183.	42,761.	D.	3,578.
32	Hospitalières de la Miséricorde, Gaspé	1	21	250,000.	14,653.	18,166.	D.	3,513.
33	Hospitalières de la Miséricorde, Roberval	1	41	108,000.	8,246.	7,992.	S.	254.
34	Les Hospitalières de Saint-Joseph, Arthabaska	1	86	450,000.	40,367.	39,908.	S.	459.
35	Les Frères de N.-D. de la Miséricorde	1	25	150,000.	45,500.	57,500.	D.	12,000.
36	Compagnie de Marie, Montfort	1	50		53,342.	79,000.	D.	25,658.
37	Les Filles de la Charité, Sherbrooke	—	10					
38	Hospitalières de la Miséri. Chicoutimi	1	140	700,000.	100,000.	100,064.	D.	64.
39	Soeurs Dominicaines, Trois-Rivières .	2	55	475,000.				
TOTAL		145	5261	\$43,340,183.	\$7,844,394.	\$8,224,834.	D.	\$380,440.

N.B.—Sauf la colonne du personnel qui couvre les 173 institutions recensées, toutes les autres statistiques ne concernent que les institutions dont les communautés sont propriétaires.

- (1) Les Soeurs Grises de Montréal, dirigent en plus 12 établissements dont elles ne sont pas propriétaires.
- (2) Les recettes et déboursés de l'Asile de la Bale St-Paul ne sont pas compris dans ces chiffres.
- (3) Ces religieux dirigent en plus un patronage qui ne leur appartient pas.
- (4) Y compris l'orphelinat des Frères de N.-D. des Champs, communauté récemment absorbée par les Clercs de Saint-Viateur et dont les statistiques ne figurent pas dans cette enquête.
- (5) Cette Communauté n'ayant pas répondu au questionnaire, j'ai emprunté au Canada Ecclésiastique le chiffre du personnel de son Ecole de Réforme; et à l'Annuaire Statistique de Québec, ses statistiques financières.
- (6) Ces religieuses dirigent en plus 8 établissements qui ne leur appartiennent pas.
- (7) Ces religieuses dirigent en plus un hôpital qui ne leur appartient pas.
- (8) Ces religieuses dirigent en plus une maison dont elles ne sont pas propriétaires.

Institutions religieuses de charité dans la province de Québec

TABLEAU IV

Finances

RECETTES						DEBOURSEES				
Répartition par Diocèse	Evaluation municipale	Hospitalisés payants et semi-payants (1)	Subventions officielles	Divers	Total	Intérêts et amortissement	Taxes	Salaires et divers	Total	Déficits
Diocèse de Montréal . .	\$20,662,493.	\$ 902,081.	\$1,756,920.	\$1,366,235.	\$4,025,236.	\$ 645,626.	\$ 76,529.	\$3,514,085.	\$4,236,240.	\$211,004.
Diocèse de Québec . . .	12,709,655.	455,954.	908,862.	807,748.	2,170,564.	244,166.	14,412.	1,978,784.	2,237,362.	66,798.
Autres Diocèses de la province .	9,968,035.	406,589.	334,005.	908,000.	1,648,594.	328,791.	21,866.	1,400,575.	1,751,232.	102,638.
TOTAL . .	\$43,340,183.	\$1,764,624.	\$2,997,787.	\$3,081,983.	\$7,844,394.	\$1,215,583.	\$112,897.	\$6,893,444.	\$8,224,834.	\$380,440.

N.B.—De même que le tableau précédent, celui-ci ne concerne que les maisons dont les communautés sont propriétaires. La première colonne, même, ne couvre que 128 de ces maisons—sur 145—aucun renseignement n'ayant été fourni sur les 17 autres.

- (1) Les hospitalisés "semi-payants" versent à l'institution une part plus ou moins importante, très souvent insignifiante du coût de leur entretien. Il peut arriver — il arrive fréquemment — qu'ils soient des protégés de l'Assistance publique. Dans ces cas, l'institution touche leur contribution en plus de la subvention officielle. Les deux additionnées n'atteignent qu'exceptionnellement, si jamais, le coût réel de l'entretien d'un hospitalisé.

CHAPITRE II

Assistance institutionnelle et placement familial

Les pages qui suivent contiennent, presque textuellement, le rapport que la Commission des assurances sociales m'a fait l'honneur de me demander sur l'oeuvre de nos communautés religieuses de charité. Je me suis borné à nuancer ou développer ma pensée dans certains passages qui m'ont paru l'exiger. J'ai cependant supprimé un grand nombre de tableaux qui, précieux pour les commissaires, n'offriraient guère d'intérêt, ni d'utilité pour le public.

Comme les activités de nos Congrégations de charité s'exercent surtout dans des institutions, et parce que l'assistance institutionnelle ⁽¹⁾ a pris dans notre province une importance, un développement

(1) Le mot *institutionnel* ne se trouve ni dans Larousse, ni dans les dictionnaires anglais-français que j'ai pu consulter, malgré que son équivalent anglais "institutional"

qu'on ne lui connaît pas ailleurs ⁽²⁾ il m'a paru utile de commencer par examiner avec quelque attention les critiques toujours sévères, parfois virulentes, dont cette forme d'assistance est l'objet.

S'il est prouvé que les institutions sont, en soi, un mal, indépendamment de la compétence et du dévouement avec lesquels elles peuvent être dirigées; s'il est vrai, par suite, que depuis trois cents ans nous suivons en matière d'assistance une mauvaise voie, il est grandement temps que nous nous en rendions compte! Si, au contraire, nos institutions de charité jouent parmi nous un rôle bienfaisant et méritent donc la confiance que nous avons jusqu'ici mise en elles, il est non moins important que nous sachions exactement pourquoi. Avec le problème de la misère qui devient chaque jour plus complexe et plus inquiétant, il serait sans doute imprudent de nous entêter dans des méthodes d'assistance surannées; mais il le serait encore plus d'abandonner une organisation qui a fait ses preuves pour adopter des

se trouve lui, à son rang dans les lexiques de cette langue. "Alors c'est un anglicisme" diront peut-être quelques puristes. Je n'en crois rien. C'est tout au plus un néologisme qu'il faut garder parce qu'il est clair, dit très exactement ce que l'on veut lui faire exprimer et parce qu'il est indispensable pour éviter d'ennuyeuses périphrases en traitant le sujet de cet ouvrage.

- (²) Toutes proportions gardées, les institutions de charité de la province de Québec hospitalisent trois fois plus d'indigents que celles de la province d'Ontario.

méthodes supposées nouvelles, dont la supériorité resterait à démontrer.

La campagne anti-institutionnelle — car il s'agit d'une véritable campagne, systématique et persévérante — met en opposition deux formes d'assistance qui ont, peut-on dire, toujours co-existé depuis l'avènement du Christianisme, qui se complètent admirablement et qui sont toutes deux également indispensables : le secours à domicile et l'hospitalisation. Son but avoué est de ruiner l'assistance institutionnelle dans l'opinion publique pour lui substituer l'assistance à domicile quand elle est possible, ou le placement de l'indigent, de l'enfant surtout, dans une famille privée quand son foyer s'effondre.

Il y a, à cette hostilité d'une classe considérable de praticiens et de théoriciens de l'assistance contre l'institution, des causes nombreuses, dont il suffira de mentionner ici les principales.

Pour employer l'expression à la mode depuis Le Play, la famille est la cellule sociale et il faut tout mettre en oeuvre pour la maintenir vivante et saine. Tout ce qui contribue à désagréger ou à vicier l'organisation familiale porte atteinte aux intérêts de la société en général. Or, du fait que l'intervention des institutions coïncide avec l'effondrement des foyers, on a été porté à conclure que la responsabilité de cet effondrement leur était attribuable, et l'on en est venu à les considérer ou à les représenter comme

des ennemis de la famille. De ce qui était un effet, on a voulu faire une cause. Il est à noter du reste, que parmi les dénonciateurs des institutions pour supposé crime de lèse-famille, on trouve de nombreux partisans du divorce dont la logique, à tout le moins, se trouve ainsi sérieusement compromise.

Dans certains pays où les passions religieuses fermentent, la haine contre les institutions de charité, (la plupart du temps dirigées par des Frères ou par des Soeurs) est une des formes de l'anti-cléricalisme ou de l'anti-catholicisme. Je ne mentionne cette cause que pour mémoire, son influence dans la création du sentiment anti-institutionnel aux Etats-Unis et au Canada me paraissant insignifiante.

Il n'en est pas de même de l'intérêt, que l'on retrouve plus ou moins respectable — parfois très respectable — parmi les motifs essentiels de presque tous les actes humains: s'il n'a pas fait naître l'hostilité contre les institutions, il l'alimente incontestablement et en favorise la diffusion. Assistance institutionnelle et assistance hors des institutions doivent se partager les subventions officielles et les largesses des philanthropes. Or ni les unes ni les autres ne sont inépuisables. Voilà pourquoi on voit s'aligner dans le mouvement d'offensive contre les institutions, avec des doctrinaires convaincus et d'un désintéressement parfait, nombre de personnes qui par fierté professionnelle sans doute, mais également

par souci du pain quotidien ne se contentent pas d'affirmer la haute valeur scientifique de leur travail, mais s'acharnent à déprécier leurs rivales : sans doute sentent-elles le besoin d'en agir ainsi pour détourner vers leurs oeuvres des générosités sur qui l'assistance institutionnelle exerce toujours une très grande attraction. ⁽³⁾

Par ailleurs, rien n'est plus difficile à organiser et à faire fonctionner qu'une institution de charité. Or il est arrivé fréquemment que le personnel en charge de ces établissements n'était pas à la hauteur des responsabilités qu'on lui avait confiées, et le principe d'assistance dans les institutions a souffert de la mauvaise application qui en était faite. Je suis porté à croire que c'est là la raison principale de l'extrême impopularité qui entoure aujourd'hui l'assistance institutionnelle aux Etats-Unis, et dans une mesure moindre mais considérable encore, chez nous, au Canada. ⁽⁴⁾

Enfin, comme le placement familial joue dans l'économie de l'assistance un rôle nécessaire et de premier plan, il est assez naturel de trouver, parmi ceux qui s'y livrent ou qui théorisent à son sujet, des

(3) Le rapport présenté par Mlle Charlotte Whitton à la dernière réunion annuelle du *Canadian Council on Child and Family Welfare* est à ce point de vue très révélateur. J'y reviendrai un peu plus tard.

(4) Depuis que ces lignes ont été écrites, je me suis procuré une brochure, publiée par le Ministre du Travail des

partisans de bonne foi que leur enthousiasme aveugle et rend injustes pour l'assistance institutionnelle.

Quoiqu'il en soit de l'exactitude de l'analyse que je viens d'en esquisser, il reste que le sentiment anti-institutionnel existe et ne manque pas une occasion de se manifester. Il s'exprime, généralement en termes modérés, dans les résolutions officielles des nombreux Congrès de *social workers* des Etats-Unis comme du Canada ⁽⁵⁾, mais prend volontiers

Etats-Unis, sous le titre: *The Cost of American Almshouses*. On y donne sur la condition lamentable d'un grand nombre, de la majorité des hospices ou institutions pour les indigents des détails presque incroyables, celui-ci en particulier: A la date du rapport (1925) la généralité des surintendants de ces établissements étaient quasi ou entièrement illettrés. "One of the chief difficulties encountered in making this study has been the almost universal illiteracy of Almshouse superintendents." (p. 38).

- (5) Celle-ci par exemple: "The carefully selected Foster Home is, for the normal child, the best substitute for the natural home". Résolution adoptée à la *White House Conference*, (ou conférence convoquée par le Président des Etats-Unis), en 1909, et constamment réaffirmée depuis.

Et aussi: "Whereas the experience of social workers proves that the normal family home is the agency which can best provide the conditions and influences conducive to the full development of the child, and whereas there is a marked tendency evident at the present moment to increase the number of congregate institutions which in the very nature of the case cannot supply the essentials of family affection and normal life.

"Be it Resolved: That this Conference urge its members to use their influence as widely as may be against the establishment or continuance of congregate institutions, and in those cases where it is naturally impossible to place all charges in foster homes or private boarding homes, members of this conference be urged to use their influence in favour of an institution which will approximate as closely as possible the normal home, prefer-

une forme excessive dans la bouche ou sous la plume des particuliers. Un spécialiste de ces questions, M. Edmond J. Butler, secrétaire du *Catholic Home Bureau for Dependent Children*, de New York, croyait pouvoir résumer fidèlement l'opinion de ceux qu'il appelait lui-même, il est vrai, des "extrémistes" dans cette formule lapidaire: "Le pire foyer vaut mieux que la meilleure des institutions." (6)

Un Révérend M. Bench, de Toronto, exprimant son opinion personnelle n'est guère moins catégorique: "La meilleure institution, sous la direction la plus compétente, ne vaut pas le foyer le plus pauvre, si ce foyer est honnête." (7)

Le Docteur P.-F. Armand Delille, un spécialiste des questions d'assistance en France, n'est guère moins modéré dans son opposition aux institutions. Il a écrit un ouvrage intéressant sur "L'Assistance Sociale et ses moyens d'action" où l'influence américaine se révèle profonde. Le Docteur Delille est le secrétaire-général de la très belle Oeuvre Gran-

ably by means of the adoption of the cottage system. *Canadian Conference on Child Welfare*, Winnipeg, 1923 — compte-rendu, pages 53 et 54. Les soulignés sont de moi.

(6) *Foster-Home care for dependent children*. Publication No. 136 du Ministère du Travail des Etats-Unis, division dite "Children's Bureau." page 34.

(7) Citation prise dans un document dactylographié intitulé: "Mothers Allowances", prêté par Mlle Semple, des *Catholic Big Sisters*. Ce Révérend M. Bench me paraît être un curé du diocèse de Toronto, mais je n'ai pu m'en assurer.

cher, et comme ce titre l'indique assez, il est partisan du placement familial.

Nous sommes tous un peu comme monsieur Josse, de classique mémoire, mais le Dr. Delille abuse vraiment de la permission d'être orfèvre! Pour lui, tous les problèmes que pose la protection de l'enfance peuvent être résolus avec un coin de campagne, un médecin et une garde-malade. Quant aux orphelinats, il en dispose sommairement dans les termes suivants: "On comprend que nous ne fassions pas dans ce travail une place spéciale aux orphelinats. Il y a là un mode d'assistance souvent nécessaire et même inévitable, mais dont nous regrettons l'existence." (Assistance Sociale, page 105).

Il est d'une logique peu banale de regretter l'existence d'une chose dont on doit reconnaître qu'elle est indispensable, mais cette logique assez déconcertante n'est pas particulière au Dr. Delille; on en trouve des exemples non moins typiques chez d'autres adversaires de l'assistance institutionnelle. J'en relève un, et des plus remarquables, sous la plume d'une *Social Worker* parmi les plus en vue du Canada anglais, Mlle Charlotte Whitton.

Dans un rapport auquel j'ai déjà fait allusion, elle développe longuement l'idée que le nombre des "social workers", c'est-à-dire des personnes compétentes pour faire de l'assistance sociale est, au Canada, absolument insignifiant eu égard à l'immen-

sité de la tâche qui les sollicite. Par suite, dit-elle, les oeuvres existantes sont incapables de se procurer les experts qu'il leur faudrait pour occuper les "postes stratégiques". Quand il leur arrive d'établir de nouveaux services, elles le font — je cite le texte anglais n'ayant pu trouver d'équivalent satisfaisant en français — elles le font avec: "*a mere skeleton staff of fully qualified personnel.*" Il est à peu près impossible de fournir des "social workers" qualifiés quand les gouvernements et les communautés locales en demandent; enfin, on ne peut espérer que cette situation déplorable (urgent and critical) va s'améliorer bientôt, vu la pénurie d'écoles de formation, et le petit nombre d'élèves qui fréquentent les rares écoles que nous avons. Et au beau milieu de cet exposé des insuffisances de l'assistance extra-institutionnelle, Mlle Whitton écrit tranquillement: "Communities requiring above all things else, adequate family and child protection services, gaily and generously embark on the erection of bigger, better and more institutions, loading themselves with carrying charges, as heavy and permanent as the bricks and mortars that cannot give warmth, and love, and understanding, and character development to the little inmates to whom one twentieth of that expenditure in skilled personnel would assure all these things". (s)

(s) *Child and Family Welfare*, livraison de mai 1931, pages 61, 62 et 63.

Ce qui revient en somme à dire : il est absurde pour les pouvoirs publics d'ériger des institutions nouvelles, plus vastes et meilleures afin de recueillir des indigents, dont il est vrai que nous les *Social Workers*, déjà débordés de besogne, serions tout à fait incapables de prendre soin !

Il serait cruel d'insister, mais il faut tout de même relever quelques expressions dans cette phrase singulièrement révélatrice, ainsi que je l'ai déjà fait remarquer. Pour Mlle Whitton, les institutions ne sont (je traduis littéralement) que "des briques et du mortier, qui ne peuvent donner ni chaleur, ni amour, ni compréhension, ni formation de caractère à leurs petits protégés". Comme s'il n'y avait pas dans les institutions un personnel, qui peut avoir tout autant de dévouement et de compétence que les aides sociales du dehors, et comme si les enfants du placement familial n'avaient pas besoin eux aussi de "briques et de mortier" pour les abriter.

Ces attaques persistantes, passionnées, et pour une large part injustes, faites contre le principe même de l'assistance institutionnelle ont des conséquences extrêmement fâcheuses. Tout d'abord, elles déprécient inévitablement les institutions dans l'opinion publique, et leur font perdre ainsi une partie des secours dont elles auraient besoin pour améliorer, ou seulement maintenir, la qualité des services qu'elles rendent. C'est un point sur lequel je me dis-

penserai d'insister, tant il me paraît évident et tant son importance saute aux yeux des moins avertis.

Mais de plus, en proclamant supérieur, d'une supériorité essentielle et pour ainsi dire inévitable, le placement familial, on en généralise l'usage dans une foule de cas où l'intervention des institutions s'imposerait, et on en confie trop facilement la direction à des personnes peu qualifiées pour remplir cette importante et difficile mission.

C'est ce qui faisait dire à monsieur J. Prentice Murphy, secrétaire du "*Children's Bureau*", de Philadelphie: "Nul ne devrait être chargé du placement d'un enfant, s'il n'est pas capable de comprendre son point de vue, et s'il ne se rend pas compte que le placement familial offre des difficultés insurmontables pour le grand nombre." (°) Et à monsieur Butler, dans l'étude que j'ai déjà citée: "A moins de répondre à certaines exigences reconnues, les oeuvres de placement familial, loin d'être utiles, seront responsables de la ruine d'un bon nombre, du grand nombre même de ceux qu'elles sont supposées aider. Des

(°) No one should be intrusted with the responsibility of separating children from their own people who is unable to get the child's point of view, and to understand that for the great mass of children any foster-care program involves insurmountable difficulties. *Foster-Home care for Dependant Children*, page 25.

milliers d'épaves humaines, devenues un fardeau pour les oeuvres de charité par suite d'un mauvais travail de placement, sont la preuve de cette assertion en apparence peut-être excessive." (10)

C'est que, pour qu'un service de placement familial soit vraiment effectif il faut nécessairement qu'il comporte, entre plusieurs autres, ces deux éléments essentiels: 1o—un personnel suffisamment nombreux, convenablement formé et, surtout, doué de ces vertus du coeur que rien ne remplace, que les écoles de sociologie ne pourront jamais donner. 2o—De bonnes familles, capables de fournir aux enfants qu'on leur confie l'atmosphère la plus favorable à leur développement physique, intellectuel et moral. Là où l'un ou l'autre de ces deux éléments fait défaut, soit par le nombre, soit par la qualité, il en résulte ces tragédies lamentables dont les victimes, au témoignage de M. Butler, encombre les oeuvres de charité. Qu'est-ce à dire, sinon que le placement familial, tout comme les institutions (11), n'arrive pas facilement à se constituer un personnel de choix,

(10) It (is) quite obvious that placing-out service, unless carried on in accordance with approved standards, not only will fail to secure good results but will be responsible for destroying the future welfare of many if not most of those for whom help is intended. This may seem to be an extreme assertion, but its proof may be found in the thousands of human wrecks seeking the aid of charities as the result of bad placing-out work. *Foster-Home Care for Dependent Children*, p. 35.

(11) Je parle ici des institutions en général et non pas de nos institutions.

et que les foyers privés, par quoi l'on veut remplacer les orphelinats, ne se trouvent pas en aussi grand nombre, ni de la qualité qu'il faudrait.

Cette dernière difficulté, qui se présente partout, est particulièrement grande dans notre province où les enfants à placer sont plus nombreux et où les foyers vides ou presque vides susceptibles de les accueillir, se font plus rares. Soeur Paradis et ses dévouées assistantes du bureau de Placement de la Crèche d'Youville, se heurtent constamment à ce décourageant obstacle. ⁽¹²⁾.

Un fait (entre beaucoup d'autres) que je relève dans une publication officielle de la Division de l'Enfance du Ministère du Travail des Etats-Unis, illustre bien cet aspect, l'un des plus troublants du placement familial. L'Etat du New Jersey se vante, à juste titre semble-t-il, de posséder l'une des organisations les plus parfaites qui soient pour la protection de l'enfance. On y accorde une importance très grande et un soin tout particulier au placement familial. Malgré cela, au cours du seul mois pour lequel on a jugé à propos de donner des renseignements sur ce point, 25% des enfants placés dans des familles privées ont dû être changés de foyers, les uns une fois, les autres deux fois ou plus dans le

(12) Voir plus loin la partie de ce rapport relative aux Soeurs Grises.

cours du même mois. ⁽¹³⁾ S'imagine-t-on les souffrances morales d'un pauvre enfant, arraché à son milieu familial et trimballé ainsi d'une famille étrangère à l'autre, avant d'en trouver une qui veuille le garder et où lui-même se sente suffisamment à l'aise pour désirer y rester.

Notons en passant que sur 2882 enfants sous la protection de l'Etat, cinquante s'étaient enfuis des familles où on les avait placés et restaient introuvables! ⁽¹⁴⁾

Si ses partisans de bonne foi voulaient considérer non seulement les mérites du placement familial, qui sont réels, mais aussi ses lacunes et ses limitations, qui ne le sont pas moins, ils y trouveraient la raison profonde d'un phénomène qui les irrite, les déconcerte et auquel ils se contentent de donner une explication vraiment trop enfantine. Le phénomène, c'est la persistance de l'assistance institutionnelle en dépit des assauts concertés et féroces qu'on lui livre de toutes parts et depuis si longtemps. L'explication je l'emprunte textuellement à l'un d'eux, pour ne pas être soupçonné d'attribuer aux adversaires des orphelinats une sottise de mon invention.

Pourquoi se demande le Dr. R. R. Reeder, que l'on nous représente comme une autorité internatio-

⁽¹³⁾ *Child Welfare in New Jersey*, 2ème partie, page 51, publication No. 175 du Children's Bureau.

⁽¹⁴⁾ *Child Welfare in New Jersey*, 2ème partie, pages 33 et 42, publication No. 175, du Children's Bureau, Ministère du Travail des Etats-Unis.

nale en matière de protection de l'enfance, pourquoi trouve-t-on dans les institutions tant d'enfants qui ne sont pas orphelins? et il se répond à lui-même: "Chiefly because empty space in an orphan asylum is a brick and mortar ⁽¹⁵⁾ appeal to move in." ⁽¹⁶⁾.

Soupçonnant peut-être que cette raison lumineuse (!) ne dissipait pas tout le mystère, le Dr. Reeder ajoutait aussitôt, il est vrai, que l'institution constitue pour certains parents une tentation permanente de se débarrasser de leurs responsabilités à l'égard de leurs enfants. Mais s'il a expliqué pourquoi l'institution est une tentation plus forte que le placement familial, le rédacteur du *Literary Digest* a négligé de nous en instruire!

Quoiqu'il en soit, les statistiques que l'on nous donne sont concluantes: même chez nos voisins des Etats-Unis, où le placement familial trouve ses partisans les plus ardents et les plus nombreux, sur 405,000 enfants protégés des pouvoirs publics, plus de 206,000 étaient dans des institutions, 121,441 étaient assistés à leur propre foyer ⁽¹⁷⁾, 50,164 vivaient dans des "foyers gratuits", généralement avec des parents proches et 22,281 seulement avaient été

⁽¹⁵⁾ "Brick and mortar" vieux cliché méprisant que l'on trouve infailliblement dans la bouche et sous la plume de tous les ennemis des institutions.

⁽¹⁶⁾ Article publié dans le *Survey Graphic* de New-York au début de 1925, et cité par le *Literary Digest* du 13 juin.

⁽¹⁷⁾ Surtout, autant que j'ai pu m'en rendre compte, par le système des pensions aux mères.

placés dans des foyers payants. Aussi, résumant les renseignements recueillis au cours d'une vaste enquête sur la protection de l'enfance dans le monde, une collaboratrice de *The Encyclopaedia of Social Sciences* a-t-elle pu écrire: "Dans pratiquement tous les pays l'institution reste, et de beaucoup, le moyen le plus fréquemment employé de prendre soin des enfants pauvres, négligés ou infirmes hors de leur propre foyer". ⁽¹⁸⁾

Il est difficile de croire qu'un système d'assistance si universellement répandu soit, non pas défectueux en divers endroits ou à certains égards et susceptible de prêter à de graves abus, cela tout le monde le reconnaît; mais radicalement mauvais et totalement inapte à servir l'intérêt de l'enfance malheureuse qu'on lui confie. En exagérant aussi manifestement, les adversaires des institutions finissent par donner une impression très nette de préjugé et de parti pris.

⁽¹⁸⁾ *Encyclopaedia of Social Sciences*, vol. III, p. 410.

CHAPITRE III

Orphelinats et hospices

Qu'est-ce donc, exactement que l'on reproche aux institutions, et tout d'abord aux orphelinats :

1o—D'imposer aux enfants une discipline inhumaine et débilitante;

2o—D'exercer sur eux, par les contacts qu'ils imposent, une influence corruptrice;

3o—D'être des centres de contagion physique où les enfants s'anémient et compromettent leur santé;

4o—De coûter excessivement cher. ⁽¹⁾.

Qu'il se soit rencontré en France, aux Etats-Unis ou ailleurs, des institutions qui méritaient ces reproches personne ne songe à le nier; mais soutenir qu'une institution doive nécessairement les mériter, voilà qui est tout à fait absurde.

J'ai déjà exprimé l'opinion que nos orphelinats sont les pensionnats des enfants pauvres, comme les

(1) Tous ces griefs sont longuement développés dans l'ouvrage du Dr. Delille, déjà cité.

colonies de vacance, par exemple, sont les villégiatures des enfants de la même classe. L'orphelinat présente les mêmes avantages et les mêmes inconvénients que les pensionnats payants, et quand l'on pèse soigneusement, sans parti pris, avantages et inconvénients, il n'est pas si sûr que cela que l'externat soit toujours et partout supérieur à l'internat.

Nos grands pensionnats de garçons et de fillettes imposent à leurs élèves une discipline qui ferait sans doute bondir d'indignation les partisans d'une éducation sans contrainte et sans règle; mais ils ne nous paraissent tout de même pas faire de nos enfants des martyrs sur le sort de qui il faut s'apitoyer. Nos pères et nos mères de famille, pour un grand nombre anciens élèves de ces mêmes institutions, considèrent qu'ils rendent un très grand service à leurs enfants quand ils peuvent faire pour eux les frais de quelques années de pensionnat. Au surplus, les élèves sortis de nos internats et vivant dans le monde ne paraissent pas être de ces individus physiquement anémiés et moralement débilités que les institutions sont supposées produire exclusivement. Ils tiennent dans la société une place pour le moins aussi honorable que les élèves des externats.

Je ne vois pas pourquoi il n'en serait pas de même, toutes choses égales par ailleurs, des enfants élevés dans les orphelinats. Il faudrait, certes, plus que des affirmations sans preuve pour établir qu'ils

occupent dans la société un rang inférieur et y mènent une vie plus misérable que ceux qui auraient été leurs, s'ils avaient fréquenté l'école publique. C'est du reste le caractère remarquable des attaques portées contre les institutions: une extrême virulence dans une extraordinaire imprécision.

Jusqu'à ces derniers temps personne, à ma connaissance, ne s'était occupé de faire une comparaison sérieuse entre les résultats obtenus dans les institutions et les résultats obtenus par le placement familial. On se battait dans les ténèbres à coups d'arguments inspirés plus par la passion et le sentiment que par les faits. Or, il est paru tout récemment aux Etats-Unis un ouvrage où pour la première fois, semble-t-il, la comparaison est faite sur une base que l'on peut qualifier de scientifique. L'auteur de l'ouvrage auquel je fais allusion, Elias L. Trotzkey, est le directeur du "*Marks Nathan Jewish Orphan Home*", de Chicago.

A ce titre on pourrait le soupçonner de partialité, mais pas plus évidemment que les partisans du placement familial qui sont, pour la plupart, directeurs ou employés d'oeuvres et de sociétés consacrées à cette méthode d'assistance. Dans tous les cas, Monsieur Trotzkey apporte des chiffres et des arguments, et pour cette raison, il mérite d'être écouté. Son travail, au surplus, est basé sur les renseignements recueillis par les enquêtes du *Bureau of Jew-*

ish Social Research of New York City au sujet de milliers d'enfants, les uns hospitalisés dans des institutions et les autres placés dans des familles par des sociétés spécialisées dans ce genre de travail. Les deux plus récentes de ces enquêtes ont porté, la première sur l'agglomération juive de Chicago, elle a été faite en 1925-26; la seconde sur l'agglomération juive de New York, elle a porté sur les années 1926-28.

Les statistiques pour Chicago se rapportent au travail de deux institutions agglomérées et d'une agence de placement familial; celles de New York couvrent les activités de trois institutions agglomérées, d'un orphelinat-cottage et de deux agences de placement familial. Le nombre des enfants dans les institutions étudiées était de 2523, et sous le soin du placement familial de 1214, soit, au total 3737. L'auteur, M. Trotzkey a classé sous trois têtes de chapitre les renseignements que ces enquêtes lui ont fournis et les conclusions qu'il en a tirées:

A—Développement physique, état de santé des enfants.

B—Leur développement mental et leur succès en classe.

C—Formation de leur caractère.

La troisième section est plus théorique, plus vague que les deux autres, pour cette excellente raison qu'il n'est pas facile d'exprimer en formules mathé-

matiques et comparables les émotions, les sentiments, la force ou la faiblesse de caractère de milliers d'enfants. Je la laisserai donc de côté ici, malgré l'intérêt considérable qu'elle offre, pour étudier seulement les deux premières.

A—*Développement physique et santé*: Nous avons déjà vu que les adversaires des institutions leur reprochent d'être des foyers d'infection physique et de débilitier les enfants qui leur sont confiés. Qu'est-ce que les chiffres comparés révèlent sur ce point si important?

Les enquêteurs ont pris comme indice de l'état de santé des enfants leurs poids en rapport avec leur âge et leur taille. C'est une base qui, je le crois, sera acceptée par les médecins, encore qu'elle ne soit pas absolument infaillible. Voici ce qu'ils ont trouvé.

Sur 2308 enfants mesurés et pesés au moment de leur admission dans les institutions, il y en avait 479 ou 20.8% dont le poids était en-dessous de la normale. Au moment de l'enquête, sur 2223 il y en avait 338 qui étaient encore au-dessous de la normale, soit 15.2%, ou un gain de 5.6%.

Les enfants du placement familial mesurés et pesés au moment de l'admission étaient au nombre de 1017, avec 207 sous-normaux ou 20.4%. Le pourcentage des sous-normaux au moment de l'admission était donc sensiblement égal dans les deux cas.

A l'époque de l'enquête, sur un total de 934 on trouvait 158 enfants de poids sous-normal, soit 16.9%, ou un gain de 3.5% seulement.

Il semble donc bien établi que, dans les villes de New York et de Chicago, la santé des enfants juifs indigents bénéficie plus de l'hospitalisation que du placement dans les familles privées. (2)

Dans ce même ordre d'idée, il est une autre constatation qui a été faite par les enquêteurs et que rapporte M. Trotzkey. De toutes les formes d'institutions, celle qui s'attire le plus les anathèmes des adversaires de l'assistance institutionnelle, c'est la grande institution agglomérée, celle qui hospitalise sous un même toit des centaines d'enfants. Il est généralement admis, même par ceux qui reconnaissent le rôle utile joué par les institutions, qu'un type, pas précisément nouveau, mais relativement récent d'institution, connu sous le nom "d'orphelinat-cottage" est supérieur à tous égards à la grande institution. C'est une prétention que l'enquête du "*Research Bureau de New York*" a sérieusement ébranlée. Il a été démontré en effet que l'institution dont les enfants avaient le plus progressé au point de vue de la santé était un immense orphelinat situé en plein coeur de la ville de New York et hospitalisant 850 orphelins. Le progrès dans cette institution

(2) *Institutional Care and Placing-Out*, pages 34 et suivantes.

avait été de 14.9% alors que dans un orphelinat-cottage établi en pleine campagne et aménagé d'après les données les plus modernes, l'amélioration n'avait été que de 2.5%.

B.—*Education*: La comparaison des enfants au point de vue éducationnel a été plus difficile à faire. Bon nombre des résultats rapportés m'ont paru confus et peu concluants, notamment dans le cas des enfants de New York soumis à l'enquête; des renseignements importants faisaient défaut, touchant leur âge et la durée de leur séjour dans les institutions ou sous le placement familial. Aussi ai-je retenu seulement les chiffres et les pourcentages qui se rapportent à un groupe d'enfants protégés de la ville de Chicago et aux enfants des écoles publiques de cette ville. Le total des enfants protégés s'élevait à 715, dont 513 pris dans les institutions et 202 dans le placement familial. L'enquête a démontré que 60.6% des enfants vivant dans des institutions étaient à date dans leurs études, alors que pour les enfants placés dans les familles, le pourcentage n'était que de 51.5%, et pour tous les enfants des écoles publiques de 47.6% seulement. Le pourcentage des arriérés était de 39.5% dans le placement familial, de 36.6% dans les écoles publiques et de 25% seulement dans les institutions: celui des enfants en avance dans leurs études, de 14.4 dans les institutions, de 9. dans le placement familial et de

15.8 dans les écoles publiques. Ces chiffres paraissent établir d'une façon concluante qu'à Chicago du moins, loin de nuire à l'éducation des enfants, l'hospitalisation dans les institutions lui est au contraire remarquablement favorable. ⁽³⁾

Les adversaires des institutions pourraient sans doute prétendre que les institutions juives de Chicago et de New York ne constituent pas une base de comparaison équitable, parce qu'elles sont supérieurement organisées. Cette objection vaudrait si leurs critiques portaient sur les déficiences de telle ou telle institution; elle n'a absolument aucune valeur dès lors que c'est le principe même de l'assistance dans les institutions qui est en cause.

C.—*Dépenses comparées*: Un troisième point offre une très grande importance dans la question que nous étudions: c'est le coût, par enfant, de l'hospitalisation comparé au coût du placement familial. La question a été étudiée à plusieurs reprises et le "*Children's Bureau*" du Ministère du Travail des Etats-Unis a publié à ce sujet des renseignements intéressants, qui du reste laissent la question sans solution. Il a en effet été constaté que la marge de variation d'une institution à l'autre pouvait être plus grande que la marge de variation entre le placement familial et l'hospitalisation dans les institutions.

⁽³⁾ *Institutional Care and Placing Out*, page 50.

L'ouvrage de Monsieur Trotzkey ne fait que confirmer, si je puis dire, ces résultats négatifs. Il révèle que dans trois grandes institutions agglomérées situées l'une à New York et deux à Chicago, le coût annuel de l'hospitalisation d'un enfant a varié de \$358. dans l'institution la plus économique, à \$554. dans l'institution la plus dispendieuse. Deux orphelins-cottages situés l'un à Los Angeles et l'autre à San-Francisco rapportèrent un coût annuel d'hospitalisation de \$468. dans le premier cas, et de \$567. dans le second, alors que pour le placement familial, le coût annuel par enfant, dans les villes de New York, Chicago et Cleveland, a varié de \$441. minimum à \$632. maximum.

L'on peut donc s'attacher à l'une ou à l'autre de ces deux formes de protection de l'enfance en tenant compte uniquement de leur mérite et en faisant abstraction des dépenses qu'elles entraînent et qui peuvent être sensiblement les mêmes dans les deux cas. S'il y a une différence, elle n'est pas très grande et toute en faveur de l'institution. Ceci soit dit pour les institutions en général, car nous verrons plus loin que les nôtres sont administrées d'une façon extraordinairement économique.

Quels que soient les mérites du placement familial, la supériorité de l'assistance institutionnelle dans certains cas et sa nécessité absolue dans nom-

bre d'autres n'en resteront pas moins indiscutables. C'est le point qu'il nous faut maintenant établir.

Les experts ne sont pas tous d'accord sur les catégories d'enfants à qui l'assistance dans les institutions est nécessaire, ou du moins bienfaisante; mais en prenant les différentes énumérations qui en ont été faites, on peut arriver, ainsi que s'en plaignait un partisan du placement familial, à une proportion de quelque chose comme 90%. Le Docteur R. Reeder, que nous avons déjà rencontré et qu'on ne saurait taxer de partialité envers les institutions, prétend que les catégories d'enfants suivants doivent y être placés: 1o—les enfants de famille nombreuse; 2o—les orphelins de père et de mère ayant besoin de soins spéciaux que les institutions seules peuvent donner; 3o—les semi-orphelins dont le parent survivant tient à conserver l'affection qu'il serait exposé à perdre si, par le placement familial, l'enfant se reconstituait une famille nouvelle; 4o—les enfants dont le placement familial a plusieurs fois échoué; 5o—les enfants de veufs ou de veuves qui se proposent de rétablir leur foyer; 6o—enfin, les arriérés mentaux et les faibles d'esprit. (*)

Les raisons qui doivent favoriser l'institution de préférence au placement familial, dans les cas ci-dessus énumérés, sont pour la plupart évidentes.

(*) Opinion resumée par Martha P. Falconer, dans *The Encyclopaedia of the Social Sciences*, volume 3, p. 412.

Pour les enfants de famille nombreuse, par exemple, il est absolument exceptionnel qu'on puisse les confier tous à une même famille étrangère, et même peut-être à des familles vivant dans un même voisinage. Ils sont ainsi exposés à être dispersés sur un territoire considérable alors que, avec un peu de bonne volonté, il est relativement facile, si l'on voulait s'en donner la peine, de grouper au moins tous les frères dans une même institution et toutes les soeurs dans une autre, et de choisir ces institutions dans le voisinage, afin que les liens fraternels puissent être conservés.

Quant aux enfants ayant besoin de soins spéciaux, aux faibles d'esprit et aux arriérés mentaux, il est généralement admis par les partisans du placement familial eux-mêmes que ce sont des cas tout désignés pour l'institution.

Pour ce qui est des orphelins de père ou de mère seulement, des enfants dont les deux parents vivent encore mais doivent s'en séparer, faute d'être capables de leur donner les soins dont ils ont besoin, l'institution, beaucoup mieux que le placement familial, leur permettra de rester en rapport avec leur famille ou ce qu'ils en gardent. Ce dernier (le placement familial) risque d'autant plus de rompre les liens du sang, que les foyers qu'il trouve pour ses protégés sont de qualité meilleure. En greffant l'enfant sur un tronc familial nouveau, il rend presque néces-

sairement définitive une séparation qui, normalement, ne devrait être que provisoire.

Or voici qui donne à cet aspect de notre problème une importance exceptionnelle: les enfants absolument isolés ne forment qu'une très faible partie de l'enfance ayant besoin de protection. Toutes les statistiques que j'ai rencontrées à ce sujet sont concordantes. Les plus significatives pour nous sont, sans doute, celles que j'ai recueillies au cours de mon enquête. Elles indiquent que 46% environ des petits pensionnaires de nos orphelinats (avec qui l'on compte les enfants trouvés des crèches), ont encore leur père et leur mère; que 44% ont, soit leur père, soit leur mère, et que 10% seulement sont complètement orphelins.

De plus, les directeurs et les directrices des orphelinats déclarent que le très grand nombre de leurs protégés, même parmi les orphelins de père et de mère, retrouvent à leur sortie, un parent proche disposé à les accueillir et à prendre soin d'eux. Dans l'immense majorité des cas ⁽⁵⁾ par conséquent, il n'est pas, il ne doit pas être question de créer un milieu familial nouveau à nos enfants assistés, mais de les secourir dans leur propre famille quand la chose est possible et, si un déplacement s'impose, de recourir au mode d'assistance le plus apte à mainte-

(5) Les enfants des crèches mis à part, cela va sans dire.

nir les liens familiaux, c'est-à-dire à l'institution. (°)

Quant au petit nombre de ceux qui n'ont personne pour s'occuper d'eux, les institutions, à la campagne, paraissent n'avoir aucune difficulté à les placer dans de bonnes familles. Dans les grandes villes, à Montréal en particulier dont le développement trop grand et trop rapide complique extraordinairement tous nos problèmes sociaux, la situation est certainement difficile. Pas plus pour cette catégorie d'enfants, que pour les hospitalisés des crèches et des maternités, ou pour les enfants moralement abandonnés, nous ne disposons d'une organisation de protection et de placement adéquate. C'est là une lacune excessivement grave dans notre organisation charitable que nous avons l'impérieux devoir de faire disparaître au plus tôt.

J'ai eu l'occasion plus haut de faire allusion à l'orphelinat-cottage, genre d'institution que nombre de *social workers* voudraient voir remplacer ces grandes agglomérations d'enfants que constituent généralement les orphelinats, même aux Etats-Unis, et à peu près exclusivement chez nous. L'on prétend que ces petits orphelinats font disparaître la plupart des

(°) L'étude que j'ai déjà mentionnée sur la protection de l'enfance, dans l'Etat du New Jersey, signale la préférence marquée des parents catholiques pour l'assistance institutionnelle, qui leur permet de garder un contact plus étroit avec leurs enfants. *Child Welfare in New Jersey*, section 2, page 35.

inconvéniens que l'on attribue, plus ou moins gratuitement, aux grandes institutions; qu'ils créent autour des enfans une atmosphère plus normale, moins artificielle, et qu'on y peut introduire certains avantages de la vie de famille dont les grandes institutions seraient entièrement dépourvues. Toute cette question, et bien d'autres qu'il n'est pas possible d'aborder dans les limites de ce rapport ont été longuement étudiées dans un ouvrage de grande valeur dont j'ai pu lire les bonnes pages, grâce à l'extrême obligeance de mademoiselle Sheridan, des "*Catholic Big Sisters of Montreal*". Cet ouvrage s'appellera, car il n'est pas encore publié, "*Standards for Child Caring Institutions*", et il a pour auteurs deux prêtres américains, les révérends Karl J. Alter et John Cooper, respectivement président et directeur du Comité d'études sur les asiles d'enfants, (*Child Caring Homes*) de la *National Conference on Catholic Charities*. C'est l'ouvrage le plus complet et le plus fouillé que je connaisse sur la question des orphelinats. Les auteurs y ont incorporé, outre des connaissances prises à une multitude d'autres sources, les renseignements obtenus par eux-mêmes dans une enquête minutieuse auprès de la direction d'une cinquantaine d'orphelinats catholiques des Etats-Unis.

Ces deux prêtres sont incontestablement favorables à l'orphelinat-cottage, mais ils ont bien soin de

souligner à plusieurs reprises cette vérité de sens commun que dans l'éducation des enfants, si l'outillage matériel ne manque pas d'importance, ce qui compte surtout, c'est la valeur intellectuelle et morale du personnel à qui les enfants sont confiés. Ils reconnaissent que des résultats supérieurs pourront être obtenus dans un orphelinat aggloméré confié à des mains compétentes, que dans l'orphelinat-cottage le mieux organisé, mais dont le personnel est inférieur. Nous avons vu, du reste, plus haut, que ces deux genres d'institutions peuvent être confiés à la meilleure direction imaginable sans que la grande institution agglomérée ait à souffrir de la comparaison avec l'institution fractionnée, ou orphelinat-cottage. (7)

Il est temps de conclure ces longues considérations encore que le sujet soit loin d'être épuisé.

Il n'y a pas lieu pour nous de nous considérer démodés parce que nos institutions de protection de l'enfance sont encore toutes du type aggloméré, et je ne vois pas du tout l'utilité d'orienter nos efforts vers le placement familial et "l'orphelinat-cottage" comme substituts à nos grandes institutions, tant que la supériorité de ces deux formes de protection de l'enfance n'aura pas été beaucoup plus clairement établie.

(7) Voir pages 42 et 43 les conclusions du travail de M. Trotzky sur le placement familial et les institutions pour enfants.

Mais j'ai déjà dit et je le répète, que l'assistance institutionnelle et le placement familial, loin de s'opposer, se complètent. Il ne peut pas plus être question de supprimer ce dernier, qu'il ne devrait être question d'en finir avec les institutions. Aussi, n'ai-je jamais eu l'intention de déprécier le placement familial. J'ai voulu seulement, pour autant que j'y puis quelque chose, empêcher qu'on exagère outre-mesure son rôle; j'ai voulu surtout prévenir, tandis qu'il en est encore temps, la généralisation parmi nous de préjugés anti-institutionnels dont notre enfance malheureuse serait la première à ressentir les fâcheuses conséquences. ⁽⁸⁾

Quand on s'attaque aux institutions, c'est surtout aux institutions pour enfants que l'on en veut, mais les hospices et les refuges d'adultes n'échappent pas non plus complètement à la critique. Dans sa campagne de publicité en faveur des rentes viagères d'Etat, notre ministère fédéral du travail n'a trouvé rien de plus effrayant à employer comme argument, pour engager les citoyens du Canada à se protéger contre une vieillesse indigente, que de nous montrer un pauvre vieux et une pauvre vieille s'acheminant vers l'hospice.

Il y a évidemment peu de spectacle plus triste

(8) Dans le cours du mois d'août, j'ai correspondu avec M. Trotzkey qui m'a déclaré que son volume, publié depuis un an et demi, était resté jusque là sans réfutation.

que celui de la vieillesse indigente, mais je connais certainement des vieillards beaucoup plus malheureux que les protégés des Soeurs de la Providence, des Soeurs Grises, des Petites Soeurs des Pauvres des Petites Franciscaines de Marie ou des Frères St-Jean-de-Dieu. (°) Il suffit pour apprécier à sa valeur l'atmosphère que les religieuses, en particulier, savent faire régner dans leurs maisons, de se rappeler que nombre de vieillards à l'aise ou même riches, et appartenant à nos familles les plus considérées, sont heureux de payer une pension relativement élevée pour le privilège d'habiter chez les bonnes Soeurs. On sait qu'un ancien premier-ministre de la province de Québec a vécu les dernières années de sa longue existence dans une maison des Soeurs de la Providence.

On pourrait peut-être objecter que cette catégorie de pensionnaires est mieux traitée que celle des hospitalisés pauvres. C'est incontestable. Mais où et quand a-t-on jamais vu l'indigence jouir du même luxe que la richesse? Une chose est certaine, c'est que la marge est beaucoup moins grande entre le traitement accordé aux pensionnaires payants et celui que reçoivent les hospitalisés indigents de nos grandes institutions, qu'elle n'est entre les conditions

(°) Je ne nomme que les communautés dont j'ai eu l'occasion de visiter une ou plusieurs maisons.

respectives d'existence des mêmes classes sociales, hors des institutions.

On reproche, il est vrai, à nos hospices de séparer les vieux couples, et je n'ai aucune hésitation à déclarer que cette pratique me paraît regrettable.⁽¹⁰⁾ Mais avant de porter un jugement, qui risquerait d'être trop sévère, sur les communautés charitables responsables de ces séparations, il faut tenir compte d'une foule de choses qui les expliquent, en restreignent l'importance ou en atténuent la dureté.

Remarquons tout d'abord que des séparations de ménages—pas nécessairement vieux, ni indigents—se produisent pour toutes sortes de raisons autres que l'entrée à l'hospice, sans que l'opinion publique, si prompte à censurer les Soeurs, daigne même y prêter attention. N'est-il pas d'occurrence assez fréquente par exemple que des enfants mariés hébergent l'un le vieux père, l'autre la vieille mère, pour se partager le fardeau de leur entretien? La séparation n'est ni moins pénible, ni moins réelle en ce cas, pour avoir été imposée par les enfants. Il arrive même qu'elle soit plus absolue. Dans un hospice les vieux et les vieilles vivent sous le même toit, s'ils occupent différentes parties de la maison, et on leur fournit l'occasion de se rencontrer tous les

(10) Encore faut-il admettre que l'hospitalisation mixte comporte des problèmes administratifs et disciplinaires, qui expliquent parfaitement pourquoi certaines communautés religieuses se refusent à l'exercer.

jours. Il n'en est pas toujours de même au dehors; pour peu que les logements de leurs enfants soient éloignés, les pauvres vieux pourront rester des semaines sans se voir.

Notons encore que les clients de nos hospices sont pour la plupart célibataires ou veufs. Le nombre de vieillards que cette question de séparation intéresse est donc assez restreint. Il l'est d'autant plus que déjà, dans un certain nombre d'institutions, on a pris des mesures pour garder ensemble les vieux couples, même indigents, et le nombre de ces institutions augmente. Il augmenterait beaucoup plus vite encore, et les hospices où la séparation est imposée deviendraient bientôt l'exception, au lieu d'être comme aujourd'hui la règle, si le problème n'avait pas un côté financier de solution difficile. Nous verrons plus loin que nos institutions de charité ont toutes les peines du monde à équilibrer leur budget. Or il n'est pas nécessaire d'avoir eu de l'expérience dans l'administration d'une grande maison pour comprendre qu'il en coûte plus cher pour mettre des chambres privées, au lieu de dortoirs communs, à la disposition des pensionnaires. S'il leur arrive jamais de disposer de ressources plus abondantes, ou d'être placés dans des conditions plus favorables, nos hospices, presque sans exception, seront disposés à s'organiser pour permettre à leurs vieux ménages de finir leurs jours ensemble.

CHAPITRE IV

Que valent nos institutions ?

La question très courte, très simple à poser exigerait pourtant, s'il fallait y répondre d'une façon tout à fait satisfaisante et complète, une longue série de considérations, les unes générales s'appliquant à toutes les institutions couvertes par l'enquête, les autres spéciales, ne convenant qu'à telle ou telle institution particulière. C'est que la valeur totale d'une institution est faite d'une multitude d'éléments d'importance inégale et de qualité variable, grâce à quoi elle peut être supérieure à certains égards et déficiente à d'autres, ou encore, végéter pendant certains périodes et prospérer le reste du temps.

De ces multiples éléments qui déterminent la qualité d'une institution, je ne puis retenir que les principaux ; ils nous suffiront, je l'espère du moins, pour formuler un jugement équitable.

Cherchant à exprimer dans une formule mathématique l'importance qu'il fallait attacher au per-

sonnel dans l'évaluation de la qualité d'un orphelinat, des spécialistes américains que j'ai déjà cités lui attribuent un coefficient de 60 à 75 p.c. En d'autres termes, la valeur d'une institution d'enfants dépend pour les 2-3 ou les 3-4 de la valeur de son personnel. (1)

La Commission d'enquête sur le bien-être de l'enfance en Colombie-Anglaise ne pensait sans doute pas autrement quand elle donnait à l'une des institutions étudiées par elle ce très clair avertissement : (2)
"The emphasis must always be on the personal equation, not on bricks and mortar. The providing for study of the child and his characteristics and ability; the selection of staff because of their personality and their preparation for the main work to be done, the delicate task of dealing with human life . . . these are the serious responsibilities of any Board of a children's agency."

Ce qui est vrai pour les orphelinats l'est aussi, dans une mesure qui peut varier, mais pas beaucoup, pour les institutions de tout genre : elles valent ce que vaut le personnel qui les dirige. Or, j'ai déjà eu l'occasion de le proclamer devant deux auditoires presque entièrement anglo-protestants et c'est l'expression d'une conviction chez moi très profonde :

(1) *Child Caring Homes*, par les Révérends Karl J. Alter et John Cooper, ouvrage déjà cité.

(2) *Report of The British Columbia Child Welfare Survey*, 1927, page 85.

les religieux et les religieuses qui ont la direction de la presque totalité de nos institutions de charité constituent pour elles un personnel d'élite, d'une haute valeur morale, et d'une réelle compétence professionnelle. ⁽³⁾ En le disant, je n'ai pas non plus la prétention d'être original. A maintes reprises nos hommes publics, tout particulièrement le Premier Ministre, l'honorable monsieur Taschereau, et le Secrétaire provincial, l'honorable monsieur David, de qui relève notre assistance publique; nombre de nos orateurs et de nos journalistes aussi leur ont à l'envie rendu hommage. Ils ont au surplus reçu le plus haut témoignage de confiance qu'il fut possible de leur accorder, le jour où nos législateurs ont organisé notre assistance publique sur une base de collaboration avec eux.

A ceux qui, ne connaissant pas ou connaissant mal nos communautés charitables, seraient tentés de trouver ces éloges exagérés, il suffira sans doute de révéler qu'elles en ont reçu d'équivalents ou presque, d'enquêteurs non-catholiques, qui ne peuvent donc être soupçonnés de préjugés en leur faveur. Voici ce que l'on trouve par exemple dans le "*Report of the*

(3) *Montreal Social Welfare Conference*, hôtel Windsor, octobre 1927. Cette causerie a été publiée en brochure sous le titre: "*What are all those Nuns good for?*" *Conférence Nationale des Universités canadiennes*, le 16 juin 1928. Cette causerie a paru dans le rapport officiel de la Conférence, et elle a été publiée presque textuellement par le "*Standard*", de Montréal, sous le titre: "*A study in Differences.*"

New Brunswick Child Welfare Survey" (1928-29) page 177. "Through long years of specialized service, "the Good Shepherd Sisters (4) have worked out "very efficient lines of institutional administration "and a special technique in handling their cases."

Et dans le "*Report of the Royal Commission on Public Welfare*" de la province d'Ontario (1930), page 84 :

"The Commission was favorably impressed by "St. John's (industrial school). The buildings are "old, the grounds comparatively limited, but the "management by the Christian Brothers seems good, "the atmosphere of the place kindly."

Et enfin dans le "*Report of the British Columbia Child Welfare Survey*", déjà cité, page 83 :

"The Providence orphanage was founded in 1900 "by the Providence Sisters . . . While as with all the "other agencies there are many things that might be "improved, and while here too, there is great need "for some means of field service, yet the work as a "whole is on a high plane, and it is to be hoped the "Sisters will continue to develop it in the same spirit, keeping in touch with standards of modern "child caring".

Je n'ai pas dit beaucoup plus, et le bien fondé de mon appréciation se trouve ainsi confirmé par ces

(4) Nos Soeurs du Bon-Pasteur.

témoignages autorisés rendus, ailleurs, à des communautés charitables analogues ou identiques aux nôtres. D'où il faut conclure, si nous acceptons la manière de voir des auteurs de "*Child Caring Home*", que nos institutions possèdent dans leur personnel les deux-tiers ou les trois-quarts des éléments ou facteurs qui constituent l'institution modèle.

Ce personnel, nous savons comment il se recrute, et qu'il puise à une source surnaturelle la raison d'être et le soutien de son dévouement. Sa formation est traditionaliste, ce qui offre d'incontestables avantages, mais présente aussi certains dangers de routine et de stagnation.

De nombreux indices nous permettent de croire que nos communautés ont vu l'écueil et s'efforcent de l'éviter. Mademoiselle Rocheleau a raconté, dans son "*Ame en prison*" les dépenses, les déplacements et le travail d'étude que les Soeurs de la Providence se sont imposés au moment d'entreprendre l'éducation — tâche nouvelle pour elles — d'une aveugle sourde-muette. Tout récemment, deux Soeurs Grises de Montréal ont fait en Europe un long voyage d'études. On a vu, en ces dernières années, des délégués de toutes nos communautés charitables assister en grand nombre aux conventions d'oeuvres et aux réunions d'études sociales qui se tiennent de temps à autres dans la province. Enfin, puisqu'il ne peut pas être question de tout signaler, les institutions

dernièrement érigées par diverses communautés démontrent à tous ceux qui les visitent, par l'excellence de leur organisation et la qualité de leur outillage, le souci de marcher avec le progrès qui anime leurs têtes dirigeantes. St-Jean-de-Dieu et l'hôpital du Sacré-Coeur, la Crèche d'Youville et le nouveau Nazareth, et combien d'autres noms qu'il serait facile de citer, sont à cet égard des arguments d'une force irréfutable.

Il est reconnu, et c'est du reste une vérité de sens commun, que dans toutes les institutions et tout particulièrement dans les institutions d'enfants, les hospitalisés ont d'autant plus de chances de recevoir une bonne éducation et les soins qu'exigent leur âge et leur état de santé, que le personnel qui s'occupe d'eux est plus considérable. A ce point de vue encore, nos institutions se classent parmi les plus favorisées. Malgré l'état trop souvent embarrassé de leurs finances, les communautés qui les dirigent se font un devoir d'y maintenir constamment un personnel religieux relativement nombreux, et tous les auxiliaires laïques requis. On rencontre fréquemment parmi ces derniers, il est vrai, d'anciennes protégées des institutions qui seraient de placement difficile au dehors; mais sous la direction des religieuses auxquelles elles sont habituées, elles exécutent parfaitement les tâches proportionnées à leur habileté qu'on leur confie, et sont donc des unités utiles

dans le rouage des maisons de charité. Pour le faire remarquer en passant, cette utilisation dans la paix, la sécurité et le confort de ces jeunes filles mal douées qui deviendraient presque inévitablement, abandonnées à elles-mêmes, des victimes ou des épaves, reste une oeuvre éminemment charitable malgré le travail qu'elles fournissent, et plus encore peut-être une oeuvre de prophylaxie sociale.

Dans l'ensemble des institutions de toute nature, la moyenne est de 6.6 hospitalisés par religieuse et de 3.6 par membre du personnel laïque et religieux. Sauf quelques rares exceptions, le personnel, comme il convient, augmente en importance avec les difficultés particulières que présentent les divers genres d'hospitalisation. Il est moins élevé dans les institutions dont les hospitalisés peuvent prendre soin d'eux-mêmes, et plus considérable dans les établissements dont les hospitalisés requièrent des soins spéciaux.

Pour citer quelques exemples : alors que dans les orphelinats et les hospices ordinaires on trouve six, huit et jusqu'à dix hospitalisés par membre du personnel, dans les crèches de Montréal et de Québec la moyenne tombe à trois, et elle n'atteint pas tout à fait quatre chez les aveugles de Nazareth. Chez les sourdes-muettes, il y a une religieuse enseignante par moins de quatre élèves, et chez les sourds-muets un professeur par 5 élèves, alors qu'un recense-

ment international, fait il est vrai en 1901, a trouvé que la moyenne dans 556 institutions, était de neuf élèves par professeur. Dans les institutions du Bon-Pasteur, dont le travail de réhabilitation offre des difficultés si grandes, on trouve une religieuse par 4 ou 5 protégées à Montréal et à Québec. Sur 57 institutions de même nature recensées aux Etats-Unis, la majorité avait les mêmes proportions que les nôtres, quelques-unes des proportions moindres, un bon nombre des proportions plus élevées; il y en avait 12 dont le nombre d'élèves par professeur variait de 7 à 10.

Placées à un niveau élevé par la qualité et le nombre de leur personnel, nos institutions — sauf exceptions que je signale en leur place — disposent encore d'édifices solides, vastes et bien adaptés aux besoins de l'oeuvre qu'ils abritent.

Aux Etats-Unis, en 1926, on évaluait à \$200,000,-000. le capital engagé dans des institutions abritant 150,000 enfants, soit une valeur moyenne de \$1,333. par lit. ⁽⁵⁾ Vu le caractère composite de la plupart de nos institutions de charité, il n'est pas possible d'établir le capital représenté par les seuls lits réservés aux enfants dans toutes ces institutions, mais les orphelinats et autres établissements de charité qui n'hébergent que des enfants ont une capitalisation immobilière — la seule qui nous soit connue —

(⁵) *Literary Digest*, 13 juin 1925.

qui les place sur un pied sensiblement égal à celui des institutions de même nature, chez nos voisins du Sud. J'ai fait le relevé d'une douzaine, c'est-à-dire de presque toutes nos institutions exclusivement réservées aux enfants, elles ont collectivement 4109 lits et leur évaluation immobilière est de \$4,-885,000, ce qui représente une valeur, immobilière seulement qu'on le remarque, de tout près de \$1,200. par lit. En y ajoutant comme on semble l'avoir fait aux Etats-Unis, la capitalisation mobilière, il apparaîtrait sans le moindre doute que nos institutions d'enfants représentent, toutes proportions gardées, une capitalisation au moins égale, et donc une valeur matérielle pour le moins équivalente et vraisemblablement supérieure à celle des institutions analogues d'outre quarante-cinquième.

Ce qui manque trop souvent aux nôtres, ce sont des facilités suffisantes de récréations, des terrains assez vastes et surtout un outillage moderne de terrains de jeux. La lacune est importante et s'explique par la situation financière difficile de toutes ces maisons. Comme les grandes et même les petites villes ont entrepris en ces dernières années de procurer ces facilités de récréations aux enfants de leurs quartiers populaires, il devrait être possible de les amener à étendre leur sollicitude aux enfants des institutions qui, plus que tous les autres ont besoin du tonique moral, du stimulant intellectuel et des

éléments de développement physique qu'offrent des jeux en plein air, variés et bien organisés. Là où les municipalités se montreraient réfractaires, il faudrait trouver d'autres moyens de remédier à ce défaut de nos institutions d'enfants, partout où il existe.

L'enseignement primaire est chez nous un service public payé exclusivement ou presque par l'impôt. Les enfants, quelle que soit leur situation de fortune, ont le droit de fréquenter l'école et d'y être instruits sans autres frais que l'achat de leurs livres, qui leur sont même fournis gratuitement s'ils ne peuvent les acheter. Il est pourtant une catégorie d'enfants à qui ce privilège est, en pratique, refusé. Ce sont ceux qui en auraient le plus besoin, les enfants indigents confiés à nos institutions d'assistance. Pour eux, notre organisation scolaire est comme inexistante. Si les religieux et les religieuses qui les logent, les nourrissent, les habillent et en prennent soin ne pourvoient pas en plus à leur instruction, ils seraient condamnés à l'ignorance.

Dans les institutions où il y a des enfants d'âge scolaire on applique le programme officiel du Conseil de l'Instruction publique. Avec quel succès? C'est ce que je ne suis pas en mesure de dire pour plusieurs bonnes raisons: je n'ai aucune compétence pédagogique pour en juger personnellement, mon enquête n'a pas porté sur ce point, et surtout

les éléments de comparaison, comme ceux que fournirait une analyse des examens de fins d'années comparés avec les examens des élèves des écoles publiques, ces éléments de comparaison font défaut.

Les orphelinats juifs des Etats-Unis ont démontré, nous l'avons vu, que leurs élèves réussissent aussi bien parfois et, même mieux dans leurs études que les élèves des écoles régulières. Si donc il était révélé que les nôtres sont à ce point de vue inférieurs, ce ne serait pas dû à un vice radical de l'institution comme centre éducationnel, mais à des défauts accidentels, et sans doute faciles à corriger, dans l'organisation de l'enseignement qu'on y donne.

Les raisons d'être rassurés ne manquent pas cependant, et voici la plus importante : nos communautés charitables, presque sans exception, sont en même temps des communautés enseignantes qui dirigent avec succès, à la pleine satisfaction des commissions scolaires qui les emploient ou des parents qui leur confient leurs enfants, écoles régulières et jardins de l'enfance, pensionnats et externats. On ne voit pas pourquoi elles réussiraient moins bien avec les enfants de leurs orphelinats.

Il arrive parfois — et même assez souvent dans le cas des institutions dirigées par les Soeurs de la Providence — ⁽⁶⁾ que l'orphelinat est annexé à une

(6) Voir dans la collection de l'Ecole Sociale Populaire, la

maison d'enseignement ordinaire, et que les orphelins ou pseudo-orphelins fréquentent les mêmes classes, reçoivent les mêmes leçons, mènent exactement la même vie que les élèves pensionnaires ou externes auxquels ils sont si bien mêlés, que rien ne permet de les distinguer les uns des autres. Il y a là évidemment, pour la formation des enfants des orphelinats, un état de choses idéal, que l'on devrait s'efforcer de généraliser dans toute la mesure du possible. Si, d'exceptionnel qu'il est encore, il pouvait devenir universel, le point d'interrogation sur la valeur de l'enseignement dans les orphelinats n'aurait plus aucune raison d'être posé.

Mais il est un autre moyen, beaucoup plus facile, de le faire disparaître. Que notre organisation scolaire, depuis le Conseil de l'Instruction publique jusqu'aux Commissions locales, prenne officiellement connaissance de l'existence de milliers d'enfants dans les institutions; qu'elle s'intéresse à eux, qu'elle vienne en aide financièrement aux communautés qui les abritent, puis par ses inspecteurs qu'elle vérifie et travaille à relever (là où il y aurait lieu de le faire) le niveau de l'Instruction qu'ils reçoivent.

Pour bien marquer, du reste, l'importance que nos communautés charitables attachent à l'instruc-

brochure No 193, et dans cette brochure, l'étude de Sr Bernardine. En vente au Secrétariat de l'E. S. P., 1961, rue Rachel, Est, Montréal.

tion de leurs protégés, l'ampleur des efforts qu'elles déploient dans ce domaine, et les succès qu'elles y remportent, il suffira sans doute de rappeler ici deux faits des plus significatifs, que je souligne un peu plus loin : des neuf provinces canadiennes, c'est la nôtre qui a le plus bas pourcentage d'illettrés sourds-muets, de 10 ans et plus ; et elle vient en troisième place pour les aveugles. (7)

En résumé l'on peut dire que nos institutions sont dans l'ensemble de qualité très satisfaisante. Matériellement elles peuvent supporter la comparaison avec la plupart des établissements de même nature, qui fonctionnent ailleurs à bien plus grands frais qu'elles. Mais en plus, grâce à leur personnel d'élite et aux motifs d'ordre surnaturel dont il est animé, nulle part la souffrance humaine n'est entourée de plus de sympathie que chez nous, d'un égal réconfort moral ; nulle part n'est respectée aussi constamment, d'une façon aussi universelle, l'éminente dignité du pauvre qu'exaltait jadis la grande éloquence de Bossuet.

(7) Voir plus bas les notices consacrées aux Soeurs Grises, qui s'occupent des aveugles des deux sexes ; aux Soeurs de la Providence, qui instruisent les Sourdes-Muettes et aux Clercs de St-Viateur, qui dirigent l'Institution des Sourds-Muets.

CHAPITRE V

Autres points importants

J'aborde la question des taxes. — On est généralement sous l'impression que les institutions de charité sont dispensées du paiement des impôts. En fait, l'exemption n'existe, sauf exceptions toujours, que pour la taxe foncière régulière. Elle ne joue pas et ne saurait jouer dans le cas des impôts incorporés au prix des marchandises qu'elles achètent; taxes de douane, d'accise, de vente, etc.; cela va sans dire. Mais elle ne s'étend pas non plus à nombre d'autres taxes généralement décorées du nom de spéciales, que les Conseils municipaux s'ingénient à inventer.

En consultant le tableau IV, on peut faire à ce sujet des constatations intéressantes, qui seront une révélation pour plusieurs. Dans l'ensemble de la province, les taxes payées par les maisons de charité en 1930, se sont élevées à \$112,807.00. Ce qui représente $1\frac{1}{2}$ p.c. des recettes brutes et pas tout à fait

4 p.c. des subventions officielles qu'elles ont reçues de toutes sources.

Dans le diocèse de Montréal, les chiffres sont les suivants: taxes totales \$76,529.00 soit 1.9 p.c. des recettes totales et 4.3 p.c. des subventions officielles. Dans le diocèse de Québec, taxes totales \$14,412.00 ou 7/10 de 1 p.c. seulement des recettes et 1.5 p.c. des subventions officielles. Et pour les autres diocèses, \$21,866.00, soit 1.4 p.c. des recettes et 6.5 p.c. des subventions officielles.

Très inégalement répartis, certaines municipalités accordant l'exemption totale alors que d'autres taxent sans miséricorde, les impôts sont souvent responsables du déséquilibre des budgets.

Certains cas sont vraiment extraordinaires. Les Petites Soeurs des Pauvres, à Montréal, ont un maigre budget de \$23,725.00 qui se solde par un déficit. Or, elles ont dû payer à la ville de Montréal \$3,384.00 d'impôts, presque 15 p.c. de leur revenu brut. Il y a aussi le cas de l'orphelinat des Soeurs Grises de Montréal, Côte-de-Liesse, qui distribue gratuitement l'instruction à 400 enfants et qui doit payer \$600.00 de taxes scolaires! Il y a encore le cas de l'hôpital Saint-Charles, à St-Hyacinthe, qui a dû payer \$6,056. de taxes en 1930, soit 14 p.c. de ses recettes brutes (\$42,066.00), et 64 p.c. des subventions officielles qu'il a touchées!

Les impôts les plus fréquents et les plus lourds à

porter sont: a) la taxe d'eau, b) les taxes spéciales pour travaux permanents: égoûts, pavages, trottoirs, etc. Si onéreuses soient-elles, si écrasantes même parfois, ces dernières, réparties sur un certain nombre d'années, offrent l'avantage d'être temporaires, de finir. La taxe d'eau, elle, est permanente, dure toujours.

Vu que les institutions de charité assument d'importantes charges financières, qui sans elles alourdiraient les budgets des municipalités, ces dernières devraient leur en tenir compte et s'abstenir de leur rendre la vie difficile par des impôts excessifs.

Les subventions officielles représentent dans l'ensemble 39 p.c. des recettes et 37 p.c. des déboursés des institutions qui figurent à l'enquête.

La plus grande partie de ces subventions est distribuée en vertu de la loi de l'Assistance publique. La presque totalité du reste est payée par le trésor public sous l'empire des lois des écoles de réforme, des écoles d'industrie et des asiles d'aliénés.

Théoriquement, cette dernière catégorie de subventions couvre tous les frais d'entretien et, quand il y a lieu, d'éducation des hospitalisés. En pratique, la marge reste grande presque toujours entre les dépenses des institutions intéressées et leurs recettes de sources officielles, même supplémentées par les revenus provenant des hospitalisés payants.

A Saint-Jean-de-Dieu, par exemple, que dirigent

les Soeurs de la Providence et où sont hospitalisés, en chiffres ronds, 4200 aliénés et idiots, les pouvoirs publics et les hospitalisés payants ne contribuent que \$887,000, à un budget qui dépasse le million. L'Institution elle-même, aidée par la maison-mère au besoin, fournit la différence, \$163,000.00. Il en est de même aux Ecoles de réforme. Celle de Laval-des-Rapides, comme du reste tous les établissements du Bon-Pasteur, a un budget lourdement déficitaire, dont la communauté qui la dirige doit assumer le fardeau.

Pour ce qui est des institutions régies par la loi de l'Assistance publique, la subvention a été fixée en théorie aux deux-tiers des frais d'hospitalisation. Mais ici encore, il y a beaucoup de marge entre la théorie et la réalité. Cette marge est surtout grande dans les villes importantes où les frais d'hospitalisation sont naturellement plus élevés que dans les petites villes. Elle est aussi tout particulièrement marquée dans le cas de certaines catégories d'institutions comme les crèches et les maternités.

Par ailleurs, comme on le verra plus loin, les institutions établies hors des grands centres rencontrent beaucoup de difficultés dans la perception des subventions officielles, à cause de la mauvaise volonté que mettent trop souvent les autorités municipales intéressées à reconnaître leurs indigents.

Il me semble qu'après dix années de fonctionne-

ment de la loi de l'Assistance publique, il est devenu possible de reviser le tableau des subventions qu'elle accorde en tenant compte :

1o—Comme on le fait dans l'application de la loi du salaire minimum, de la différence marquée qui existe entre le coût de la vie dans les grands centres et dans les localités rurales.

2o—Du coût réel d'opération des diverses classes d'institutions de charité.

Ainsi révisée, la loi qui atteint déjà admirablement son but et qui rend à nos communautés charitables des services marqués, fera encore plus de bien en distribuant ses secours là et dans la mesure où ils sont le plus nécessaires.

Très sagement, notre loi d'Assistance publique prescrit que les subventions officielles sont payables moitié par le Gouvernement provincial et moitié par les municipalités où les indigents ont leur domicile de secours. On a déjà signalé le mauvais vouloir que manifestent certaines municipalités quand il s'agit pour elles d'assumer leur part du fardeau. Cette attitude est d'autant plus extraordinaire que le dévouement de nos communautés charitables et la libéralité du gouvernement réduisent au minimum les sacrifices réclamés des conseils municipaux. Dans la province d'Ontario le coût total de l'entretien d'un enfant indigent, devenu pupille d'une "Children's Aid Society", est payable par la municipalité

d'où vient cet enfant, (*Report Royal Commission on Public Welfare*, p. 55). Chez nous, théoriquement fixée au tiers, la contribution municipale n'atteint à peu près jamais le quart des frais réels d'hospitalisation, qui sont pourtant réduits à leur plus simple expression par le merveilleux esprit d'économie avec lequel nos institutions sont dirigées.

Dans l'Ontario, les écoles d'industrie et les écoles de réforme reçoivent une subvention de \$1.00 par jour par enfant, dont la moitié, soit 50 sous, est payable par la municipalité. Encore cette contribution est-elle trouvée insuffisante. (même rapport, p. 88). Chez nous, la contribution des municipalités ne dépasse jamais 25 sous et souvent ne l'atteint pas. Même si les rajustements, que je recommande étaient effectués, les charges des municipalités relatives à ce genre d'institutions resteraient bien inférieures à ce qu'elles sont dans la province voisine. Et il en est de même de toutes les classes d'institutions d'assistance, de réforme, etc., au maintien desquelles les municipalités dans les deux provinces sont appelées à contribuer. Il est à noter de plus que la Commission Royale ontarienne, dans son rapport officiel, a recommandé d'augmenter la contribution officielle aux frais d'hospitalisation des indigents, de façon que le coût total en soit supporté par les pouvoirs publics, dans la proportion du quart par le

gouvernement provincial et des trois quarts par les municipalités.

Pour une foule de raisons qu'il est bien inutile de développer ici, il est très important de maintenir le principe de la responsabilité locale, municipale dans l'assistance aux indigents. C'est un des bons points de notre loi de l'Assistance publique. Il ne faudrait pas permettre que la mauvaise volonté de certains conseils municipaux, que l'absence de sens social et charitable dans certaines localités viennent le lui faire perdre.

Arrêtons-nous un instant à considérer le reproche que l'on pourrait faire à nos maisons de charité, comme on le fait aux institutions en général, d'être des "brick and mortar appeals", suivant l'expression du Docteur Reeder; des provocations constantes à l'internement. Si l'on voulait seulement dire par là qu'en l'absence d'institutions il ne se ferait pas d'internement, on prend bien inutilement un ton solennel pour affirmer une vérité de La Palice. Mais la question n'est pas là.

Ce qu'il importe de savoir, c'est ceci : les institutions s'établissent-elles pour répondre à un besoin ou s'ingénient-elles à créer le besoin une fois qu'elles sont établies? Le seul fait qu'elles sont constamment débordées et refusent tous les jours de nombreuses et instantes demandes suffirait à régler ce point. Mais il y a autre chose. Depuis quelques années, et de

plus en plus tous les ans, les institutions reçoivent leurs protégés des services d'assistance publique. La responsabilité de décider s'il y a lieu à internement, quand il s'agit d'un indigent, retombe toute entière sur les fonctionnaires de ces services. Quand une institution dans un cas d'urgence prend sur elle d'accueillir un solliciteur, elle le fait à ses risques et si les fonctionnaires de l'Assistance publique ou Monsieur le Maire refusent de ratifier ce mouvement de charité, tout le fardeau de l'entretien de cet indigent retombera sur l'institution, aucune subvention officielle ne sera payée.

Comme les services municipaux d'assistance ont été établis — celui de Montréal en particulier — dans le but avoué et parfaitement avouable de défendre le trésor public contre les entreprises des exploiters de la charité, on peut croire que ce but est généralement atteint et que, sauf de rares exceptions, les seuls cas d'hospitalisation permanente qui se produisent sont ceux auxquels on ne peut pas humainement s'opposer.

Je reconnais du reste que l'admission d'un indigent, surtout d'un enfant, pour hospitalisation prolongée dans une maison de charité soulève d'autres problèmes que des problèmes d'ordre financier, et qui ne me paraissent pas recevoir toute l'attention qu'ils méritent. J'ai déjà dit pourquoi l'entrée d'un enfant à l'orphelinat ne doit pas être considérée com-

me une tragédie. Il n'en reste pas moins vrai que dans nombre de cas, une meilleure solution que l'internement pourrait être trouvée, si nous disposions d'une bonne organisation de protection de l'enfance hors des institutions. Un bureau d'enquête, qui examinerait toutes les demandes d'internement d'enfants à d'autres points de vue, et de plus importants, que la capacité de payer de ses proches, rendrait incontestablement de très grands services, particulièrement à Montréal. Il est permis de croire qu'il réglerait dans une certaine mesure la question de l'encombrement dans les orphelinats et les écoles d'industrie, et c'est par là qu'il intéresse la présente enquête. Les dirigeants de ces institutions verraient avec bonheur l'établissement d'un tel bureau, mais ils ne sont pas en mesure de le fonder eux-mêmes et la responsabilité de son inexistence ne saurait leur être imputée.

CHAPITRE VI

Recommandations

10—Que l'on organise des cours de psychologie expérimentale dans les communautés qui s'occupent de l'enfance indigente, tout particulièrement dans celles qui ont la direction des écoles d'industries et des écoles de réforme.

20—Que la limite d'âge pour admission et séjour des garçons et des filles aux écoles d'industries soit portée à 16 ans, de 14 qu'elle est aujourd'hui.

30—Qu'une séparation radicale soit établie entre ces institutions et les écoles de réforme, de façon à faire disparaître l'odieux qui s'y attache. En particulier, leurs rapports annuels ne devraient pas être publiés dans l'annuaire des établissements pénitentiaires de la province. Il faudrait plutôt les classer avec les orphelinats ordinaires, dont aucune différence essentielle ne les sépare.

40—Qu'une enquête sérieuse soit faite par une personne compétente et sympathique avant la sortie

d'un enfant d'un orphelinat, d'une école de réforme ou d'une école d'industries, sur le milieu où il doit retourner, pour éviter de le renvoyer dans un entourage misérable ou corrupteur.

50—Que le directeur ou la directrice de ces institutions soit toujours consulté sur l'opportunité de prolonger ou de faire cesser l'internement d'un enfant. Sauf exceptions, une sortie prématurée est plus dommageable à celui-ci qu'un séjour trop prolongé, et c'est le directeur ou la directrice de l'institution qui est le mieux placé pour en juger.

60—Que des institutions complémentaires des orphelinats, des écoles d'industries et des écoles de réforme, (patronage, foyers, etc.) soient développées là où elles existent, ou établies suivant les besoins, en vue d'accueillir et de protéger à leur sortie, les enfants pour qui aucun milieu familial convenable n'aura pû être trouvé.

70—Que la pratique qui existe en certains endroits ⁽¹⁾ de traiter les enfants indigents comme des pensionnaires ordinaires soit encouragée, pour qu'elle se généralise le plus rapidement et le plus complètement possible.

80—Que toutes les institutions qui hébergent des enfants et qui n'y ont pas encore convenablement

(1) Voir dans la brochure No 193 de l'Ecole Sociale Populaire "Nos Orphelinats", l'étude de Soeur Bernardine, des Soeurs de la Providence.

pourvu, soient pressées de mettre à la disposition de leurs petits protégés de grandes facilités de récréations intérieures et en plein air, des terrains de jeux assez vastes et bien équipés.

Que les pouvoirs publics, à défaut de bienfaiteurs privés, aident financièrement les établissements qui seraient dans l'impossibilité de faire les frais de ces améliorations.

90—Qu'un service social soit établi pour le bénéfice commun des anciennes du Bon-Pasteur et des protégées de la Miséricorde, si possible — à Montréal — par les Soeurs Notre-Dame-du-Bon-Conseil, avec la collaboration charitable de femmes du monde et le concours payé de graduées de l'Ecole d'Hygiène sociale et de l'Hôpital de la maternité. Que les services publiques d'assistance favorisent l'établissement et le fonctionnement de ce service en le subventionnant. J'ignore sur quels concours un service social de cette nature pourrait compter à Québec, mais je suis sûr qu'il y est tout aussi nécessaire qu'à Montréal.

100—Que les jeunes prévenues de la Cour Juvenile restent sous la bienfaisante direction des Soeurs du Bon-Pasteur, tant qu'il n'aura pas été clairement établi que la future maison de détention de la cour est en mesure de les entourer d'une atmosphère morale de qualité équivalente.

110—Que les octrois aux crèches, pour dévelop-

per et perfectionner leur service de placement familial, soient accrus dans toute la mesure où ils pourront être profitablement utilisés. C'est dans ces institutions que se trouve la catégorie d'enfants pour qui le placement familial, avec son complément logique l'adoption, est tout particulièrement désirable.

120—Que si une loi de pension aux mères nécessiteuses est votée, l'on y respecte le droit de la mère de placer ses enfants dans une institution, si elle juge qu'elle leur assure ainsi une meilleure éducation qu'elle ne pourrait elle-même leur donner.

130—Que les pouvoirs publics, services d'assistance et commissions scolaires, favorisent en les subventionnant plus libéralement la multiplication des garderies d'enfants et des écoles maternelles.

140—Que les institutions soient encouragées et aidées dans l'établissement de classes spéciales pour arriérés mentaux.

150—Qu'une enquête soit faite par une personne d'une compétence éprouvée sur la présence d'enfants anormaux dans les institutions, où ils sont un embarras sérieux pour la direction et une cause d'inconvénients parfois très graves pour les autres enfants.

Que des mesures soient prises pour isoler ces enfants, en ayant bien soin de tenir les anormaux viciés et méchants séparés des autres.

160—Que des sociétés de protection de l'enfance, analogues aux Children's Aid Societies de l'Ontario,

soient établies dans nos grands centres, avec rayonnement sur toute la province, pour travailler harmonieusement avec nos institutions à la protection de l'enfance malheureuse.

170—Que le Conseil de l'Instruction publique soit saisi de la question de l'éducation des enfants dans les institutions de charité en vue de

a) améliorer s'il y a lieu le cours d'enseignement qui leur est donné;

b) prendre les dispositions nécessaires pour que notre système scolaire assume en tout ou en partie les frais de l'instruction de ces enfants.

180—Que soient mis à l'étude le rajustement et le relèvement de la subvention quotidienne prévue par la loi de l'Assistance publique, en vue de la rapprocher davantage des deux tiers du coût réel de l'hospitalisation qu'elle est supposée couvrir. En particulier :

a) que la subvention aux crèches soit portée à 66 sous au moins, de 36 sous qu'elle est aujourd'hui.

b) que la subvention aux maternités actuellement fixée à 34 sous soit elle aussi portée à 66 sous au moins.

190—Que le Bon-Pasteur de Montréal et celui de Québec, et toute autre communauté se livrant à l'oeuvre du relèvement et de la protection de la jeune fille, reçoivent une subvention régulière suffisante pour

leur permettre de continuer et de développer leur travail.

20o—Que les immeubles productifs d'une communauté, fermes, etc., dont tous les revenus sont absorbés par ses établissements de charité soient obligatoirement rangés parmi les propriétés non imposables.

21o—Que les institutions d'assistance soient protégées contre la perte de la subvention officielle, quand les municipalités refusent de reconnaître leurs indigents.

22o—Que le service de l'eau soit fait aux institutions de charité pour un prix nominal, de \$5.00 à \$10.00 le 100 lits, comme la chose se pratique à Montréal dans le cas des grands hôpitaux.

CHAPITRE VII

Valeur économique des services rendus par nos institutions

J'évalue à \$9,000,000. environ la contribution annuelle de nos communautés charitables au soulagement de la misère dans la province, où en d'autres termes, la valeur économique des services qu'elles rendent à notre population. Le chiffre surprend, mais je crois pouvoir établir qu'il n'est pas exagéré.

Il se décompose comme suit :

Au moins \$4,600,000.00, valeur du travail gratuit fourni par 4,600 religieux et religieuses. J'ai arrondi et réduit le chiffre du personnel pour tenir compte des invalides et surtout des personnes occupées à l'enseignement qui peuvent figurer dans les réponses à l'enquête, et dont l'apport à l'oeuvre charitable de leur communauté apparaît ailleurs.

\$2,000,000.00 représentant l'intérêt à 5 p.c. d'un capital immobilier de \$40,000,000.00. Je me suis

arrêté à ce chiffre pour des raisons que j'expose plus bas.

\$3,462,000.00 représentant le surplus des dépenses, sur les revenus provenant des hospitalisés payants et des subventions officielles.

Soit au total \$10,062,000.00 en chiffres ronds d'où je soustrais un peu plus d'un million pour tenir compte d'une objection que je mentionne plus loin.

Sur le premier chiffre, aucune contestation n'est admissible. Même avec le salaire annuel moyen de \$1,000. par année que j'ai pris pour base de mes calculs, il ne serait pas possible de s'assurer les services d'un personnel laïque stable et de qualité égale à celui du personnel religieux de nos institutions de charité. Beaucoup de petites religieuses dont l'institution en déficit ne peut leur payer aucun salaire,⁽¹⁾ ou qui donnent leurs services pour \$100.00 ou \$150.00 par année dans des institutions étrangères, ont sous leurs ordres des employés laïques qui gagnent quinze cents, deux mille piastres et plus.

Sur les deux autres chiffres on pourrait chicaner, prétendre qu'il faudrait distinguer entre l'apport propre des communautés et celui de leurs bienfaiteurs. Voici comment j'ai tenu compte de cette objection.

Le capital de 40 millions qui a servi de base à

(1) Ou, pour être précis, ne peut verser aucune rémunération à la maison mère pour leur travail.

mes calculs est inférieur, et de beaucoup, au capital réel engagé dans les institutions :

1o—Il ne tient aucun compte des valeurs *mobilières*, mais seulement des valeurs immobilières.

2o—Dans nombre de cas, les propriétés des institutions ont été sous-évaluées.

3o—Aucune estimation ne m'a été fournie de la valeur de dix-sept institutions, et celles-ci ne figurent donc pas dans le total, d'où j'ai moi-même, au surplus, écarté \$3,340,000.00.

La somme représentée par ces trois catégories d'omissions et le montant que j'ai retranché est considérable. J'ai cru pouvoir annuler par elle la part de crédit qu'il convient d'attribuer aux bienfaiteurs des établissements de charité dans la constitution de leur capital. Les 40 millions que j'ai retenus au crédit des communautés elles-mêmes comprennent tout naturellement les biens personnels jetés par leurs membres dans le fonds commun. Pour le reste, ils sont la cristallisation du travail gratuit, du savoir-faire, des économies et des sacrifices de milliers de religieuses et de religieux qui depuis 1639 consacrent leur vie au service de la misère dans notre province.

Reste le surplus des dépenses sur le revenu provenant des hospitalisés payants et des subventions officielles, soit \$3,462,423. Ici encore, il fallait faire la part des bienfaiteurs. Pour y pourvoir largement

en l'absence de données précises, j'ai mis de côté \$1,062,000; plus du tiers des recettes "diverses", et c'est en toute sécurité que j'ai fait entrer le reste dans la contribution des congrégations de charité. Il provient, ce reste, de placements faits par les communautés, de l'exploitation de fermes qui leur appartiennent et surtout du travail des religieuses occupées hors des établissements de charité de leurs congrégations. Ces religieuses, on les compte par centaines dans l'enseignement, dans les hôpitaux administrés par des laïques, etc.; ce qu'elles gagnent est dépensé au service de l'indigence, sert à combler les déficits d'opération des établissements charitables de leurs communautés respectives.

Ainsi se trouve justifiée, me semble-t-il, l'évaluation que j'ai placée sur la valeur économique des services que nous rendent nos congrégations religieuses de charité.

En procédant autrement, on arrive à un résultat sensiblement égal et c'est une contre-épreuve qui mérite bien d'être faite.

Aux Etats-Unis, en 1925, le coût annuel de l'hospitalisation d'un enfant s'élevait à \$400. ⁽¹⁾ Dans l'Ontario, les pouvoirs publics, gouvernement et municipalité, paient une piastre par jour pour la pension d'un enfant dans les écoles de réforme et les écoles d'industrie ⁽²⁾. Chez nous la subvention offi-

⁽¹⁾ Article du Dr. Reeder, déjà cité.

⁽²⁾ *Report Royal Commission on Social Welfare.*

cielle varie de \$87.40 dans les orphelinats à \$200. dans certaines écoles d'industrie. La moyenne ne doit pas dépasser \$125. Cela fait une différence de \$240. avec la contribution ontarienne à certaines institutions d'enfants, et de \$275. par année avec le coût moyen de l'hospitalisation d'un enfant dans les institutions des Etats-Unis.

Comme il y avait 12,660 enfants dans nos institutions l'an dernier, si leur entretien avait dû être payé par l'impôt sur la base ontarienne ou américaine, il nous en aurait coûté \$3,038,000. de plus dans le premier cas et \$3,481,000. de plus dans le second. Prenons le chiffre le plus bas et disons \$3,000,000.

Le coût de l'hospitalisation d'un aliéné, dans l'Ontario en 1929, a été de \$419.00 dont \$363.28 ou 86% ont été fournis par le gouvernement. Chez nous, le coût moyen est de \$388.; \$441. chez les protestants et \$330. chez les catholiques. Le gouvernement fournit environ 60 p.c. du coût moyen, soit \$200.

Si les frais d'hospitalisation étaient aussi élevés dans nos asiles catholiques que dans l'Ontario, et si le gouvernement en payait une proportion aussi forte, il lui aurait fallu déboursier l'an dernier \$2,720,000. au lieu de \$1,496,000. qu'il a effectivement payé. L'économie a donc été de \$1,225,000.

Puis il y a le budget des hôpitaux que la direction des religieuses allège considérablement. Il n'est

pas exagéré de dire que la présence de ce personnel d'élite, travaillant presque sans salaire, entraîne une économie d'au moins \$1.00 par jour et par lit. En fait, la comparaison du coût de l'hospitalisation dans les hôpitaux dirigés par des religieuses avec le coût moyen dans les établissements à direction exclusivement laïque révélerait une différence plus considérable que celle-là. Comme nos religieuses ont la direction d'hôpitaux d'une capacité collective dépassant 4,700 lits, elles nous économisent donc en frais d'hôpitaux seulement au moins \$1,700,000.

Un vieillard indigent coûte à la province et aux municipalités 30 sous par jour ou \$109.50 par année. Aux Etats-Unis, le coût moyen est de \$400. L'économie est ici de \$290. par année au bas mot. Disons \$275.00. Il y a plus de 6,000 vieillards dans nos hospices et ces derniers nous épargnent donc plus de \$1,650,000.

Nous voici rendus à \$7,575,000.00 et il nous resterait encore à évaluer les économies que nous valent les services de nos communautés religieuses dans les maternités et les oeuvres de protection des jeunes filles, dans les patronages, les garderies et les centres d'oeuvres, dans l'assistance à domicile. Il nous faudrait aussi tenir compte du coût de l'instruction qu'elles distribuent aux milliers d'enfants qu'elles abritent dans leurs institutions, y compris les écoles spéciales d'aveugles et de sourds-muets qui héber-

gent et instruisent des centaines d'enfants, dans des conditions de bon marché invraisemblables. Avec tout cela nos neuf millions seraient bientôt atteints et même dépassés.

Je répète donc que la valeur économique des services que nous rendent nos communautés religieuses de charité s'établit à près ou plus de neuf millions, et je veux dire par là qu'il nous faudrait demander cette somme à l'impôt si le concours de nos congrégations de charité venait, par impossible, à nous faire défaut.

Si j'insiste aussi longuement sur l'importance de la contribution qu'apportent nos communautés charitables au budget de l'assistance dans notre province, c'est sans doute pour leur rendre justice, mais c'est surtout parce que je vois là un fait social de première importance. Il ne peut être question dans une société chrétienne d'abandonner les faibles, les pauvres, les malheureux à leur triste sort. Il faut leur donner tous les soins que l'humanité ou, mieux encore, la charité exige, et les aider, chaque fois que faire se peut, à reconquérir leur indépendance économique. De plus, dans le cas des enfants, il faut s'efforcer d'empêcher ou du moins d'atténuer les conséquences fâcheuses que leur indigence pourrait avoir sur leur avenir; il importe de leur fournir toutes les chances possibles de réussir convenablement dans la vie.

Ceci admis, il n'en reste pas moins vrai que l'entretien de cette masse considérable de personnes économiquement improductives, constitue un lourd fardeau pour la partie active de la population. Il est de l'intérêt général que ce fardeau ne devienne pas excessif, au point de gêner sérieusement l'activité des producteurs. Il est de l'intérêt bien compris des indigents eux-mêmes que leur entretien ne coûte pas trop cher, pourvu toujours qu'ils reçoivent au moins le minimum de bien-être qu'une charité à la fois intelligente et sincère se doit à elle-même de leur donner.

L'extravagance et le gaspillage dans le domaine de l'assistance ne sont pas plus recommandables qu'ailleurs; ont des conséquences tout aussi fâcheuses, et plus encore, que dans les autres ordres d'activités. En se dépensant au service des pauvres, en administrant nos institutions avec une économie qui tient du prodige, nos communautés charitables se trouvent donc à remplir un rôle social singulièrement bienfaisant. Ce rôle il m'a paru, à l'occasion de cette enquête, qu'il importait d'en préciser autant que possible l'ampleur, pour que nous voyons bien jusqu'à quel point il convient de tenir compte de la merveilleuse organisation charitable qu'il suppose, et quel concours nous pouvons encore en attendre dans l'orientation future de notre politique d'assistance.

CHAPITRE VIII

En guise de conclusion⁽¹⁾

Et maintenant la question se pose : où les communautés charitables prennent-elles tout cet argent, Pendant longtemps les autorités publiques les ont ignorées. Ce n'est que depuis quelques années qu'elles leurs versent des contributions vraiment substantielles. Mais même aujourd'hui c'est un fait que les subventions de l'Assistance publique restent bien inférieures aux dépenses réelles des institutions subventionnées, alors que nombre de maisons n'ont pas encore jugé à propos d'invoquer son secours.

Par ailleurs aucune souscription, de la nature des grandes campagnes annuelles dont le succès remarquable fait tant d'honneur à la population anglaise

(1) Traduit d'une causerie faite en anglais sur le même sujet et publiée en brochure sous le titre : *"What are all those Nuns good for?"*

de Montréal, n'a été organisée en leur faveur (2)
D'où leur viennent donc leurs ressources?

Une première explication réside dans ce fait qu'un flot continu de petites souscriptions spontanées ou sollicitées coule vers elles; grossi parfois d'une offrande plus importante et presque toujours inespérée. Mais l'explication est insuffisante. Des centaines de mille, que dis-je des millions de piastres ne se recueillent pas de cette façon chaque année.

Un seconde explication est que les Communautés durent, toujours semblables à elles-mêmes et tendant vers un même but, dans un monde où tout change et passe autour d'elles. L'un des grands avantages de cette pérennité c'est que des immeubles de peu de valeur lorsqu'elles les acquièrent par dons ou à titre onéreux, finissent par devenir des actifs importants, soit qu'elles les vendent ou en tirent du revenu.

Nos amis socialistes de l'Ecole d'Henry George parleraient ici, sans doute, avec grande indignation de "profits non-gagnés" (unearned increment). Je sais même nombre de bourgeois, peu suspects de socialisme, qui trouvent cet état de choses parfaitement scandaleux.

C'est que ni les uns ni les autres n'envisagent la question sous son vrai jour. Il faudrait en vérité

(2) L'enquête a révélé que quelques rares institutions avaient été aidées de cette manière à l'origine.

avoir l'esprit singulièrement faussé pour reprocher aux communautés charitables un enrichissement de cette nature, tout en sachant que chaque sou de cette richesse accrue est consacré au développement de leurs activités bienfaisantes, et n'y peut suffire. C'est un fait qu'avec une confiance de saint ou d'enfant dans l'assistance Divine, les congrégations religieuses de charité agrandissent constamment leur champ d'action, assument de nouvelles obligations et de nouveaux fardeaux, sans toujours tenir suffisamment compte de leurs ressources en argent ou en personnel. Presque toutes sont lourdement endettées. Je me demande s'il serait possible de rencontrer un économe d'institution qui n'est pas en train de faire une neuvaine à son saint préféré, pour lui demander une importante somme d'argent bientôt due, au paiement de laquelle il a été impossible de pourvoir normalement.

Ces deux explications et quelques-autres moins importantes qu'il serait possible de découvrir ne dissipent donc qu'une partie du mystère.

Les Soeurs et les Frères de charité avec leur esprit d'obéissance et de sacrifice, leur dévotion au devoir si pénible soit-il, fournissent seuls une réponse satisfaisante à la question que nous étudions. Sans eux, sans faire entrer en ligne de compte leurs années de travail gratuit, leur sense de l'économie porté à un point où il devient du génie, les misères

qu'ils endurent sans se plaindre, les privations auxquelles ils se soumettent sans murmurer, la générosité qui leur fait partager avec les indigents les fruits de leurs labeurs; sans faire entrer tout cela en ligne de compte il est impossible d'établir une véritable équation entre ce que font nos congrégations religieuses de charité et les moyens matériels dont elles disposent.

Leur esprit de sacrifice. Les Soeurs du Bon-Pasteur en fournissent un exemple typique. En prononçant leurs vœux, elles se condamnent elles-mêmes à une réclusion perpétuelle, pour être plus près des filles ou des femmes tombées quand le monde les rejette, et leur tendre une main fraternelle dans la rude montée du repentir et de l'expiation.

Leur dévotion au devoir. Un petit groupe de Soeurs Grises, de Montréal, venaient d'arriver dans une mission de l'Extrême-Nord. Autour d'elles tout était pauvre, d'aspect misérable et promettait une vie de souffrance et de privations. Traçant le plan du morceau de terre qui leur était réservé, elles y indiquèrent l'emplacement de leur cimetière. Un bon Clergyman qui se trouvait là, ne put s'empêcher de leur demander pourquoi elles se préoccupaient d'un pareil détail, alors qu'il y avait tant à faire pour essayer d'améliorer l'endroit où elles étaient venues vivre. "Nous ne sommes pas venues ici pour y vi-

vre, répondit la Supérieure avec un sourire; nous sommes venues y mourir."

Leurs souffrances et leurs privations. A la demande de Monseigneur Provencher quatre Soeurs Grises furent envoyées en 1844, à la mission de la Rivière Rouge. Durant l'hiver le thermomètre tomba à 49' sous zéro, dans la misérable cabane qu'elles appelaient leur couvent. Pour les empêcher de geler à mort l'Evêque les reçut dans sa maison "où il faisait un peu moins froid"!

Des religieuses envoyées en 1874 à la mission du lac Athabaska y vécurent 7 ans dans une vieille grange qu'elles devaient occuper quelques semaines seulement. Les souffrances d'un autre groupe de Soeurs Grises à Fort-Providence étaient telles que, plusieurs mois après son retour, une visiteuse de la Maison-Mère n'y pouvait penser sans pleurer. ⁽³⁾

Des traits de cette nature pourraient être cueillis en grand nombre non-seulement dans l'histoire des Soeurs Grises, mais dans celle des Soeurs de la Providence et de la plupart sinon de toutes les Congrégations religieuses de charité.

Les missions dont il est fait mention plus haut sont aujourd'hui prospères. Mais leur prospérité n'est pas due uniquement, ni même principalement aux dons privés ou publiques qui leur ont été faits,

⁽³⁾ Tous ces traits sont empruntées au très beau livre du P. Duchaussois: *Les Soeurs Grises dans l'Extrême-Nord*.

ni au supposé "profit non-gagné", provenant du développement de ces régions. Elle est due d'abord et surtout à l'héroïque abnégation des religieuses qui durant de longues et dures années leur ont consacré leurs vies. Les sauvages qui profitent de ces institutions, les orphelins, les vieillards, les malades, qui vivent désormais confortablement sous leurs toits ne doivent pas, du moins pour la plus large part, cet avantage, aux gouvernements ou aux particuliers qui ont fourni de l'argent pour le leur procurer. Leur reconnaissance est due d'abord et surtout aux femmes sublimes qui n'ayant que leur vie à donner, la donnèrent sans mesure et sans réserve, pour semer du bonheur autour d'elles.

Le même raisonnement s'applique à toutes nos institutions charitables, mais à des degrés divers, suivant les difficultés et les sacrifices que leur fondation à présentées ou exigés. Dans chaque maison, en se dévouant corps et âme au service de l'humanité souffrante, le personnel religieux a fourni une contribution bien supérieure à celles qui lui sont venues de sources officielles ou privées.

Nos congrégations religieuses de charité forment donc un rouage essentiel de notre structure sociale. Elles exercent parmi nous un ministère charitable d'une extraordinaire ampleur. La valeur économique des services qu'elles nous rendent serait difficile à exagérer.

Pourquoi font-elles tout cela? Comment se fait-il que leurs membres paraissent heureux, non pas malgré, mais en vertu même de leur immolation et, j'ose ajouter, dans la mesure même où cette immolation est plus parfaite?

Ces questions seraient sans doute restées sans réponse, si je n'avais précisément appris qu'elles obsèdent, sous une forme ou sous une autre, nombre de mes auditeurs actuels et beaucoup d'autres aides-sociales (social workers) qui se dépendent, comme nos Frères et nos Soeurs de charité, au service des faibles et des indigents.

Il n'y a pas bien longtemps j'eus l'avantage et le plaisir d'une conversation intime avec quelques-uns de ces travailleurs sociaux de notre ville. Tout de suite il me parut évident que ce qui les préoccupaient le plus, le problème qui les absorbaient n'en était pas un d'organisation et encore moins de piastres ou de sous. Ils se demandaient et me posèrent carrément cette question: vaut-il mieux pour la valeur et l'efficacité de son travail, qu'une aide-sociale ait une conception matérialiste, ou bien une conception spiritualiste de la vie? J'argumentai, naturellement, en faveur de la conception spiritualiste; mais je crains de n'avoir pas été bien convaincant.

Aujourd'hui je crois apporter à la question qui me fut alors posée, une réponse décisive. Si nos ordres religieux de charité sont ce que j'ai essayé de

faire voir et mieux ; si, avec des moyens matériels limités ils font tout ce que j'ai essayé de dire et plus ; en d'autres termes, si leur zèle est si grand et leur "efficienc" si remarquable, c'est à cause de la foi qui les anime, de l'amour qui les consume.

On lit dans la vie de saint Vincent de Paul qu'un soir, entrant dans sa pauvre chambre, après une longue et déprimante journée de travail dans les pires coins de Paris, au service de ses misérables et de ses indigents, il se laissa tomber sur une chaise épuisé, toutes les fibres de son corps frémissant de souffrance sous l'excès de sa fatigue. Alors la Vierge Marie lui apparut, tenant l'Enfant Jésus dans ses bras tendus, et lui dit avec un sourire :

"Embrasse-le, tu l'as bien mérité!"

Pour les milliers de membres de nos congrégations religieuses de charité le service du pauvre est le service de Dieu. On n'en trouverait pas un seul qui refuserait de travailler et de souffrir jusqu'aux limites extrêmes des forces humaines pour un sourire de la Mère ou un baiser de l'Enfant. La constance de leur dévouement et la fécondité de leur action trouvent là, mais là seulement, leur suffisante, leur totale explication.

SANCTUS

31031701000
3079.002-1MA2

DEUXIEME PARTIE

Notices particulières

THE
LIBRARY OF THE
MUSEUM OF NATURAL HISTORY
AND
ZOOLOGY
OF THE
SMITHSONIAN INSTITUTION
WASHINGTON, D. C.

Soeurs de la Charité ou Soeurs Grises

(Montréal)

Fondé en décembre 1737 par Madame Dufrost de la Jemmerais, veuve d'Youville, l'Institut des Soeurs de la Charité, ou Soeurs Grises, est la plus ancienne de nos communautés charitables d'origine canadienne. Ses activités embrassent presque tout le vaste champ de la souffrance humaine: soin des vieillards et infirmes des deux sexes, oeuvre des enfants trouvés et abandonnés, éducation des orphelins et des orphelines, soin des malades dans les hôpitaux, visite des pauvres et des malades à domicile, veille auprès des malades, pharmacie et dispensaire pour les pauvres, salles d'asile, écoles maternelles, écoles industrielles pour les Sauvages, écoles ménagères pour les jeunes filles pauvres, écoles élémentaires,

modèles et académiques dans les missions de l'Ouest, instruction des aveugles des deux sexes.

Au dernier rapport, cet institut comptait 1325 membres, dans 65 établissements répartis entre plusieurs diocèses du Canada et des Etats-Unis et les vicariats apostoliques du Keewatin et du Mackenzie. La vie héroïque des Soeurs Grises au service des sauvages et des Esquimaux de l'extrême Nord a été décrite par le Père Duchaussois O.M.I. ⁽¹⁾ et forme quelques-unes des plus belles pages de l'histoire de la civilisation française en Amérique.

Dans la province de Québec cette communauté possède, outre sa maison-mère et un sanatorium pour ses religieuses malades, treize établissements. Elle administre en plus et fournit le personnel supérieur à douze établissements dont elle n'est pas propriétaire. Sept de ces maisons sont de langue française et cinq de langue anglaise.

Vingt-quatre Soeurs Grises, avec un nombre égal de laïques recrutées parmi leurs anciennes, sont employées régulièrement à la visite des malades et des pauvres à domicile. Elles ont fait au cours de l'année 1930, environ 18,000 visites. Avec la Société St-Vincent-de-Paul, là où elle existe, et des groupements de dames de charité, ou seules parfois, elles ont assisté matériellement 1200 familles indigentes.

(1) Les Soeurs Grises dans l'Extrême-Nord...

Développant d'une façon extraordinaire sous la pression du chômage une oeuvre qui est chez elles de tradition, elles ont distribué au cours de l'hiver dernier (1930-1931) plus de 100,000 repas gratuits. La distribution de ces lunches s'est continuée presque sans ralentissement tout l'été. Une maison comme Nazareth, dont la situation financière, nous le verrons plus loin, n'est pas brillante, a servi une centaine de repas par jour, non seulement l'hiver dernier, mais tout l'été aussi. Cette charité a été faite avec les ressources ordinaires de la maison sans aucun secours du dehors, ou du moins sans l'aide des pouvoirs publics. C'est par milliers encore qu'il faut compter les pansements faits et les médicaments distribués gratuitement par cette communauté, particulièrement à son hôpital général, annexe de sa maison-mère.

Notons aussi que les Soeurs Grises logent, nourrissent, habillent et font instruire à leurs frais, d'année en année, un certain nombre de jeunes gens. C'est leur contribution à l'oeuvre des vocations sacerdotales chez les pauvres.

Mais tout cela, qui est important, ne représente pourtant qu'une partie infime du travail charitable des Soeurs Grises. C'est l'hospitalisation des indigents, des infirmes, des malheureux de toute nature qui absorbe de beaucoup la plus grande partie de leurs énergies. Plus de 95 p.c. de ces religieuses

sont occupées dans les institutions et moins de 5 p.c. au travail extérieur.

L'évaluation municipale des treize institutions de charité que possèdent les Soeurs Grises est de \$4,780,000.; c'est dire que leur valeur réelle doit dépasser sensiblement les cinq millions.

Leurs revenus en 1930 ont été de \$587,690. et leurs dépenses de \$753,669., ce qui leur a laissé un déficit d'opération de \$165,979. Les subventions officielles, \$272,988. sont entrées dans ce budget pour un peu plus de 46 p.c. des recettes et 36 p.c. des dépenses. Ces chiffres pourtant bien éloquentes ne donneraient qu'une idée très insuffisante de l'importance de la contribution apportée par les Soeurs Grises au soulagement de la misère dans notre province. Il faut, pour se faire une idée un peu exacte de la situation, tenir compte d'au moins deux autres facteurs importants.

Les dépenses d'administration se sont élevées, avons-nous vu, à \$753,680. Il faut ajouter à cette somme la valeur de remplacement du travail gratuit fournit par 532 religieuses. Vu la qualité de ce personnel et l'importance des fonctions qu'il remplit, un salaire moyen de \$1,000. par année ne paraîtrait sans doute pas exagéré. Donc, au total, salaires \$532,000. Disons \$500,000. pour tenir largement compte du \$100. ou \$150. par année qu'un certain nombre de religieuses reçoivent.

Puis il y a les immeubles consacrés par les Soeurs Grises au soulagement des indigents. Sans l'ameublement, ils représentent ai-je dit, \$4,780,000. Ces immeubles ne rapportent rien. Au chapitre REVENUS aucun loyer ne figure; au chapitre DEPENSES on n'a inscrit que les intérêts et les amortissements que les institutions doivent payer sur leurs emprunts. Placé à 5 p.c. ce capital rapporterait plus de \$200,000. Les trois chiffres additionnés donnent un total de \$1,483,670., valeur réelle — minimum — des services rendus par cet institut.

Il faut déduire de cette somme \$272,988. de subventions officielles et \$179,000. payées par les pensionnaires et les hospitalisés semi-indigents, soit au total, en chiffres ronds, \$450,000. La différence, plus de \$1,000,000. représente pour autant qu'il est possible de l'évaluer en argent, l'apport annuel des Soeurs Grises aux oeuvres de charité qui se font dans notre province.

Les treize institutions possédées par les Soeurs Grises ont collectivement 2,887 lits. Leur valeur immobilière moyenne est donc de \$1,678.00 par lit. En tenant compte de l'ameublement et de l'outillage, on arriverait assez facilement à une valeur de \$1,900. et même de \$2,000, par lit.

La dépense annuelle s'établit à \$261. par lit, soit une dépense quotidienne de 61 sous, toujours dans les seules institutions possédées par les religieuses.

Les treize maisons possédées par les Soeurs Grises emploient 370 religieuses; elles en dirigent douze autres auxquelles elles fournissent un personnel de 162 religieuses. Il y a donc 532 Soeurs Grises en activité dans ces vingt-cinq maisons.

Il y a encombrement dans les maisons des Soeurs Grises situées à Montréal ou qui, établies dans le voisinage, acceptent de recevoir de cette ville des vieillards ou des enfants indigents. Les supérieures des maisons rurales ou semi-rurales se déclarent en mesure de répondre aux besoins de leurs localités.

Par l'état des agrandissements désirables que je donne plus loin, il sera facile d'établir quelles sont les maisons qui manquent d'espace et celles qui en ont suffisamment.

Mais il faut souligner le cas de la Crèche de Liesse. Cette maison refuse en moyenne cinq demandes d'admission par jour: trois d'enfants légitimes — il n'y a pas d'institutions ordinaires pour les tout-petits de naissance légitime — et deux d'enfants illégitimes.

Et alors, une question troublante se pose: que deviennent ces enfants, surtout les derniers? La meilleure solution au problème, c'est évidemment le "décongestionnement" de la Crèche. Pour y travailler tout en préparant au mieux l'avenir des enfants, les Soeurs Grises ont établi le Bureau de Placement de la Crèche de Liesse qui compte déjà un personnel

de 8 personnes, quatre religieuses et quatre laïques, dont deux gardes-malades. On m'a fourni le rapport de cet important service. Les statistiques qu'il donne soulignent les difficultés inouïes de son travail. Elles nous apprennent qu'en un an le Bureau a placé 235 enfants et a pu conduire à bonne fin l'adoption légale de 74 petits abandonnés. Déduction faite des retours, il reste 228 placements permanents. Ce résultat qui, à première vue, ne paraît pas brillant, est au contraire merveilleux si l'on tient compte du scrupuleux travail d'enquête et de surveillance dont il s'accompagne et qu'illustre bien la statistique des visites reçues et rendues, des lettres écrites ou reçues et des appels téléphoniques d'une part; et d'autre part, le double fait que 77 demandes ont été refusées parce qu'elles n'offraient pas suffisamment de garantie pour le bien être de l'enfant et que 81 enfants ont été repris, parce que dans la plupart des cas, on s'est aperçu qu'ils n'étaient pas aussi bien placés qu'on l'avait tout d'abord cru. S'il ne s'agissait que de confier n'importe quel enfant à n'importe qui, le Bureau pourrait faire des placements par centaines, mais les enfants ainsi placés seraient pour le grand nombre bien à plaindre. Le travail du Bureau de placement est donc fait avec conscience et discernement; c'est son premier et principal mérite. Mais il en a un autre, de très grande importance, je le répète, dans le domaine de la charité, il est très

économique. Le budget du Bureau de Placement est de \$6,000.; le Gouvernement provincial et la ville de Montréal en paient chacun la moitié. Or, \$6,000. partagées entre 228 placements permanents, cela veut dire que chaque placement, avec tout le travail d'enquête et de surveillance qu'il comporte, n'a coûté que \$26.00. Quand on sait qu'à la Crèche, l'hospitalisation d'un enfant trouvé coûte \$333. par année, on voit tout de suite quel intérêt considérable nos pouvoirs publics ont à favoriser le développement de ce service. Je recommande donc que, pour commencer, le gouvernement provincial et les autorités municipales doublent immédiatement la subvention qu'ils lui accordent, et que cette augmentation soit graduellement augmentée dans toute la mesure où les Soeurs Grises pourront développer leur Bureau de Placement en lui conservant l'efficacité dont il a fait preuve jusqu'ici.

J'aborde maintenant le chapitre des agrandissements et des améliorations dont les Soeurs Grises m'ont signalé l'urgente nécessité dans leurs divers rapports.

Il faudrait, toujours pour décongestionner la Crèche, et surtout parce que nous n'avons aucune institution de ce genre, il faudrait construire une maison, une pouponnière, pour les tout petits de naissance légitime. C'est par centaines que se produisent les demandes d'admission de cette catégorie

d'enfants, et seule dans le diocèse de Montréal, la Crèche est organisée pour en prendre soin et consent à en recevoir un petit nombre. En construisant une pouponnière, on libérerait une centaine de lits à la Crèche pour les petits abandonnés à qui cette institution est particulièrement destinée, et l'on fournirait une solution au cruel problème de nombreux pères de famille restés veufs avec un ou deux bébés qu'ils ne savent où placer.

Une telle institution d'une capacité de 300 lits coûterait environ \$500,000. Les Supérieures de la Crèche et de l'Orphelinat de Liesse signalent le besoin d'un hôpital d'une centaine de lits qui, construit entre ces deux institutions, pourrait recevoir leurs petits malades et permettrait d'isoler les contagieux, ce qui dans les circonstances actuelles est pratiquement impossible pour les deux maisons. En recevant leurs malades, l'hôpital augmenterait naturellement l'espace dont elles disposent pour les enfants bien portants.

Un hôpital de 100 lits pourrait coûter environ \$200,000.

L'Hôpital général de la rue Guy, qui est à la vérité plutôt un hospice qu'un hôpital au sens moderne du mot, a refusé en 1930 pas moins de 883 demandes d'admission de vieillards. Un agrandissement s'impose donc et il devrait être assez important pour

doubler au moins la capacité de l'hôpital général actuellement de 376 lits. Coût environ \$700,000.

Les hospices Ste-Cunégonde et St-Antoine refusent beaucoup de demandes. Il est probable cependant que ce sont les mêmes personnes souvent qui, refusées par une institution, vont frapper à la porte d'une autre et la situation n'est peut-être pas aussi mauvaise qu'elle le paraît. En agrandissant l'hôpital général tel que recommandé plus haut, et l'un de ces deux hospices, celui de Ste-Cunégonde peut-être, vu que l'hospice St-Antoine est situé dans un quartier presque exclusivement commercial, on répondrait sans doute aux besoins les plus pressants du moment. Trois cents lits doubleraient ou peu s'en faut la capacité de cette institution et coûteraient au bas mot \$500,000.

Un agrandissement important était nécessaire à l'hôpital-hospice de Saint-Jean. Il est en voie d'exécution et désormais cette maison pourra répondre aux besoins de sa localité.

L'oeuvre des aveugles de Nazareth quittera bientôt son vieil immeuble de la rue Sainte-Catherine pour s'installer dans la vaste et superbe maison que les Soeurs Grises lui ont fait construire à la Côte-des-Neiges, grâce pour une large part à un généreux octroi du Service de l'Assistance publique. Le vieux Nazareth, qui fut presque un pionnier en Amérique dans l'oeuvre de l'éducation des aveugles et qui a fi-

guré longtemps au premier rang des institutions du genre, était devenu insuffisant à bien des égards. Il était tellement rempli que pour accueillir un plus grand nombre d'aveugles — pour en refuser moins — les Soeurs en étaient rendues à dormir sur des lits de fortune, dans les classes transformées en dortoirs!

Le nouveau Nazareth sera une institution modèle et qui nous fera honneur. Il n'est pas encore terminé. Une somme de \$225,000. serait nécessaire pour compléter les services par l'addition d'une aile où seraient logés des ateliers et un auditorium. Il faudrait encore des sommes assez importantes pour l'outillage parfait de l'institution. Ces sommes les Soeurs Grises les attendent de la générosité de leurs amis et des pouvoirs publics, les déficits accumulés de plusieurs de leurs maisons les mettant dans l'impossibilité de pourvoir elles-mêmes à ces dépenses.

Les notes trop brèves que la Supérieure de Nazareth m'a fait tenir, donnent une idée du beau travail qui se poursuit déjà dans cette maison et des moyens matériels qui lui manquent encore, pour atteindre le très haut niveau d'efficacité où les religieuses désirent la porter.

Un tableau extrait du dernier recensement fédéral va nous permettre de nous faire une idée de la valeur et de l'efficacité du travail poursuivi par les

Soeurs Grises, au profit des aveugles de la province de Québec.

*Aveugles de 15 ans et plus, instruits et illettrés,
par province, au recensement de 1921 ⁽²⁾*

	Total	Instruits	Illet- trés	Illet- trés p.c.
Canada	4259	2203	2056	49.66
Provinces Maritimes ..	879	480	399	47.77
Québec	1212	581	631	52.16
Ontario	1530	847	683	46.39
Province des Prairies ..	415	198	217	53.63
Colombie-Britannique ..	215	94	121	58.17

On voit que la province de Québec figure assez bien dans ce tableau, un peu plus de deux pour cent en arrière de la moyenne générale du Canada, un peu mieux qu'à mi-chemin entre les provinces de l'Est qui ont le plus bas pourcentage d'illettrés aveugles, et les provinces de l'Ouest qui ont le pourcentage le plus élevé. Ce résultat, pour ce qui est de la partie catholique de la population, a été obtenu par l'effort persévérant des Soeurs Grises uniquement soutenues pendant longtemps, par la charité privée. Je souligne ailleurs l'effet heureux des subventions officielles que cette maison reçoit depuis quelques années.

Cette enquête porte sur l'année 1930. A cette date, l'Ecole Ménagère professionnelle des Soeurs

(2) Extraits du tableau 120, Recensement du Canada, vol. 2, p. 752.

Grises était sur la rue Cathédrale. Elle s'est transportée depuis dans le Nord de la ville où elle occupe Chemin Crémazie une belle construction moderne des mieux aménagée et qui répond aux besoins qu'elle est appelée à satisfaire.

Les autres maisons des Soeurs Grises n'ont besoin que d'améliorations ou de réparations de détail dont le coût total ne dépasserait sans doute pas \$100,000.

En résumé, les institutions des Soeurs Grises demanderaient à être améliorées et développées comme suit :

Une pouponnière pour enfants légitimes, 300 lits	\$500,000.
Un Hôpital pour la Crèche et l'Orphelinat de Liesse, 100 lits	200,000.
Agrandissement de l'Hôpital général, 400 lits	700,000.
Agrandissements de l'hospice orphelinat Ste-Cunégonde, 300 lits	500,000.
Pour terminer et outiller le nouveau Nazareth	275.00.
Améliorations et réparations urgentes aux autres maisons	100,000.
	\$2,275.000.

Sur les treize institutions que possèdent les Soeurs Grises, sept équilibrent tant bien que mal leur budget et six sont en déficit. De ces dernières, quatre sont de Montréal, les deux autres sont à la campagne.

L'Hôpital Général a un déficit de \$108,000. Cette institution qui avoisine la maison-mère reçoit beaucoup de religieuses âgées ou semi-invalides et assume encore d'autres frais dont bénéficie l'ensemble de la Communauté, sans avoir de revenus correspondants. C'est là l'explication principale autant que je puis m'en rendre compte, de sa situation financière si peu satisfaisante. Un système de comptabilité rigoureux répartirait sans doute une partie du déficit sur toutes les maisons qui profitent du travail qui se fait à l'Hôpital général, mais le fardeau que la Communauté dans son ensemble doit porter, n'en serait pas le moins du monde allégé.

La Crèche D'Youville a un déficit de \$61,000. Cette maison n'a presque pas de revenus en dehors des subventions officielles et celles-ci sont insuffisantes. Elles représentent une indemnité de 36 sous par jour alors que les dépenses sont de 91 sous. C'est la communauté des Soeurs Grises qui solde le déficit, après avoir fourni de beaucoup la plus grande partie du capital et le travail gratuit de ses religieuses. Je soumets respectueusement que cette subvention, qui est actuellement de 36 sous, devrait être portée à 66

sous, et qu'elle devrait être payable toujours, même lorsque la municipalité intéressée refuse de payer sa part ou bien, ce qui arrive le plus souvent, lorsque le domicile de secours ne peut être établi.

Nazareth a très bien équilibré son budget en 1930, grâce pour une large part à la générosité des subventions officielles qui lui ont été accordées. Mais en entrant dans ses nouvelles constructions, cette institution va avoir à passer une période de transition très coûteuse et très difficile. Elle aura plus que jamais besoin du concours et des générosités des pouvoirs publics et des particuliers.

Le cas des autres maisons des Soeurs Grises dont les finances sont en déficit serait réglé par le rajustement général des subventions de l'Assistance publique que j'ai cru devoir recommander plus haut.

Sur les douze maisons dont elles ne sont pas propriétaires, dont elles n'ont que la direction intérieure, il y en a neuf qui sont des hôpitaux ne faisant que de l'hospitalisation temporaire, ou bien des hospices ou orphelinats de langue anglaise qui ne m'ont pas fourni de rapport. Je me contente de les mentionner en passant, tout en tenant compte de leur personnel religieux.

Ces neuf maisons mises à part, il en restait seize avec lesquelles j'ai dressé les statistiques qui suivent. Elles ont ensemble 3,387 lits, un personnel religieux de 415, laïque de 606 et total de 1,021 personnes. En

supposant tous les lits occupés, cela donnerait 1 religieuse par 8.1 hospitalisés et 1 membre du personnel, laïque et religieux, par 3.3 hospitalisés.

Ce sont là des proportions très satisfaisantes.

Le nombre extrême d'hospitalisés par religieuse est de 14, dans un orphelinat, mais en tenant compte du personnel laïque, il tombe à 6, ce qui est très raisonnable.

Le minimum se rencontre à l'Hôpital général où il n'y a que 3.5 hospitalisés par religieuse et 1.8 par membre du personnel total religieux et laïque. La présence dans cette maison de nombreuses religieuses âgées et semi-invalides et d'un bon nombre d'anciennes protégées de la communauté passées au rang d'aides des religieuses et qui toutes se livrent à des occupations variées, assez souvent pour le bénéfice de l'ensemble de la communauté et non pas seulement de l'hôpital, voilà qui explique pourquoi le personnel de cette maison est anormalement élevé.

Deux maisons, aux activités bien spécialisées occupent une situation pour le moins satisfaisante du point de vue que nous considérons en ce moment. La Crèche d'Youville malgré l'état très embarrassé de ses finances n'en maintient pas moins un personnel de 270 adultes; 60 religieuses et 210 laïques, dont un grand nombre gardes ou élèves gardes-malades. Ce qui veut dire qu'il y a une religieuse par 12 enfants et un adulte par 2.7 enfants. On pourrait, je crois,

difficilement trouver mieux ailleurs, même dans les institutions les plus florissantes.

A Nazareth, il y a une religieuse par 9.3 et un membre du personnel par 3.6 hospitalisés. A cause des conditions particulières de cette institution pour les aveugles, les autorités de la maison ne sont pas satisfaites et se proposent d'augmenter leur nombre de 10 dès que les circonstances le permettront.

Les rapports des 16 maisons que j'étudie en ce moment enregistrent 3,126 hospitalisés, plus de 92% du nombre de lits, dont 843 sont des adultes et 2,283 des enfants.

Les orphelins de père et de mère entrent pour 139 ou presque exactement 6 p.c. du total. Les orphelins, soit de père, soit de mère, sont au nombre de 1,148 ou pas tout à fait 50 p.c. Les enfants ayant encore leur père et leur mère prennent le reste, ou 996, soit environ 44 p.c.

Il est à remarquer que le chiffre des enfants ayant encore leurs parents est indûment grossi par la crèche de Liesse qui y figure pour 656 petits abandonnés, ce qui a naturellement pour effet de réduire la proportion des autres catégories. En mettant les enfants trouvés dans une classe à part, il ne reste plus que 340 enfants dont les parents vivent encore, mais ont dû s'en séparer pour des causes variées et une période plus ou moins longue; c'est 15 p.c. du

total. Dans les mêmes conditions, le pourcentage des enfants complètement orphelins monte à 9 p.c.

Les hospitalisés payants, pour la plupart des messieurs et des dames pensionnaires, occupent environ 10 p.c. des lits. Certaines institutions n'en ont pas un seul, d'autres en ont une proportion élevée; ce sont celles qui paraissent avoir amplement d'espace pour répondre aux demandes d'hospitalisation des indigents de leur localité. Il n'apparaît pas que les religieuses restreignent l'espace réservé aux pauvres pour augmenter le nombre de leurs pensionnaires payants.

Soeurs de la Providence

L'Institut des Soeurs de Charité de la Providence a été fondé par Madame Gamelin en 1841. Ses développements ont été remarquables. Il compte actuellement 106 établissements éparpillés sur le continent nord américain, depuis l'Atlantique jusqu'au Pacifique; depuis la Californie jusqu'en Alaska.

Il a pour but le soulagement spirituel et temporel des pauvres et des malades. Il fonde et dirige des cliniques et des hôpitaux de maternité. Il se livre aux oeuvres suivantes: des orphelins, des vieillards, des aliénés, des tuberculeux, des incurables et des sourdes-muettes; il maintient des dispensaires gratuits pour les pauvres et les infirmes. Il ouvre des salles d'asile, des garderies d'enfants, etc.; il se consacre à l'enseignement de la jeunesse.

Comme ces derniers mots l'indiquent, les Soeurs de la Providence ne forment plus une communauté exclusivement charitable. L'enseignement, qui chez

les Soeurs Grises de Montréal — du moins en dehors de leurs orphelinats — n'est qu'une occupation tout-à-fait secondaire, presque accidentelle, a pris chez elles une importance considérable. En fait, le nombre d'élèves, dans leurs externats, leurs pensionnats et leurs écoles maternelles de la province de Québec seulement, dépasse 4,800. Peu de communautés purement enseignantes peuvent montrer un pareil enrôlement. Et pourtant ses activités charitables sont variées et considérables. En fait, malgré le nombre élevé de ses membres qui se livrent à l'enseignement, cette congrégation reste la plus importante de nos communautés charitables par le nombre de ses maisons et celui de ses hospitalisés de toutes sortes.

Il arrive souvent que le même toit abrite un jardin de l'enfance pour internes et externes, un orphelinat et un hospice et parfois d'autres oeuvres encore. Il va sans dire que toutes ces activités s'exercent dans l'ordre le plus absolu et sans se nuire. Ceux que de fâcheuses expériences faites ailleurs auraient préjugés contre ce type d'institutions mixtes pourront se convaincre en visitant un hospice-orphelinat des Soeurs de la Providence, qu'il n'y a pas de règles sans exceptions.

Là où les mêmes murs abritent ainsi diverses oeuvres qui fonctionnent sous l'autorité d'une même supérieure, elles n'ont toutes qu'un seul budget.

Dans ces conditions, il devient pratiquement impossible d'établir des statistiques distinctes et tant soit peu précises sur les seules activités charitables de cet Institut, ou une évaluation exacte de la contribution financière qu'il apporte au soulagement de la misère dans notre province. Il est facile d'établir avec évidence que cette contribution est énorme, mais il n'est pas possible de l'isoler dans les dépenses générales de l'Institut, ou de la presque totalité de ses maisons. Si cette situation est un peu ennuyeuse pour le compilateur de statistiques, elle offre par ailleurs de bien grands avantages. C'est à elle sans doute qu'est due pour une part, une assez large part, la position financière relativement bonne de plusieurs des maisons de la Providence, où les revenus provenant de l'enseignement par exemple aident à combler les déficits creusés par la charité.

En examinant les rapports financiers de cet Institut on est en effet tout de suite frappé par le remarquable équilibre que la presque totalité de ses maisons réussissent à maintenir entre leurs recettes et leurs déboursés. Nous venons d'en voir une raison. En voici une autre. En compulsant leurs rapports nous voyons que les dépenses totales des maisons que possèdent les Soeurs de la Providence dans notre province, dépenses qui s'élèvent à \$2,920,000. ont été couvertes dans une proportion de 42 p.c. par les subventions officielles qui elles se sont élevées à

\$1,227,000. Si nous ne prenions que les maisons du diocèse de Montréal, le pourcentage serait encore plus élevé, tout près de 50 p.c. soit \$1,131,000. de subvention contre \$2,302,000. de dépenses.

Comment cela s'explique-t-il, lorsque le pourcentage des subventions officielles, dans le total des dépenses de nombre d'autres communautés est sensiblement plus bas? De la façon la plus simple du monde. Les institutions de beaucoup les plus importantes que possèdent ces religieuses sont des hôpitaux. Or, le service de l'Assistance publique subventionne plus généreusement — toutes proportions gardées — les hôpitaux que les autres institutions de charité. Prenons le cas de St-Jean-de-Dieu. Les subventions officielles ou pensions payées par la province pour les aliénés indigents s'élèvent à \$729,000. tout près de 70 p.c. des dépenses totales, qui sont de \$1,050,000. A l'hôpital du Sacré-Coeur, le pourcentage est d'environ 58 p.c. Or ces deux maisons, à elles seules, dépensent plus que toutes les autres maisons de la même communauté mises ensembles.

En manière de contraste, on remarquera que l'hospice Gamelin n'a touché en subventions que 20 p.c. de ses dépenses soit \$17,156. de subventions, contre \$95,300. de dépenses, et l'Institution des Sourdes-Muettes environ 19 p.c., ou \$25,000. sur \$131,644.

Gains assez importants des religieuses d'une part; subventions proportionnellement plus élevées

dans le cas de certaines de ses maisons voilà donc les deux principales raisons pourquoi les établissements des Soeurs de la Providence équilibrent assez bien leur budget. Il y en a une troisième, c'est que les Soeurs de la Providence font la quête alors que les Soeurs Grises par exemple ne la font pas.

C'est un point qu'il importait d'éclaircir, me semble-t-il, pour être en mesure d'apprécier avec justesse l'état financier des diverses communautés.

Les 39 institutions inscrites au tableau, sont données comme ayant une valeur immobilière collective de \$12,140,000. Ce chiffre, basé sur l'évaluation municipale chaque fois qu'il m'a été possible de me la procurer, est certainement, et peut-être de beaucoup inférieur à la réalité. St-Jean-de-Dieu, pour n'en mentionner qu'un exemple, est certainement sous-estimé. Par ailleurs, le total des dettes hypothécaires doit être très élevé puisque l'intérêt et l'amortissement absorbe chaque année plus de \$525,000. Et puis, une part importante, mais qu'il est impossible de préciser, de tous ces immeubles est consacrée à l'enseignement et ne devrait donc pas figurer au tableau.

Ignorant donc les chiffres précis, mais pour éviter même l'apparence d'une exagération, j'ai cru pouvoir fixer à \$10,000,000. la valeur nette des immeubles que les SS. de la Providence consacrent à la charité. Ce capital placé à 5 p.c. donnerait \$500,-

000. première contribution de ces religieuses au soulagement de nos miséreux.

Déduction faite de celles qui se livrent à l'enseignement, il reste environ 1300 religieuses dans les hôpitaux et autres institutions de charité de l'Institut. Au même tarif que nous avons adopté pour toutes les religieuses, et en faisant très large la part de contribution que les diverses institutions versent à la Maison-Mère — quand leurs finances le leur permettent — en échange des services de leur personnel religieux, il n'est pas possible d'évaluer à moins d'un million le travail non rétribué fourni par les Soeurs de la Providence. Ces deux sommes ajoutées aux trois millions de dépenses des institutions forment un total de \$4,500,000. qui représentent la valeur réelle pour autant, je le répète, qu'il est possible de l'évaluer en argent, des services rendus par l'Institut des Soeurs de la Providence dans le soin des indigents. Déduisons les subventions officielles et les pensions payées, et la valeur nette s'établit à \$2,800,000.

J'ai déjà fait remarquer que les maisons de la Providence équilibraient assez bien leur budget. Je ne vois à la vérité que l'hôpital du Sacré-Coeur de Hull, qui en 1930, ait eu à enregistrer un déficit appréciable, \$14,500. sur une dépense totale de \$72,000. Encore ce déficit s'explique-t-il par une dépense extraordinaire de \$33,000. pour réparations, due à un

incendie, dont les dégâts apparemment n'ont été que partiellement couverts par les assurances et un octroi spécial de l'Assistance publique.

De mêmes qu'elles arrivent à joindre les deux bouts, les maisons de la Providence sont en mesure, pour le grand nombre, de répondre aux besoins de leurs localités. Les exceptions les plus notables sont, à Montréal, naturellement, et aux Trois-Rivières.

A Montréal, quelques maisons font rapport qu'elles doivent refuser des demandes, mais ne rêvelent aucun projet d'agrandissement. Les plus importantes, dans cette catégorie, sont l'hospice Gamelin et l'hospice Auclair. Cinq institutions signalent la nécessité urgente de s'agrandir. J'y reviens plus loin.

L'hôpital de Montréal-Est se déclare dans le même cas, des améliorations et un agrandissement y sont nécessaires, mais on n'en a pas calculé le coût.

L'oeuvre des Sourdes-Muettes est très à l'étroit dans son imposante bâtisse de la rue Saint-Denis. Il faudrait une aile nouvelle pour dortoirs, ce qui libérerait dans la vieille construction de l'espace pour les classes des toutes petites, pour parloirs, ouvroirs et gymnases, dont on a grandement besoin.

Les services rendus par les hospices et les orphelinats sont en général assez bien compris, mais on ne

se rend pas compte des véritables merveilles qui s'accomplissent quotidiennement dans une maison comme l'Institution des Sourdes-Muettes. Mademoiselle Corinne Rocheleau, elle-même une ancienne élève de cette institution, a raconté avec émotion et talent l'histoire de Ludivine Lachance, une aveugle sourde-muette, dont l'intelligence totalement inculte, à peine éveillée à l'âge de 17 ans, a pu s'enrichir en quelques années de connaissances variées et s'élever jusqu'à la connaissance et à la pratique de la vie spirituelle. (1) L'auteur de cette transformation prodigieuse est une petite Soeur de la Providence qui a pu conduire à bonne fin sa tâche de patience et d'amour, grâce aux conditions favorables où sa communauté l'a mise pour travailler.

Il y avait en décembre dernier sept aveugles sourdes-muettes à l'institution de la rue Saint-Denis, la plupart devenues aveugles après avoir acquis un certain degré d'instruction ; mais une ou deux devant être instruites en dépit de l'obstacle apparemment insurmontable qu'offre leur triple infirmité.

Il est intéressant de savoir que l'enrôlement des sourds-muets dans leurs écoles spéciales est comparativement très élevé dans la province de Québec. C'est ainsi que sur 1891 (2) sourds-muets recensés en 1921, on en trouvait 447, ou 23.3 p.c. sous instruc-

(1) *Une âme en prison*, par Corinne Rocheleau.

(2) *Annuaire du Canada*, 1927-28, page 154.

tion en 1923-24. ⁽³⁾ C'est presque le pourcentage d'enrôlement des élèves ordinaires dans les écoles régulières. Pour l'ensemble du Canada, le pourcentage est de 22.5, tandis qu'il est d'un peu plus de 21 dans l'Ontario. En France, sur environ 35,000 sourds-muets, 4100 seulement ou moins de 12 p.c. sont sous instruction ⁽⁴⁾, malgré que la France soit le pays d'origine de l'enseignement régulier aux sourds-muets.

Cette fréquentation scolaire relativement très satisfaisante se reflète dans les statistiques des illettrés sourds-muets. Voici à ce sujet un tableau des plus intéressants.

Sourds-Muets de 10 ans et plus classifiés selon leur instruction, par province.

(Recensement de 1921, volume II, page 761, extraits du tableau 128)

CANADA ET PROVINCES	Pourcentage d'illettrés		
	10 à 14 ans	15 ans et plus	10 ans et plus
Canada	9.85	33.75	30.36
Provinces Maritimes ..		38.97	32.98
Québec	13.54	30.37	28.07
Ontario		33.38	28.70

⁽³⁾ Aperçu annuel sur l'Éducation au Canada, 1924, p. 70.

⁽⁴⁾ Les Sourds-Muets par G. de Parrel et G. Lamarque, éditions des Presses Universitaires de France, Paris 1925, pp. 219-220.

Provinces des Prairies	34.52	39.26	38.56
Colombie-Anglaise	31.25	31.46	31.43

La situation avantageuse qu'occupe notre province à ce point de vue est due incontestablement au zèle que déploient les religieuses et les religieux dans la recherche des enfants ayant besoin de l'enseignement spécial qu'ils distribuent, et aussi à la confiance qu'ils inspirent à notre population. Sans ces deux facteurs, beaucoup de parents laisseraient grandir leurs malheureux petits infirmes dans une ignorance abjecte plutôt que de s'en séparer.

Notons encore qu'à l'Institution des Sourdes-Muettes, le personnel religieux est très élevé relativement au nombre des élèves protégés et des pensionnaires; on y trouve une religieuse par 2.6 hospitalisées. C'est-à-dire que déduction faite de toutes celles qui ne sont pas directement employées à l'enseignement, il y a une soeur enseignante par pas plus de 4 élèves. Au cours d'un recensement quasi universel fait en 1901, on a trouvé dans 556 institutions d'enseignement pour sourds-muets, 4,000 professeurs et 36,000 élèves ^(*) soit un professeur seulement par 9 élèves. Etant donné les difficultés particulières qu'offre ce genre d'enseignement, les avantages d'un personnel nombreux sautent aux yeux. Sur ce point particulier et si important, il est donc

(*) *Les Sourds-Muets*, ouvrage déjà cité, page 231.

évident que l'Institution des Sourdes-Muettes se classe au tout premier rang des maisons similaires dans le monde entier.

Il a été impossible, vu la nature particulièrement mauvaise du terrain où s'élève l'institution des Sourdes-Muettes, de calculer ce que coûterait la construction de l'aile nouvelle dont la nécessité s'impose, pour permettre à cette belle institution d'atteindre son maximum d'efficacité.

En dehors de Montréal, c'est l'hôpital St-Joseph des Trois-Rivières qui demande les agrandissements les plus importants et les plus urgents. Comme à peu près toutes les maisons de la Providence, celle-ci est d'un caractère tout à fait composite, mais on n'y fait pas d'enseignement, excepté aux orphelins. Toutes ses activités, sauf l'hébergement de quelques pensionnaires, sont exclusivement charitables. C'est à la fois un hôpital général, un hospice, un orphelinat et une crèche. Et tous ses services débordent, ont une longue liste d'attente.

Il faudrait donc pour développer cette institution au niveau des besoins de la région qu'elle dessert agrandir l'hôpital, l'hospice et l'orphelinat de filles et créer un orphelinat pour recevoir les enfants de la Crèche qui n'ont pu être placés dans des familles.

C'est donc un million, au bas mot, qu'il faudrait pour cette maison.

L'Hôtel-Dieu de Valleyfield vient d'adopter un projet de construction ou de reconstruction qui coûtera \$500,000. Plusieurs autres maisons font rapport qu'elles refusent constamment des demandes d'hospitalisation et qu'il leur faudrait s'agrandir, mais ne donnent aucune idée de l'importance ou du coût des extensions nécessaires.

Vu la nature composite, déjà signalée, de la plupart des maisons des Soeurs de la Providence, et l'importance de la place que l'enseignement y occupe, il est à peu près impossible de faire des calculs d'ensemble et d'établir à leur sujet des moyennes d'une exactitude satisfaisante, qui ne s'appliqueraient qu'à leurs activités charitables. Là où, d'après les rapports la distinction pouvait être faite, je n'ai pas manqué de la faire, mais il reste que les activités enseignantes de cette communauté entrent pour une part dans ses statistiques. Pour ce qui est de la proportion de personnel par hospitalisé, j'ai essayé de l'établir pour le diocèse de Montréal avec beaucoup de chances d'erreur, et j'y ai renoncé pour les maisons du dehors. J'ai cependant fait entrer les unes et les autres dans les calculs d'ensemble.

Les rapports que j'ai reçus mentionnant 39 maisons, dont 19 situées dans le diocèse de Montréal, et 20 au dehors. Contrairement aux Soeurs Grises, les Soeurs de la Providence sont propriétaires de la presque totalité des maisons où s'exerce leur dévouement. Je ne connais qu'une exception notable

à cette règle, l'Institut Bruchési, et il ne figure pas dans les dossiers. Son personnel religieux est compté avec celui de l'Asile de la Providence qui l'avosine.

Les trente-neuf maisons de la Providence ont ensemble 9,292 lits et l'évaluation immobilière de ces maisons répartie entre leurs lits donne une valeur d'un peu plus de \$1300. par lit. Une institution moderne comme l'hôpital de Cartierville représente une valeur de plus de \$4600. par lit; l'Institution des Sourdes-Muettes, une valeur de plus de \$2500. par lit. Aux Trois-Rivières, l'hôpital St-Joseph, évalué à \$700,000., a 245 lits, et représente donc une valeur de plus de \$2800. par lit.

Il arrive souvent à la campagne qu'il n'y a pas d'évaluation municipale ni d'évaluation d'aucune sorte, ce qui abaisse naturellement la moyenne générale. Dans l'ensemble, il est certain que les maisons des Soeurs de la Providence sont substantiellement construites et très bien entretenues, ce qui, sauf exceptions que je mentionne en leur places, paraît être le cas de toutes nos institutions de charité.

J'ai déjà signalé le personnel nombreux que cette communauté consacre à l'oeuvre des Sourdes-Muettes. A Laprairie, hospice et orphelinat, il y a une religieuse par 4.6 hospitalisés, et à l'hôpital Saint-Joseph des Trois-Rivières, on trouve une religieuse par trois hospitalisés. Dans toutes les maisons de cet Institut, le personnel religieux paraît très nom-

breux eu égard au nombre d'hospitalisés, apparemment, pour la raison déjà mentionnée que ces maisons ont toutes des activités variés.

Je souligne avant de finir que les Soeurs de la Providence, comme les Soeurs Grises, pensionnent et font instruire à leurs frais, dans les collèges classiques, des jeunes garçons (22) et qu'elles ont fait elles aussi leur part pour diminuer les souffrances causées par le chômage en distribuant 200,000 repas gratuits. Cela représente un repas par jour pour mille hommes, pendant plus de six mois. Leurs visites aux malades et aux pauvres, se sont élevées à plus de 4,000. Leurs dispensaires ont été très actifs et elles ont distribué en médicament, effets et argent tout près de \$33,000.

Voici, en résumé, les améliorations et agrandissements dont les Soeurs de la Providence m'ont signalé la nécessité :

Maison de la Providence, Rosemont	\$ 400,000.
Hospice Bourget	\$ 400,000.
Providence Ste-Geneviève	\$ 500,000.
Hôpital St-Joseph, Trois-Rivières	\$1000,000.
Hôtel-Dieu, Valleyfield	\$ 500,000.

soit un total de \$2,800,000.
 plus des travaux considérables à St-Jean-de-Dieu, à l'Institution des Sourdes-Muettes et ailleurs. Il me paraît clair que ces religieuses pourraient utiliser sans extravagance pas loin de \$4,000,000.

Petites Soeurs Franciscaines de Marie

Les Petites Soeurs Franciscaines de Marie, qu'il ne faut pas confondre avec les Franciscaines Missionnaires de Marie, forment une communauté mi-enseignante, mi-charitable.

Fondée aux Etats-Unis par des franco-américaines, sa maison-mère est maintenant dans la province de Québec, à la Baie St-Paul, comté de Charlevoix. Elle est devenue une communauté nettement canadienne, malgré qu'elle garde aux Etats-Unis quelques maisons très importantes.

Les établissements qu'elle met au service de la charité dans notre province ont une valeur de près d'un million, dont plus de \$500,000. pour trois hospices et un orphelinat dans le diocèse de Montréal, et \$450,000. pour un asile d'idiots à la Baie St-Paul.

On ne m'a fourni que fort peu de renseignements sur l'Asile de la Baie St-Paul. La maison a une capacité de 700 lits, mais renferme 775 hospitalisés.

Elle est donc singulièrement encombrée, mais les religieuses ne m'ont signalé aucun projet d'agrandissement.

Sur les 775 hospitalisés, une vingtaine sont à la charité des religieuses; la pension des autres est payée par la province.

Sur les quatre maisons du diocèse de Montréal, il n'y en a que trois qui m'ont fourni un rapport. La quatrième a été fermée pendant la majeure partie de l'année 1930 pour agrandissement. Elle venait d'ouvrir au moment de mon enquête, avec une capacité de 75 lits.

Les trois autres équilibrent assez bien leur budget, les petits déficits de deux d'entre elles étant mieux que compensés par le surplus de la troisième. Une seule de ces trois maisons est subventionnée par l'Assistance publique, l'Orphelinat Sainte-Thérèse, de St-Jean. A trois exceptions près, l'hospice Saint-François Solano ne reçoit que des pensionnaires, qui ne paient il est vrai qu'une pension modique, pour la plupart. L'hospice Ste-Brigide est paroissiale et reçoit les pauvres de la paroisse du même nom, suivant un arrangement conclu avec les paroissiens.

Les services gratuits ou quasi-gratuits des 115 religieuses qu'elle fournit à ses cinq maisons — 55 dans le diocèse de Montréal et 60 à la Baie St-Paul — sont la principale contribution de cette communauté à la solution du problème de la misère chez nous. Et

c'est une contribution importante sans laquelle l'hospitalisation des idiots à la Baie St-Paul, par exemple, coûterait à la province beaucoup plus cher qu'elle ne coûte. Ecartant le personnel de St-François-Solano, qui est occupé à peu près exclusivement au service de pensionnaires payant personnellement pleine pension, il reste dans les maisons de Montréal une quarantaine de religieuses qui travaillent pour les pauvres, ou dont le travail au service de pensionnaires aisés sert à combler le déficit des activités charitables de ces maisons. Avec le personnel de l'Asile de la Baie Saint-Paul, cela fait une centaine de religieuses dont le travail équivaut à une contribution annuelle de \$100,000. environ au budget de la charité dans notre province. Tenons compte du capital investi par la communauté pour ses activités charitables et cette contribution s'élèvera à quelque chose comme \$125,000. ou \$150,000.

La Supérieure de l'hospice Sainte-Bridige ⁽¹⁾ signale le besoin pressant d'un refuge pour prêtre malades ou âgés, d'un orphelinat et d'une garderie. C'est ma conviction qu'il nous faudrait dans les quartiers ouvriers de Montréal, une dizaine de garderies pour prendre soin des enfants dont les mères sont absolument obligées de travailler. L'orphelinat-garderie coûterait environ \$200,000.

(1) Décédée depuis.

Petites Soeurs des Pauvres

Congrégation fondée en Bretagne par l'abbé Le-Pailleur, en 1840. But: soin des vieillards sans autre ressources que la charité. Cette communauté est internationale et compte 311 maisons et environ 5800 religieuses.

Elle n'a qu'une maison dans notre province, un asile de vieillards ouvert en 1887, rue des Seigneurs, à Montréal. Elle y héberge gratuitement 209 vieillards des deux sexes. Dans leurs recettes totales de \$23,725. les subventions officielles (\$1700.) et le revenu provenant de leurs hospitalisés (\$400.) n'entrent que pour 9%, tout le reste est recueilli par les religieuses elles-mêmes mendiant de porte en porte. L'institution a eu en 1930 un déficit de \$979. La merveille, c'est qu'elle puisse exister et nourrir tous ses hospitalisés avec une source de revenus aussi précaire.

Il est à noter que les taxes municipales ont enlevé

aux Petites Soeurs des Pauvres \$3,384. en 1930; tout près de 14 p.c. de leur revenu total, qui a été de \$24,704.

Tenant compte de la valeur de sa propriété, du travail de ses religieuses et des dépenses effectivement faites, cette communauté, pauvre entre les pauvres, contribue pour plus de \$50,000. par année au soulagement de la misère dans la province de Québec.

Soeurs du Bon-Pasteur

(Montréal)

Cette communauté est une filiale de l'Institut des Religieuses de Notre-Dame-du-Bon-Pasteur, fondé à Caen, par saint Jean Eudes, en 1641, pour "la réhabilitation, la préservation, la réforme et le soin des prisonnières, (enfants et adultes) le traitement des alcooliques et des morphinomanes, l'instruction des jeunes filles". Elle compte actuellement environ 9000 membres répartis entre une quarantaine de pays, et plus de 300 monastères qui abritent 47,300 pénitentes, préservées ou détenues. Les religieuses donnent en plus l'instruction à près de 16,000 élèves.

Les Soeurs du Bon-Pasteur sont arrivées à Montréal en juin 1844. Elles possèdent dans la province de Québec, diocèse de Montréal, six maisons dont deux pensionnats réputés pour l'excellence de l'éducation qu'on y donne. Ces pensionnats n'ont pas à figurer dans le présent rapport.

Voici une communauté qui exerce parmi nous un ministère de charité aussi pénible que nécessaire; mais elle me paraît loin de recevoir les secours et d'être entourée de la sympathie qu'elle mérite.

Les Soeurs du Bon-Pasteur sont cloîtrées. A cause de la nature des oeuvres auxquelles elles se livrent, ce genre de vie surprend au premier abord; mais en y réfléchissant on finit par comprendre. Ainsi que l'écrivait dans son dernier rapport annuel le Surintendant du Service de Protection de l'Enfance de la province d'Ontario, en parlant des enfants délinquants:

"Il faut une âme pour sauver une âme. Il n'existe ni loi, ni système capable de produire la cause efficiente de la rédemption d'une âme. Quelqu'un doit en payer le prix." (1)

Une séparation radicale du monde, l'immolation totale de leur vie à leur mission rédemptrice est le prix que les Soeurs du Bon-Pasteur consentent à payer pour le salut des âmes dont elles ont la garde. Et c'est ce qui explique l'incontestable et profonde influence qu'elles exercent sur leurs protégées.

Cette influence serait plus marquée, et surtout plus générale et plus durable, sans divers obstacles qu'il n'est pas au pouvoir des religieuses d'écarter, qui gênent leur liberté d'action et diminuent la fé-

(1) Ontario Children's Aid Branch, 36th Annual Report, page 19.

condité de leur apostolat. Les Soeurs du Bon-Pasteur m'ont adressé à ce sujet, de trop courtes observations. Il me paraît indispensable d'en souligner ici quelques-unes.

La classe de protégées dont s'occupent les religieuses est, nous le savons, particulièrement digne de pitié. Elle se compose pour une large part de fillettes ou de jeunes filles dont les familles sont incapables de les élever, ou même constituent pour elles une cause de corruption et de scandale.

Les orphelines de père et de mère sont nombreuses parmi ces enfants, près de 30 p.c. du total alors que, ainsi que nous l'avons vu, elles ne forment que 10 p.c. environ des enfants dans les orphelinats réguliers.

A cause des conditions déplorables où ces fillettes et ces jeunes filles ont vécu, durant des années parfois, avant de venir sous la protection des religieuses; à cause aussi, chez un certain nombre d'entre elles, de défauts de caractère plus prononcés que chez la moyenne des enfants, leur éducation présente des difficultés toutes particulières et, pour produire des fruits durables, devrait être poursuivie sans interruption pendant quelques et même plusieurs années. Et c'est justement le point le plus important peut-être soulevé par les religieuses: on ne leur laisse pas les enfants, ni les jeunes filles suffisamment longtemps pour qu'elles puissent corriger les lacunes

de leur éducation première et rectifier les déviations, héréditaires ou acquises, de leur caractère.

A Sainte-Domitille par exemple, maison officiellement étiquetée école industrielle et soumise à la loi qui règlemente ce genre d'institutions, (2) on n'y laisse les petites filles que jusqu'à l'âge de 12 ans, et souvent elles en sont retirées plus tôt pour être rendues à l'entourage qui avait été trouvé ou qui s'était reconnu incapable de les élever. Il arrive sans doute que dans l'intervalle, le milieu se soit amélioré, mais ce n'est pas souvent le cas, et puis aucune organisation sérieuse de contrôle n'existe pour s'en assurer. Un petit nombre de ces enfants passe aussi dans la classe des "protégées volontaires" et reste pour quelque temps encore, à la demande des leurs presque toujours, sous la direction des religieuses. Mais il est certain que la plupart sont renvoyées dans un milieu pour le moins dangereux et même tout à fait mauvais, à l'âge précisément où s'ouvre pour elles la période la plus critique peut-être dans la vie aussi bien émotive que physique de la femme.

C'est le service municipal d'assistance de la ville de Montréal qui pourvoit à l'hospitalisation et qui ordonne la libération de ces enfants. Pourquoi ne les laisse-t-il pas à Sainte-Domitille au moins jus-

(2) Loi des Ecoles Industrielles, statuts refondus de la province de Québec, 1925, volume 2, pages 2039-2040.

qu'à la limite d'âge fixée par la loi des écoles d'industries, c'est-à-dire 14 ans? A cause, m'affirment-on, de la surabondance des demandes: on renvoie les plus grandes pour faire de la place aux plus jeunes. C'est une situation profondément regrettable. Les internements qui ne sont pas absolument nécessaires doivent sans doute être évités, mais aucune enfant ne devrait être privée de la pleine période d'hospitalisation que les circonstances rendent désirable pour elle.

Il en est de même des jeunes délinquantes qu'abrite la maison de Lorette, et même des jeunes prisonnières de Sainte-Darrie. Ce n'est pas toujours, ni peut-être souvent servir leurs meilleurs intérêts que de leur imposer une réclusion trop brève: elles n'ont le temps ni de réfléchir, ni de se ressaisir; mais surtout elles retrouvent à leur sortie les mêmes influences mauvaises qui avaient commencé leur déchéance, et qui, mises en mesure de s'exercer de nouveau, auront tôt fait de les dégrader au point de rendre futile tout espoir de réhabilitation.

Il arrive souvent dans nos cours criminelles que des juges, sagement miséricordieux, condamnent des jeunes gens — parfois sur leur demande — à deux ans de pénitencier au lieu de quelques mois de prison, pour leur permettre de se refaire un avenir par une rupture prolongée avec leur passé et par l'apprentissage d'un bon métier. Le même raisonne-

ment vaut pour les jeunes délinquantes et les jeunes prisonnières. Leurs intérêts supérieurs, je le répète, seraient souvent mieux servis par une détention prolongée que par un séjour trop court à l'école de réforme ou à l'Asile Ste-Darie.

Désireuses de garder le plus longtemps possible sous leurs soins de pauvres enfants auxquelles elles s'attachent comme à des soeurs malheureuses; convaincues qu'elles peuvent leur faire d'autant plus de bien, un bien d'autant plus durable que leur influence sur elles pourra s'exercer plus longtemps, les religieuses du Bon-Pasteur ne prétendent tout de même pas que le problème de la protection ou de la réhabilitation de la jeune fille trouve sa complète solution dans leurs établissements. Elles savent bien qu'un jour ou l'autre leurs protégées devront retourner au monde, et elles n'ignorent rien des tentations, des difficultés matérielles, des misères de toutes sortes dont la plupart des libérées sont assaillies. Aussi seraient-elles disposées, si elles en avaient les moyens, à ouvrir au centre de la ville une maison de refuge, genre patronage, où les anciennes de leurs institutions seraient toujours sûres de trouver abri, secours matériels et réconfort moral, aux heures mauvaises. De plus, elles reconnaissent la nécessité d'une organisation d'enquête et de surveillance qui entourerait les jeunes filles libérées d'une sympathie efficace, les défendant contre leur passé et toutes les

influences néfastes qu'il recèle; les plaçant au besoin dans un milieu nouveau et plus sain, facilitant leur réadaptation économique et sociale, trop souvent quasi-impossible quand ces malheureuses sont abandonnées à elles-mêmes.

Sans doute les Soeurs du Bon-Pasteur restent en contact avec un nombre assez considérable de leurs anciennes protégées, qui les visitent ou leur écrivent régulièrement et viennent encore chercher près d'elles force et lumière souvent, sympathie et affection toujours. Cet attachement et cette confiance que leur manifestent en si grand nombre leurs anciennes, constituent pour ces religieuses un hommage singulièrement émouvant et témoignent avec force de la valeur exceptionnelle, de la remarquable efficacité de leur travail.

Mais de toute évidence ces relations précieuses volontairement entretenues par les libérées, si elles bénéficient à plusieurs, sont insuffisantes pour la majorité qui, du reste, s'y dérobe. Il faut pouvoir suivre ces jeunes filles, leur rendre toutes sortes de services, faire pour elles de nombreuses démarches, aller les relancer parfois jusque dans les milieux les moins propices à leur relèvement. Grâce à quoi, en proportion considérable, elles pourraient être sauvées.

Incapables d'entreprendre ce travail elles-mêmes, les Soeurs du Bon-Pasteur sont prêtes à collaborer

avec toute autre communauté religieuse ou toute association laïque qui voudra s'y livrer sérieusement. Rien n'empêcherait au surplus, ou plutôt ce serait là une de ses plus importantes fonctions, l'oeuvre de protection que j'ai ici en vue, de faire un travail préventif susceptible d'éviter à beaucoup de jeunes filles la dure épreuve de l'internement. Nos concitoyens anglo-protestants, anglo-catholiques et juifs ont mis sur pied des oeuvres de ce genre, les *Big Sisters* qui font beaucoup et d'excellent travail de protection. Il est profondément regrettable que nous n'ayons rien dans notre organisation charitable qui soit l'équivalent de ces oeuvres.

Les *Catholic Big Sisters*, par l'intermédiaire de Mlles Semple et Madeleine Sheridan, m'ont précisément soumis au sujet des communautés du Bon-Pasteur et de la Miséricorde, un bref mais très substantiel mémoire. Quelques-uns des points soulevés par elles, et les plus importants à mon avis, figurent dans les notes des religieuses. Il y a, en particulier la question du "Follow-up" ou de la protection post-institutionnelle des jeunes libérées, dont je viens précisément de souligner l'importance, et celle des améliorations et agrandissements nécessaires pour donner au travail des Soeurs du Bon-Pasteur et de la Miséricorde sa pleine mesure d'efficacité; j'y reviens un peu plus bas.

Les Big Sisters posent un point d'interrogation au sujet de la formation pédagogique des Soeurs du Bon-Pasteur. J'ai déjà dit pourquoi je n'étais pas en mesure de porter un jugement catégorique sur cet aspect du travail de nos communautés religieuses charitables. Tout ce que je sais au sujet des qualifications pédagogiques des religieuses du Bon-Pasteur, c'est qu'elles exigent à l'admission un minimum d'instruction chez leurs novices, et c'est qu'elles dirigent dans le diocèse de Montréal deux pensionnats très estimés. Elles ne paraissent donc pas manquer de sujets bien doués pour l'enseignement.

Comme preuves de l'importance qu'elles attachent à l'instruction de leurs protégées et des petites filles de leur école industrielle, du souci qu'elles ont de perfectionner quand il y a lieu leurs méthodes, il suffira peut-être de révéler ici que la Supérieure de Sainte-Domitille, une ancienne directrice du pensionnat St-Louis-de-Gonzague, a établi des classes pour arriérées mentales, dont elle surveille personnellement avec beaucoup d'attention le fonctionnement et dont elle parle avec un enthousiasme émouvant et communicatif. Etant donné que l'idée de classes spéciales pour arriérés mentaux est relativement récente et que sa mise en pratique dans les écoles régulières est loin d'être générale encore, cette initiative des Soeurs du Bon-Pasteur les classe parmi nos éducatrices les plus en éveil, les plus promptes à faire

bénéficier les enfants confiées à leurs soins des méthodes pédagogiques nouvelles, dont la valeur paraît démontrée.

Quant à ce qui est des problèmes spéciaux que posent la réhabilitation, la réforme morale de leurs protégées, il est bien évident que toute la période de formation des Soeurs du Bon-Pasteur tend à les préparer pour y faire face. Sous la conduite de maîtres en spiritualité, qui sont l'honneur de l'église catholique, et guidées par la grande expérience pratique de leurs aînées, elles s'entraînent longuement au maniement et à la conquête des âmes. C'est ma conviction profonde qu'on trouverait difficilement ailleurs, dans le champ d'action où elles se dévouent, un groupe de femmes non seulement d'une valeur morale, mais d'une compétence professionnelle égale à celle de nos Soeurs du Bon-Pasteur. La même chose peut être dite sans exagération des Soeurs de Miséricorde et, en général, de toutes nos communautés charitables.

Est-ce à dire que leurs institutions ont atteint la perfection? Les religieuses elles-mêmes sont loin de le prétendre.

Il se donne un enseignement professionnel dans les maisons du Bon-Pasteur à celles de leurs protégées qui sont assez âgées pour le recevoir: cuisine, couture, travaux de buanderie et travaux d'imprimerie, fabrication des fleurs artificielles, etc. Quelle

est la valeur pratique de cet enseignement, je serais bien en peine de le dire malgré tout l'intérêt que j'ai pris à la visite de ces divers départements. Les religieuses, qui viennent justement d'ouvrir une cuisine d'apprentissage à leur refuge de la rue Sherbrooke, ne demanderaient sans doute pas mieux que d'étudier, ainsi que le demandent les *Big Sisters*, les lacunes que peut comporter encore cet important service et s'empresseraient d'y remédier, si on leur en fournissait les moyens. Une subvention officielle du Département de l'Instruction publique, au titre de l'enseignement professionnel, me paraîtrait s'imposer ici.

Autre point soulevé également par les *Big Sisters*. Les Soeurs du Bon-Pasteur reçoivent déjà, pour l'examen mental des jeunes détenues, le précieux concours d'un médecin du service provincial des écoles de réforme et des écoles d'industrie. L'innovation encore récente gagnerait sans doute à être développée et systématisée, à la condition qu'on ne perde jamais de vue que nous sommes ici dans un domaine où le charlatanisme, le "hum bug" est tout particulièrement florissant. Au surplus, une meilleure organisation de la Cour Juvénile, comportant les services d'un psychiatre vraiment sérieux, simplifierait considérablement le travail requis à l'institution même, pour le classement mental et le traitement des jeunes délinquantes.

Les Soeurs du Bon-Pasteur disposent dans leur quatre maisons de 1528 lits, presque toujours tous occupés, sauf à la prison des femmes où il reste constamment plusieurs lits libres. C'est dire qu'elles ont régulièrement sous leurs soins environ 1500 femmes et jeunes filles, les unes de passage, les autres pour une période relativement longue. Sur 1360 hospitalisées permanentes, 118 étaient des adultes et 1242 des fillettes et des jeunes filles.

Au point de vue de leur situation de famille, ces dernières se divisaient comme suit : entièrement orphelines 342, soit 27 p.c. du total ; orphelines de père ou de mère 515 ou 42 p.c. ; enfants ayant encore père et mère 385 ou 31 p.c. Parmi tous ces enfants, il en est une proportion considérable dont le milieu familial est déplorable.

Deux cent trente-six religieuses forment avec une trentaine de laïques le personnel de ces établissements. A Ste-Domitille où les enfants sont généralement normales et toutes jeunes, 12 ans et moins, il y a une religieuse par groupe de moins de 9 élèves, et un adulte par groupe de moins de 8. Au refuge du Bon-Pasteur et à la maison de Lorette où les protégées sont plus âgées et ont, pour la plupart, connu la vie sous ses aspects les plus démoralisants, le personnel est, comme il convient, plus nombreux. On y

trouve une religieuse par groupe de 5 et 5.6 élèves respectivement; et une adulte par groupe de 4 et de 5. Ce sont là des proportions qui devrait permettre de donner individuellement à chaque enfant l'attention spéciale qu'il demande et d'organiser sur une base efficace le travail de réhabilitation. Sur 57 institutions pour jeunes délinquantes ayant fait l'objet d'une enquête très approfondie aux Etats-Unis, on en trouve 14 qui avaient 4 enfants ou moins par membre du personnel; 14, ayant cinq, et 29 plus de cinq enfants. Dans 12 de ces institutions la proportion variait de 7 à 10 enfants par adultes ⁽³⁾ A ce point de vue, dont l'importance est considérable, les maisons du Bon-Pasteur peuvent donc supporter la comparaison avec nombre des établissements de même nature et les plus favorisés chez nos voisins du Sud.

Les Soeurs ont elles-mêmes signalé les défectuosités matérielles de leur installation et j'y reviens un peu plus loin. Dès qu'on les aura mises en mesure de corriger ces lacunes, elles seront supérieurement organisées au point de vue logement et outillage pour donner, si j'ose dire, leur plein rendement. Déjà

(³) *Training Schools for Delinquent Girls*, par Margaret Reedes, p. 68. Editions de la Russell Sage Foundation, 1929.

cependant, elles mettent au service de l'oeuvre de la préservation et de la réhabilitation de la femme et de la jeune fille des propriétés d'une valeur de deux millions et plus. Deux de ces maisons sont toutes neuves et des plus modernes. La maison de Lorette, sans l'ameublement et l'outillage, représente un capital d'environ \$2,000.00 par lit.

Pour porter à son maximum l'efficacité de l'oeuvre du Bon-Pasteur, une augmentation de son revenu est absolument indispensable. Malgré le travail gratuit des religieuses toutes ses maisons sont en déficit, le déficit global s'élevant à tout près de \$43,000.

L'oeuvre des protégées volontaires, qui contribue largement à maintenir très basse notre criminalité féminine et par voie de conséquence notre criminalité générale, cette oeuvre poursuivie dans les quatre maisons, ne reçoit qu'un subside annuel de \$500. de la ville de Montréal. Une subvention mieux proportionnée aux services rendus s'impose me semble-t-il. Par ailleurs, la Commission des Ecoles Protestantes de Montréal paie à l'Ecole industrielle de Sweetsburg une subvention annuelle d'environ \$28. par enfant. (*) Ste-Domitille et la maison de Lorette recevraient sans doute avec reconnaissance une subvention semblable de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal dont elles instruisent plus de 900 enfants. Ce serait à la fois un bon moyen et

(*) *Welfare Work in Montréal*, 1929, p. 130.

une excellente occasion de corriger les lacunes qui pourraient exister dans les méthodes d'éducation de ces deux maisons.

J'ai parlé des prodiges d'économie accomplis au Bon-Pasteur. Quelques chiffres suffiront pour établir que je n'ai rien exagéré. A Ste-Domitille, l'hospitalisation d'un enfant coûte annuellement \$206.00, et à la maison de Lorette \$238.00. A l'école protestante industrielle de Sweetsburg — qui comporte pour tout dire un service post-institutionnel bien organisé — le coût annuel est de \$487., ⁽⁵⁾ alors qu'il monte à tout près de \$1,000. à l'école de réforme protestante de Shawbridge. ⁽⁶⁾

Je passe enfin aux améliorations matérielles, aux agrandissements urgents dont les Soeurs du Bon-Pasteur signalent la nécessité.

Refuge du Bon-Pasteur, rue Sherbrooke. Il est rempli à déborder. Pour y recevoir plus de protégées les religieuses ont réduit au minimum l'espace qu'elles y occupent elles-mêmes, ont rétréci d'une façon exagérée l'espace réservé aux classes et malgré cela, elles refusent chaque jour de nombreuses jeunes filles qui auraient pourtant bien besoin de leur protection.

Sur le même terrain que le Refuge, dans un corps de bâtisse distinct, les Soeurs du Bon-Pasteur ont

⁽⁵⁾ *Welfare Work in Montreal*, 1929, p. 130.

⁽⁶⁾ *Statistiques des Etablissements pénitentiaires*, 1929, pages 34 à 38.

leur noviciat et leur maison provinciale. Le provincialat et le noviciat pourraient être transportés à Laval-des-Rapides, ce qui permettrait aux religieuses de mieux organiser leur travail de protection et d'établir ce patronage pour anciennes, dont j'ai déjà parlé, avec une capacité d'environ cinquante lits. De plus, les petites prévenues de la Cour Juvénile pourraient trouver ici un asile provisoire dans des conditions de sécurité morale dont la Cour Juvénile elle-même, à mon humble avis, pourra difficilement leur assurer l'équivalent. Ce changement, avec toutes les conséquences heureuses que je ne puis qu'indiquer, coûterait environ \$250,000.

Agrandissement de la maison de Lorette et meilleure adaptation à l'oeuvre des jeunes délinquantes, \$250,000. Améliorations urgentes à Ste-Darie, au refuge du Bon Pasteur, outillage des terrains de jeux, etc., \$50,000. Total \$550,000.

Dans le budget des Soeurs du Bon-Pasteur, les subventions officielles entrent pour 43 p.c. des recettes et 37 p.c. des déboursés.

La contribution annuelle de cette communauté au budget de l'assistance dans notre province s'établit à \$512,000. dont \$236,000. pour le travail gratuit de ses religieuses, \$100,000. d'intérêt sur le capital immobilier et \$176,000. excédent de leurs dépenses sur leurs recettes provenant des hospitalisés payants et des subventions officielles.

Soeurs de la Miséricorde

Cette communauté est d'origine canadienne. Elle a été fondée à Montréal en 1848 par Madame Rosalie Jetté, née Saint-Pierre. Son but est de "Sauvegarder l'honneur des familles, en offrant un refuge à la détresse morale des filles malheureuses; de procurer le saint baptême et l'éducation morale aux enfants abandonnés." Elle compte quatorze établissements dont cinq aux Etats-Unis et neuf au Canada. Le diocèse de Montréal possède la Maison-Mère et deux autres maisons importantes. Comme les Soeurs du Bon-Pasteur, les Soeurs de la Miséricorde m'ont fourni sur la situation actuelle de leur oeuvre des notes élaborées et du plus vif intérêt.

Leur Supérieure Générale, Soeur Saint-Aimé, a mis beaucoup d'insistance à établir la nécessité d'un service de placement et de protection pour les enfants de leurs crèches et les filles-mères qui passent par leurs hôpitaux. Elle nous place ainsi en face

d'un des devoirs les plus graves de la charité catholique et certainement l'un des plus négligés chez nous.

C'est une question, et des plus sérieuses, des plus difficiles que de savoir laquelle des deux attitudes sert davantage l'intérêt social et l'intérêt des deux principaux intéressés: celle qui favorise la séparation de la fille-mère et de son enfant aussitôt que faire se peut; ou celle qui s'attache systématiquement, obstinément à maintenir les liens naturels entre ces deux êtres. Si ce dernier résultat ne pouvait être obtenu que par une atténuation marquée de la sorte de répulsion qu'inspire encore la maternité illégitime; que par une égalisation, un placement au même niveau dans l'estime publique de la mère de famille et de la fille-mère, il ne me paraît pas douteux que ce serait le payer beaucoup trop cher. Au surplus, les expériences que l'on a tentées et que l'on multiplie dans ce sens, ne semblent pas encore concluantes. (7)

Ce qui est certain c'est qu'il serait cruel, et en dernière analyse peu pratique dans l'immense majorité des cas, de rejeter la fille-mère dans la rue avec le double fardeau d'une réputation avariée et d'un enfant, si l'on est incapable de lui offrir l'appui d'un service social sympathique, compétent et disposant

(7) Voir en particulier: "Children of Illegitimate Birth whose mothers have kept their custody". Ministère du Travail des Etats-Unis, division de l'Enfance, publication No. 190.

d'abondantes ressources. Et Dieu seul sait le temps qu'il faudra avant que nous n'atteignons cet idéal. Mais si nous ne pouvons espérer pouvoir de sitôt faire tout, ou beaucoup, rien n'empêche que nous commencions à faire au moins quelque chose, ce que nous pourrons.

Il y a toujours eu, il y aura toujours un certain nombre de filles qui insistent pour garder leur enfant. Moins de ces généreuses décisions auront chance de se terminer par un désastre, si aux heures inévitables de difficulté et de découragement la mère et l'enfant ont vers qui se tourner pour obtenir conseils et secours. Au surplus, même si elle repart seule dans le vie, la fille-mère, quand elle veut refaire sa vie au lieu de s'abandonner au courant, trouve son chemin semé d'obstacles et d'embûches. Elle aussi tirerait grand profit et réconfort puissant de l'existence d'un service social. Enfin, il y a tous les petits enfants abandonnés à placer, et nous avons déjà vu en considérant le bureau de placement de la crèche de Liesse, que cette tâche présente des difficultés considérables. Il est donc éminemment désirable que ce service social demandé par les Soeurs de la Miséricorde, et aussi par les Soeurs du Bon-Pasteur, pour compléter et prolonger leurs oeuvres propres, s'organise le plus tôt et le plus efficacement possible.

Mais précisément parce que l'oeuvre est urgente, il serait imprudent ainsi que le demande la Supérieur

re des SS. de la Miséricorde, d'en attendre la réalisation d'une fédération générale des oeuvres... qui n'existe pas encore. Je l'ai déjà dit et je le répète, à mon avis, les Soeurs du Bon-Conseil sont toutes désignées pour établir ce service. Elles pourraient naturellement s'aider du concours de patronesses et d'auxiliaires laïques prises de préférence parmi les graduées de l'Ecole d'Hygiène Sociale et de l'hôpital de la Miséricorde. Hors de là, hors de la collaboration des trois communautés que je viens de mentionner, l'oeuvre à toutes chances de rester encore longtemps à l'état de projet. Mais si les Soeurs du Bon-Conseil se sentaient en mesure d'en prendre l'initiative avec l'agrément des deux autres communautés, sa fondation deviendrait relativement facile. Un appui moral et financier généreux de la part des autorités municipales et provinciales ferait disparaître les derniers obstacles.

Sans même tenir compte des motifs d'ordre supérieur — humanitaires et surnaturels — qui réclament l'établissement d'un tel service social, on doit admettre que les fonds publics consacrés à le soutenir constitueraient un excellent placement, car il ne saurait fonctionner sans diminuer notablement la criminalité féminine et les dépenses que sa répression et sa punition entraînent.

Les Soeurs de la Miséricorde sont dans une situation financière guère plus florissante que les

Soeurs du Bon-Pasteur. Les opérations annuelles de leurs deux maisons, en 1930, se sont soldées par un déficit de \$3,226., malgré, ici encore — comme dans le cas de toutes nos communautés charitables — des prodiges d'économie et le travail gratuit des religieuses; malgré aussi le fait que par la fusion de leurs deux budgets, les profits réalisés par l'hôpital-maternité pour dames, que possèdent ces religieuses, aient passé tout entier dans l'administration de leur institution pour filles-mères.

Ces deux maternités ont une capacité de 500 lits, 250 pour adultes et 250 pour bébés. Leurs dépenses se sont élevées, en 1930, à \$241,000.00 ou \$410.00 par lit, alors que nous dit Soeur St-Aimé, le tarif normal reconnu pour ce genre d'hôpitaux est de \$2.50 par jour, ou de \$900. par année; plus du double. A New York, dans deux maternités tenues par des religieuses, où par suite les gaspillages ne sont pas à craindre, le coût annuel par lit est de \$1,070. dans un cas et de \$1,400. dans l'autre. (*)

Mais elles ont beau faire de quasi-miracles, les Soeurs de la Miséricorde ne peuvent pas, avec leurs maigres ressources, placer leurs institutions sur le pied d'excellence et d'efficacité qu'il faudrait. Elles sont les premières à signaler leurs lacunes et, donnant tout ce qu'il leur est humainement possible de

(*) *Report of the Catholic Charities of the Archdiocese of New York, 1929, page 51.*

donner, elles demandent tout naturellement qu'on leur vienne en aide.

Leur intention serait de construire au Sault-au-Récollet, sur les bords de la rivière des Prairies, une crèche moderne de 500 lits, où seraient dirigées, dès que faire se pourrait, les filles-mères et les bébés de leur maternité. De cette façon cette dernière institution serait, suivant l'expression courante, "décongestionnée", la classification des malades, le fractionnement des grandes salles aujourd'hui impossibles, pourraient se faire et tout le travail de la communauté en serait du coup porté à un niveau supérieur.

A une condition cependant, c'est que les ressources régulières de la maternité et de la crèche soient considérablement augmentées. Il serait bien inutile de faire cadeau aux religieuses de la pleine valeur d'une crèche moderne, si une fois la maison érigée elles doivent se trouver en présence du problème financier insoluble que présenterait, dans les conditions qui leur sont faites aujourd'hui, l'administration de cette maison nouvelle.

Sous la loi de l'Assistance publique, la Maternité est supposée recevoir 34 sous par jour d'hospitalisation gratuite, dont moitié payable par la province et moitié payable par la municipalité d'origine de l'assistée. Cette subvention bien insuffisante est sou-

vent impossible à percevoir et le fardeau retombe plus lourdement encore sur les religieuses.

Je soumets respectueusement que cette situation dure depuis trop longtemps. Les subventions officielles, qui ont marqué un très grand progrès sur l'état de choses existant avant la loi de l'Assistance publique, devraient être le plus tôt possible considérablement augmentées. De plus il faudrait qu'elles fussent toujours payées, même dans le cas où la part de la municipalité apparaît non percevable.

La crèche moderne projetée coûterait environ \$800,000. Les améliorations nécessaires aux immeubles de la rue Dorchester pourraient bien absorber \$200,000. C'est donc un million environ qu'il faudrait pour donner au travail de la Miséricorde toute l'efficacité dont il est susceptible, et que méritent le dévouement et l'incontestable compétence que les religieuses y dépensent.

Dans le cas des Soeurs de la Miséricorde, les subventions officielles représentent 26 p.c. des recettes et des déboursés. Leur contribution annuelle au budget de la charité dans la province s'élève à \$170,000. et se décompose comme suit: travail gratuit \$60,000.; intérêt sur capital \$45,000.; excédent des dépenses sur les subventions et les recettes provenant des hospitalisés payants, \$65,000.

Frères Hospitaliers de St-Jean-de-Dieu

L'Ordre des Frères Hospitaliers de Saint-Jean-de-Dieu a été fondé en 1552 par le saint dont il porte le nom, à Grenade, en Espagne. But: soin des malades dans les hôpitaux, hospitalisation des pauvres, éducation des enfants infirmes, surveillance et garde des aliénés. Toutes les oeuvres corporelles et spirituelles entrent dans le cadre de ses activités.

L'ordre compte aujourd'hui environ 3000 membres. On trouve de ses établissements dans presque tous les pays du monde. Sa maison-mère est à Rome. A l'étranger, notamment en Espagne et en France, ses plus belles oeuvres sont des internats-écoles pour enfants infirmes.

Les Frères de Saint-Jean-de-Dieu ont exercé leur zèle en Acadie de 1716 à 1745. Disparus après la prise de Louisbourg par les Anglais cette année là, ils ont été rappelés au Canada en 1927, pour prendre charge du Refuge Notre-Dame-de-la-Merci dont les

propriétés sont gérées par un comité laïque. C'est parce qu'il n'appartient pas aux Frères que les statistiques financières du Refuge Notre-Dame-de-la-Merci ne figurent pas dans ce travail.

La Communauté compte actuellement 18 membres dont 10 novices et deux postulants.

Les 160 lits dont le Refuge dispose sont constamment remplis et les Frères refusent une quinzaine de demandes par jour.

Ils signalent la nécessité urgente d'un hôpital pour vieillards indigents souffrant de maladies chroniques et pour convalescents pauvres. Ce genre d'institution nous fait totalement défaut.

La maison que le Comité du Refuge est à faire construire sur les bords de la Rivière-des-Prairies comblera au moins partiellement cette grave lacune dans notre organisation hospitalière. Il faudrait aussi agrandir le refuge de la rue St-Paul. Sa capacité est actuellement de 160 lits, il la faudrait porter à 400. Dépense approximative \$400,000.

Les autorités du Refuge de la Merci ont constaté, comme les laïques charitables qui ont organisé d'urgence l'hiver dernier le Refuge Bourget, qu'il manquait à Montréal une grande maison pour hospitaliser temporairement les sans-foyers. Si le refuge Bourget survit à la crise du chômage qui l'a fait surgir, il répondra à ce besoin. Mais les Frères sont prêts à prêter leur concours à l'ouverture d'une mai-

son de cette nature au cas où ce refuge apparaîtrait insuffisant ou viendrait à disparaître.

Il semble cependant que le projet qui tient le plus au cœur des Frères de Saint-Jean-de-Dieu soit l'ouverture d'une école — type internat — pour enfants infirmes. Le projet de la Commission Scolaire catholique d'établir un externat pour cette catégorie d'enfants résoudra en partie le problème de leur éducation, mais il restera beaucoup à faire.

Nombre d'enfants infirmes sont faibles, de constitution fragile. La plupart appartiennent à des familles très pauvres, indigentes même, et sont logés dans des conditions extrêmement dommageables pour leur santé déjà chancelante. L'internat les place dans des conditions de vie plus hygiéniques, et peut organiser son enseignement en tenant compte du genre d'infirmité et de la capacité de travail de chacun de ses protégés.

Ces écoles d'enfants infirmes comportent des ateliers d'apprentissage où les petits infirmes s'entraînent aux occupations les plus susceptibles de les mettre en mesure de gagner leur vie quand ils auront atteint l'âge adulte.

En évaluant à \$25,000. la contribution en travail des Frères de Saint-Jean-de-Dieu au soulagement de la misère dans la province, j'aurai certainement l'air de commettre une injustice aux yeux de ceux qui les ont vus à l'oeuvre et savent l'invraisemblable besogne qu'ils abattent au Refuge-de-la-Merci.

Frères de St-Gabriel

Communauté fondée en 1705 par le Bienheureux Grignon de Montfort. Maison-mère maintenant en Belgique.

But de cette communauté : instruction chrétienne de la jeunesse, éducation des Sourds-Muets et des aveugles, orphelinats et patronages.

Les Frères de Saint-Gabriel sont au Canada depuis 1888. Leur maison provinciale est située dans la paroisse du Sault-au-Récollet près Montréal. Dans notre province, où ils possèdent une vingtaine d'établissements, ils se livrent surtout à l'enseignement. Deux seulement de leurs maisons entraient dans le cadre de cette enquête : l'Orphelinat Saint-Arsène, fondé par Mgr P.-A. Dubuc, de qui ils l'ont reçu, et le Patronage St-Vincent-de-Paul, fondé par une Conférence de la Société St-Vincent-de-Paul et dont ils n'ont que la direction. L'immeuble où le patrona-

ge est établi, appartient aux Messieurs de Saint-Sulpice, qui en abandonnent gratuitement la jouissance à l'oeuvre. ⁽¹⁾

L'orphelinat Saint-Arsène équilibre assez bien son budget, mais le patronage des apprentis a eu l'an dernier un déficit relativement lourd et qui aurait été encore plus marqué, si les Frères, à leur grand regret, n'avaient décidé de réduire le nombre de leurs jeunes protégés.

Une trentaine de religieux sont occupés dans ces deux maisons, qui ont ensemble une capacité de 520 lits. A St-Arsène, les déboursés représentent un coût annuel de \$140. par lit en chiffres ronds et de \$268. par lit au Patronage.

Comme dans le cas de nos autres communautés charitables, c'est le travail gratuit ou quasi gratuit du personnel religieux surtout qui permet à ces deux maisons de fonctionner aussi économiquement. La contribution que cette communauté fait, par l'intermédiaire de l'Orphelinat St-Arsène et du Patronage des apprentis, au soulagement de la misère, peut être évaluée à \$45,000. environ.

(1) Il en est de même du Patronage d'Youville que dirigent, tout près, les Soeurs Grises; la Compagnie de Saint-Sulpice en est propriétaire mais n'en retire aucun loyer. L'hospice St-Antoine est dans le même cas, avec cette différence, que le Séminaire Notre-Dame solde en plus tous ses déficits. Si l'on disposait des éléments voulus pour l'établir, la liste des charités de la célèbre Compagnie atteindrait un chiffre très élevé et prouverait que ses biens sont noblement employés.

Le Directeur de l'Orphelinat St-Arsène signale le besoin urgent de plusieurs institutions de ce genre dans notre ville pour recueillir les garçons de plus de 12 ans, que les institutions dirigées par des religieuses ne peuvent plus recevoir, et qui se trouvent souvent renvoyés à un entourage déplorable alors qu'ils sont encore trop jeunes pour prendre soin d'eux-mêmes.

Je signalerai pour ma part que le Patronage des Apprentis, à cause de l'insuffisance de ses ressources, et de l'évolution défavorable de la localité où il est établi, répond très insuffisamment aux besoins qu'il est destiné à satisfaire.

Des foyers nombreux, clairs, gais, attrayants pour les adolescents et les jeunes gens dépourvus de famille, sont une nécessité dans une grande ville comme Montréal et pourraient empêcher bien des naufrages. Complétés par des écoles d'apprentissage et les autres services qui se greffent tout naturellement sur un patronage bien organisé, ils rendraient des services inappréciables. Il y a là une très grave lacune dans notre organisation charitable. Nous avons deux patronages-foyers qui végètent au milieu de l'inattention générale alors qu'il nous en faudrait une dizaine.

Les hommes d'oeuvres et les pouvoirs publics devraient me semble-t-il s'intéresser davantage à ce genre d'oeuvres et en favoriser le développement.

Institut des Clercs de St-Viateur

Cet Institut, fondé en France par le Très Révérend Père Joseph Querbes en 1831, a pour but l'enseignement de la doctrine chrétienne et le service des saints autels. Ce n'est donc pas une commuanuté charitable. Je le fais cependant figurer dans cette enquête, parce que l'instruction des sourds-muets, dans les conditions où il s'y dévoue, constitue par excellence une oeuvre de charité.

La plupart des remarques que j'ai cru devoir faire au sujet de l'oeuvre des Sourdes-Muettes des Soeurs de la Providence s'appliquent ici, mais il n'y a pas lieu de les répéter.

Retenons donc seulement que les Clercs de Saint-Viateur consacrent à leur tâche d'éducateurs des sourds-muets une propriété évaluée à \$950,000. et d'une capacité de 245 lits, soit une valeur de \$3,500. environ par hospitalisé, sans tenir compte de l'outillage et de l'ameublement. Cette moyenne élevée

s'explique par le fait qu'à l'école proprement dite sont annexés des ateliers d'apprentissage: imprimerie, reliure, cordonnerie, menuiserie, etc., vastes et confortables, qui forment d'excellents ouvriers.

Les frais d'administration de l'Institution s'élèvent à \$62,330. soit un peu plus de \$250. par lit. Quand on songe que cette modeste somme couvre non seulement la pension de l'élève, mais son instruction classique et sa formation professionnelle, y compris l'enseignement du parler aux sourds susceptibles de l'acquérir, (c'est le grand nombre), on reste émerveillé des résultats obtenus avec d'aussi maigres ressources et on apprécie toute l'importance de la contribution apportée par les Clercs de St-Viateur aux oeuvres de charité de la province. Cette contribution peut être évaluée à \$100,000. au moins, dont \$40,000. représentent l'intérêt du capital engagé et \$60,000. le travail des religieux enseignants.

On remarquera que le personnel de l'Institution est considérable. Il y a un religieux enseignant par 5 élèves, ce qui est une proportion des plus satisfaisantes.

Notons encore que l'Institut des Clercs de Saint-Viateur a absorbé ces mois derniers la communauté des Frères de Notre-Dame-des-Champs, une fondation canadienne établie en 1902, par monsieur l'abbé Brosseau, à St-Damien. Par là, ils ont acquis la propriété et ont pris la direction d'un orphelinat

agricole où ils pourront sans doute diriger nombre de leurs protégés qui, venus de la campagne et désireux d'y retourner, profiteront plus d'un cours d'agriculture, même élémentaire, que de l'enseignement des métiers qui se donne actuellement à la maison de la rue St-Laurent.

L'Institution des Sourds-Muets possède un patronage très fréquenté par ses anciens.

Les autorités de la maison signalent, comme besoins urgents :

1o—Une école maternelle pour les tout-petits. Pour les sourds-muets, comme pour les aveugles, l'enseignement doit commencer très jeune s'il doit produire tous ses fruits.

2o—Un refuge, un hospice pour les sourds-muets âgés, indigents ou non. On conçoit combien la vie doit être pénible pour les sourds-muets invalides, au milieu de personnes qui ne peuvent les comprendre ou se faire comprendre d'eux, ou qui du moins, sont tout naturellement portées à les abandonner à eux-mêmes à cause de leur infirmité. Entre eux, ils se comprennent et savent se distraire et ce serait donc une bien grande charité que d'établir une maison où ils seraient chez eux.

Le coût d'un immeuble pour ces deux nouveaux services est évalué à \$200,000.

Hospitalières de St-Joseph

(Montréal)

L'Hôtel-Dieu de Montréal, fondé par Jeanne Mance en 1642, aura donc bientôt à son crédit trois siècles de dévouement au service des malades pauvres de notre ville. C'est une de nos institutions les plus importantes et qui nous font le plus d'honneur. Sa valeur immobilière seule est fixée, à \$1,500,000. et dépasse en réalité considérablement ce chiffre.

La maison contient 300 lits et plusieurs dispensaires. Elle refuse cependant une vingtaine de demandes d'hospitalisation chaque jour et ses dispensaires débordent. Un agrandissement s'imposerait donc, d'autant plus que les religieuses voudraient ouvrir une salle d'obstétriques, pour que leurs élèves gardes-malades puissent recevoir dans cette branche importante de la médecine, la formation qu'elles vont aujourd'hui demander aux hôpitaux spécialisés. Le

coût de cet agrandissement indispensable serait de \$700,000.

L'hôpital équilibre son budget, mais grâce à l'apport de sources de revenus qui lui appartiennent en propre. En effet, dans ses recettes de \$284,000. les subventions officielles entrent pour 30 p.c. environ, soit \$85,000. en chiffres ronds, et les revenus provenant des hospitalisés dépassent légèrement \$122,000. ou pas tout à fait 43 p.c. Il reste donc \$77,000. que l'Institution elle-même est obligée de fournir. En y joignant le travail absolument gratuit d'au moins 90 religieuses et l'intérêt du capital, on trouve que la contribution des Soeurs de l'Hôtel-Dieu de Montréal, au soulagement de la misère dans notre province, s'élève, au bas mot, à \$250,000. par année.

Ces religieuses ont constaté le besoin d'un service social pour les malades sortis de leur maison. Elles se proposent de l'établir avec le concours de quelques anciennes gardes-malades, dès que leurs ressources le leur permettront.

Soeurs de Marie-Réparatrice

Etablie en France, en 1857, par la baronne d'Hooghworst, en religion, la T. R. Mère Marie de Jésus. La maison-mère est actuellement à Rome.

La communauté est venue s'établir à Montréal en 1910. Elle compte déjà chez nous 185 religieuses et novices réparties entre trois maisons. Deux de ces maisons, celle de l'Avenue Mont-Royal, à Montréal, et celle des Trois-Rivières sont des centres d'oeuvres. On y trouve : foyer pour jeunes filles, cours gratuits, patronages, bibliothèque circulante, cercle d'études, conférences, catéchisme, ouvriers pour les pauvres et pour les missions et diverses initiatives d'ordre religieux : retraites fermées, adoration, etc., on trouve en plus aux Trois-Rivières une association d'institutrices et une association catholique féminine. En tout plus de trois mille dames et jeunes filles et quelques centaines d'enfants bénéficient des activités éducatives ou charitables de cette communauté.

Frères de la Charité

Cette congrégation des Frères de la Charité a été fondée en 1807, par le chanoine Trieste, à Gand, Belgique, où la maison-mère est encore.

Le programme d'action que lui a tracé son fondateur est très vaste: soulager les vieillards, les infirmes, les aliénés; héberger les ouvriers pauvres; élever et instruire les enfants de toutes conditions et spécialement les orphelins, les jeunes délinquants, les sourds-muets, les aveugles, les anormaux et les arriérés. L'institut compte plus de 1300 membres répartis entre 90 établissements, dont les 2-3 sont en Belgique et le reste dispersé en Hollande, en Irlande, en Angleterre, aux Etats-Unis, au Congo, aux Indes et au Canada.

Le nombre des établissements canadiens est de neuf, tous situés dans la province de Québec. Un seul, l'Institut St-Antoine, école de réforme pour garçons, entrain dans le cadre de cette enquête. Pour

des raisons qu'elles n'ont pas jugé utile de me donner, les autorités de cette Congrégation ont refusé de répondre à mon questionnaire ou de me fournir autrement les renseignements que je leur ai à plusieurs reprises demandés. Les quelques chiffres que je donne au sujet de l'Institut St-Antoine ont été puisés dans l'annuaire de la province de Québec, pour l'année 1929.

Nombre de lits 373; recettes totales \$106,125.44, dont \$62,873.00 sont payées par le gouvernement à raison de \$200. par année par élève, et le reste \$43,252, provient des familles des élèves ou des ressources propres de la communauté. Les dépenses totales ont été de \$107,000.00 en chiffres ronds. L'exercice s'est donc soldé par un léger déficit de pas tout à fait \$1,000. Il est à noter que l'école de réforme de Shāwbridge, qui avait donné 20,291 journées d'hospitalisation, contre 118,183 à l'école de la rue de Montigny, soit un peu moins d'un sixième, a pourtant reçu de l'Etat \$33,597 soit plus de la moitié des sommes reçues de la même source par l'Institut St-Antoine.

Filles de la Sagesse

Congrégation fondée le 2 février 1703, par le Bienheureux Louis de Montfort et Mademoiselle Louise Trichet, en religion Soeur Marie-Louise-de-Jésus. Cette communauté est internationale. Sa maison-mère est en France, et elle compte plus de 400 maisons disséminées dans onze pays et trois continents. Le nombre de ses religieuses est d'environ cinq mille.

Dans notre province, les Filles de la Sagesse ne possèdent aucune maison de charité, mais elles fournissent aux conditions généreuses que nous connaissons déjà, un personnel de 44 religieuses à l'Hôpital Sainte-Justine.

De ce chef seulement, leur contribution annuelle au soulagement de la souffrance et de la misère peut être évaluée à une quarantaine de mille piastres.

Soeurs Notre-Dame-du-Bon-Conseil

(Montréal)

Fondé en 1923 par Mademoiselle Marie Gérin-Lajoie, cet institut dont la maison-mère est à Montréal a ouvert tout récemment une première mission à Saint-Jérôme. Il fournissait depuis quelque temps déjà le personnel du Secrétariat de la Fédération Nationale Saint-Jean-Baptiste. Sous les auspices de l'Institut pédagogique de la Congrégation Notre-Dame, il vient d'inaugurer un cours pratique de formation sociale pour les femmes d'oeuvres.

Ses maisons, puisqu'il en a maintenant deux, sont des centres d'oeuvres: oeuvres de préservation, d'éducation, de propagande et d'organisation catholique et sociale. Il dirige à sa maison de Montréal un foyer pour jeunes filles, un bureau de placement, des cours du soir, un patronage, un jardin de l'enfance, etc. Son ambition serait de développer toutes ces oeuvres et d'organiser systématiquement, sur une échelle assez grande, l'hospitalisation gratuite

des jeunes filles sans travail et dépourvues de ressources; oeuvre qu'il ne peut pratiquer actuellement que sur une échelle très restreinte. Une autre oeuvre que ces religieuses ont en vue et qui rendrait des services inappréciables, est un préventorium contre le déséquilibre mental et les dépressions nerveuses. Il me paraît de plus que cette communauté est toute désignée pour organiser un service social complémentaire des oeuvres du Bon-Pasteur et de la Miséricorde ainsi que je l'ai expliqué plus haut.

Son budget en 1930 s'est bouclé avec un léger surplus. Aucune subvention officielle n'y entrerait: le foyer, le jardin de l'enfance, quelques menues industries, etc., en un mot le travail des religieuses avait produit les 14/15 du revenu.

L'influence qui rayonne d'une telle communauté est éminemment bienfaisante. Les autorités publiques pourraient la favoriser de deux façons:

1o—Par un octroi spécial de construction qui permettrait d'agrandir le foyer et d'établir l'oeuvre d'hospitalisation gratuite et le préventorium dont il est question plus haut.

2o—Par une subvention régulière à l'oeuvre du patronage.

Cette toute jeune communauté apporte déjà aux oeuvres le concours d'une trentaine de religieuses formées tout spécialement pour l'action charitable et sociale en dehors des institutions.

Soeurs de l'Immaculée-Conception

Fondation canadienne qui date de 1902, et qui compte déjà dans notre province et en pays de mission une quarantaine d'établissements et plus de 400 religieuses professes et novices. Elle entre dans le cadre de cette enquête par ses activités charitables parmi l'agglomération chinoise de Montréal. Les Soeurs y dirigent un hôpital, visitent les malades à domicile et donnent des cours du jour et du soir. Sept religieuses sont employées à ces diverses oeuvres, rendues possibles par leur dévouement, et la générosité de quelques chinois convertis et d'un groupe d'amis canadiens.

Soeurs de Charité ou Soeurs Grises

(Québec)

Cette communauté, l'une des deux ou trois plus importantes de la province, a été fondée en 1849 par six religieuses venues de la Maison-mère des Soeurs Grises, de Montréal.

Comme l'Institut dont elle est sortie, elle a des activités multiples et travaille au soulagement de la souffrance sous toutes ses formes. Les orphelins, les vieillards, les malades, les infirmes, les aliénés, les indigents bénéficient tous de ses soins; de plus, elle se livre à l'enseignement sur une grande échelle. Elle compte une soixantaine de maisons dans la province et trois aux Etats-Unis. Elle a la direction interne de 29 maisons de charité, dont 21 lui appartiennent, tandis que les huit autres appartiennent à diverses corporations.

Le nombre total de ses religieuses professes est de 1284. Les vingt-sept institutions de charité qui

intéressent notre enquête en occupent près de la moitié, exactement 591, qui sont aidées dans leur travail par 854 auxiliaires laïques, ce qui porte à 1445 le personnel collectif de ces établissements. Comme ils ont ensemble un total de 6547 lits, où il y a toujours quelques vacances, la présence moyenne est de onze hospitalisés par religieuse et 4.5 hospitalisés par membre du personnel. Dans les institutions qui hospitalisent des enfants et où par conséquent un personnel nombreux et de choix est particulièrement désirable, on trouve des chiffres très satisfaisants.

A l'Orphelinat d'Youville, 10.4 hospitalisés par religieuse et 5.6 par membre du personnel; à l'Orphelinat St-Sauveur, 9 hospitalisés par religieuse, 5.5. par membre du personnel; à l'hospice St-Joseph de la Délivrance de Lévis, 12.5 par religieuse et 6.4 par membre du personnel. Les chiffres pour cette dernière institution paraissent un peu moins satisfaisants, mais comme elle hospitalise plus d'une centaine d'adultes, il est possible que le nombre de religieuses qui s'occupent des enfants soit, proportionnellement, aussi élevé que dans les orphelinats. La marge n'est pas très grande dans tous les cas et il est évident que les Soeurs Grises de Québec s'efforcent de maintenir dans chacun de leurs établissements un personnel aussi nombreux que l'exigent l'intérêt et le bien-être de leurs protégés.

Les maisons dont ces religieuses sont propriétaires ont une valeur immobilière de six millions environ. Leur budget collectif, de \$1,190,000. aux recettes et de \$1,204,000. aux dépenses, s'est soldé par un déficit de \$13,800. Dans ce budget, les subventions officielles entrent pour \$709,000. soit 60 p.c. des recettes et des déboursés.

Le pourcentage des recettes officielles est ici beaucoup plus élevé que dans le cas de la plupart des autres communautés. L'explication en est que les plus importantes maisons de cet institut, asile d'aliénés, ou écoles d'industries, reçoivent de l'Etat en vertu de lois et d'arrangements autres que ceux de l'Assistance publique, non pas une indemnité partielle, mais en théorie du moins, la pleine valeur de la pension de leurs hospitalisés indigents. Dans le cas des maisons de charité ordinaires régies par la loi de l'Assistance publique, comme l'orphelinat St-Sauveur, le pourcentage de l'aide officielle tombe à 44 p.c.

Les maisons de cette communauté ont encore l'avantage ou bien de ne pas être taxées du tout, ou bien de l'être fort peu, comparativement parlant.

Pour ses six millions de valeur immobilière, cette Congrégation n'a versé que \$5,715. de taxes en 1930, soit moins de une piastre par mille, alors que dans le diocèse de Montréal, la taxation est de quatre piastres par mille en moyenne. Neuf des vingt et

une maisons de cet Institut n'ont payé aucun impôt en 1930, et la plus lourdement taxée s'en est tirée avec environ deux piastres par mille. C'est un état de choses qui me paraît tout à l'honneur des municipalités où fonctionnent ces institutions.

Les vingt et une maisons, propriétés des Soeurs Grises, ont ensemble 5,336 lits, dont la valeur moyenne s'établit à \$1,300.

Chez ces religieuses, sur 1785 enfants recensés, 117 ou pas tout à fait 7 p.c. étaient orphelins de père et de mère.

La plupart des établissements de ces religieuses sont remplis à déborder, mais elles ne m'ont rapporté des projets d'améliorations et d'agrandissements que pour un petit nombre d'entre eux :

Ecole La Jemmerais, pour enfants arriérés ou faibles d'esprit, plans à compléter	\$900,000.
Hospice St-Joseph de la Délivrance, Lévis	300,000.
Hospice de Ste-Marie de Beauce	125,000.
Hôpital du Sacré-Coeur, Plessisville, améliorations	10,000.
Hospice de Rimouski, améliorations	50,000.
Soit au total	\$1,385,000.

L'Oeuvre Notre-Dame-du-Bon-Conseil qui n'a soumis ni plan, ni estimé, et qui au surplus n'est pas la propriété des religieuses, fait cependant avec leur concours un merveilleux travail de protection et mériterait à mon humble avis beaucoup plus de sympathie active et d'assistance financière qu'elle ne paraît en recevoir, d'après le mémoire que l'on m'a transmis. C'est une de ces oeuvres complémentaires de nos institutions de charité, comme nous devrions en avoir en beaucoup plus grand nombre et de plus grande importance.

Calculé sur la base ordinaire, le concours que les Soeurs de Charité de Québec apportent aux oeuvres de charité dans notre province représente une valeur de onze à douze cent mille piastres par année.

J'allais oublier de signaler que les autorités de l'hospice de La Jemmerais se proposent de systématiser et d'améliorer la formation du personnel qui a charge de l'éducation des enfants anormaux et arriérés, que cette maison abrite en si grand nombre. Elles devraient pouvoir trouver dans l'exécution de ce projet tous les concours qui leur sont nécessaires pour le conduire à bonne fin.

Hospitalières de la Miséricorde de Jésus

(de l'Hôtel Dieu du Précieux-Sang, Québec)

C'est la première congrégation religieuse qui se soit établie au Canada. Elle a été fondée chez nous en 1639 par trois religieuses venues de Dieppe, pour prendre la direction de l'Hôtel-Dieu du Précieux-Sang, de Québec, que venait de fonder la Duchesse d'Aiguillon. Plusieurs maisons sont sorties de cette première fondation en terre canadienne; toutes sont autonomes et leur personnel religieux, tout en portant le même nom que la Congrégation dont il est issu, forme cependant dans chaque cas une communauté à part, qui se distingue des autres communautés de même origine, par le nom de l'institution qui l'abrite.

Dans le diocèse de Québec, ces religieuses possè-

dent et dirigent quatre institutions et forment donc quatre communautés séparées.

Ce chapitre est consacré aux Hospitalières de la Miséricorde de Jésus, de l'Hôtel-Dieu du Précieux Sang, de Québec, dont nous savons qu'elles sont arrivées en Nouvelle-France, en 1639. Elles sont au nombre de 150 et leur hôpital, récemment agrandi, a 375 lits. C'est un des hôpitaux les plus importants de la province.

La valeur immobilière est évaluée à un million. Son budget s'équilibre presque exactement avec \$168,254. de recettes et \$167,701. de déboursés. Le gros de ses ressources lui vient des hospitalisés payants. Les subventions officielles sont insignifiantes, l'hôpital n'étant pas placé sous la loi de l'Assistance publique.

On peut évaluer à \$250,000. par année la contribution de cette communauté au soulagement de l'indigence.

Hospitalières de la Miséricorde de Jésus

(de l'Hôtel-Dieu de Lévis)

Communauté issue directement de l'Hôtel-Dieu du Précieux Sang de Québec. S'est établie à Lévis en 1892, à la demande de M. l'abbé Antoine Gauvreau, fondateur de l'Hôtel-Dieu dont ces religieuses ont maintenant la direction.

L'immeuble est évalué à \$665,000. Le budget de \$45,000. en chiffres ronds, s'équilibre presque parfaitement, son déficit n'étant que de \$125.

Les religieuses sont au nombre de 89.

La contribution de cette communauté au budget de la charité de la province est d'environ \$120,000.

Hospitalières de la Miséricorde de Jésus

(de l'Hôpital Général, Québec)

Fondée en 1693 par des religieuses de l'Hôtel-Dieu sur la demande de Monseigneur de St-Valier. Cet hôpital général, au sens ancien du mot, est plutôt un hospice. On y reçoit des vieillards indigents des deux sexes. Il contient 250 lits qui sont toujours remplis et on y refuse des demandes d'hospitalisation presque tous les jours.

L'institution a une valeur immobilière d'environ \$800,000. Son budget de \$80,166. aux recettes et de \$81,432. aux déboursés, se solde par un déficit de \$1,266.

D'importantes améliorations s'imposent à cette maison, dont une partie des bâtiments date de 1710. La dépense à prévoir est de \$250,000. à \$300,000.

Contribution annuelle de cette communauté au soulagement de l'indigence environ \$100,00.

Hospitalières de la Miséricorde de Jésus

(de l'Hôtel-Dieu du Sacré-Coeur, Québec)

Communauté établie en 1873 par des religieuses de l'Hôpital Général, à la demande de Monseigneur, plus tard le Cardinal, Taschereau.

Cette maison, un hospice pour vieillards et pour épileptiques, a 237 lits, tous et toujours remplis. De nombreuses demandes sont refusées chaque année. Son évaluation immobilière est de \$479,000. Avec près de \$106,000. de recettes et pas tout à fait \$102,000. de déboursés, son budget s'est bouclé l'an dernier par un surplus appréciable, plus de \$4,000. Les subventions officielles, y compris un octroi spécial de \$5,000. figurent dans ces chiffres pour environ 12.5 p.c. des déboursés. C'est dire que cette maison s'est placée sous la loi de l'Assistance publique, mais

n'en retire qu'une part assez peu importante de ses revenus.

La Communauté se compose de 89 religieuses, toutes au service de l'Hôtel-Dieu. La valeur des Services qu'elle rend dans le domaine de la charité peut être évalué à \$100,000.

Quelques modifications seraient nécessaires pour donner plus de bien-être aux épileptiques hospitalisés dans cette maison, dit la Supérieure. L'importance et le coût probable de ces améliorations n'ont pas été établis.

Soeurs du Bon-Pasteur

(Québec)

Communauté fondée en 1850 par Monseigneur Turgeon, archevêque de Québec. Elle compte à l'heure actuelle près de 800 membres. Elle a pour but de donner refuge aux filles repentantes et de travailler à l'instruction et à l'éducation des enfants.

En pratique, cette communauté cultive dans la région de Québec presque tout le vaste et pénible champ d'activité que se partagent à Montréal les Soeurs du Bon-Pasteur et les Soeurs de la Miséricorde. Aussi une bonne part des observations que j'ai cru devoir présenter au sujet de ces deux communautés montréalaises, s'applique-t-elle aux religieuses du Bon-Pasteur de Québec.

Ces dernières possèdent 60 établissements répartis entre plusieurs diocèses du Canada et des Etats-Unis. Sur ces soixante maisons, sept seulement sont

des institutions de charité; toutes les autres sont des institutions d'enseignement et ne peuvent donc figurer dans la présente enquête. Notons seulement que leurs revenus, centralisés à la maison-mère, sont consacrés par celle-ci au soutien des oeuvres de charité de la communauté.

Les sept établissements de charité du Bon-Pasteur de Québec ont ensemble 1654 lits. Leur personnel religieux est de 153 et leur personnel total de 380, ce qui donne en moyenne, en supposant tous les lits remplis, une religieuse par 10.8 lits et un membre du personnel, religieux et laïque, par 4.3 lits. Ce sont là de très bonnes moyennes.

La valeur immobilière de ces établissements charitables s'établit à \$2,182,000. soit, par lit, plus de \$1,300. Leurs recettes totales, en 1930, ont été de \$265,278. et leurs déboursés de \$309,311. La Communauté, par suite, a dû pourvoir à un déficit collectif de plus de \$44,000.

Dans ce budget si mal équilibré, les subventions officielles figurent pour un peu plus de 52 p.c. des recettes et un peu plus de 45 p.c. des déboursés. Mais il est important de noter que, dans le cas de l'hôpital de la Miséricorde et de la Crèche, un octroi spécial, couvrant l'intérêt et l'amortissement d'un emprunt de \$300,000., entre pour une très large part dans l'item "subventions officielles". Si le partage avait été fait entre les dépenses qui ressortissent au comp-

te capital et les frais d'administration proprement dits, l'importance des subventions officielles dans le budget ordinaire apparaîtrait sensiblement moindre.

Pas plus à Québec qu'à Montréal un hôpital pour filles-mères et une crèche pour enfants trouvés ne sont des entreprises payantes. Sur le déficit global des sept établissements, plus de 88 p.c. ou environ \$40,000. sont attribuables à ces deux maisons, dont la capitalisation cependant représente moins de 50 p.c. du total.

Et pourtant, la dépense moyenne annuelle, dans la maternité-crèche n'a été que de \$200. alors qu'à la Crèche des Soeurs Grises de Montréal, elle était d'environ \$333., qu'à la Maternité des Soeurs de la Miséricorde, elle dépassait \$400. et que, aux Etats-Unis et dans l'Ontario, pour des établissements similaires, le minimum est de \$730.; le taux s'élevant parfois jusqu'à \$1500. et plus.

Il est permis de se demander comment ces deux maisons peuvent être maintenues sur un pied d'efficacité convenable avec une dépense aussi minime. Aussi bien les religieuses signalent-elles certaines améliorations urgentes qu'elles ajournent faute de ressources, et la nécessité absolue d'augmenter sensiblement leurs revenus, ne serait-ce que pour les empêcher de s'enfoncer irrémédiablement dans les dettes.

Je soumets donc que le relèvement des subven-

tions accordées aux maternités et aux crèches devrait être mis à l'étude par les autorités compétentes le plus tôt possible. Le nouveau tarif devrait être basé sur le coût réel de l'hospitalisation dans cette classe d'institutions, en les supposant placées à un bon niveau de fonctionnement. Il faudrait encore assurer aux religieuses le paiement entier de l'indemnité, même dans les cas fréquents où la part que les municipalités sont supposées payer ne peut être perçue.

La Supérieure Générale de cette communauté a bien voulu compléter ses réponses au questionnaire de l'enquête de notes très intéressantes dont il convient de souligner, et d'amplifier aussi dans certains cas, les plus importantes.

Tout comme la Crèche des Soeurs Grises et les oeuvres du Bon-Pasteur et de la Miséricorde, de Montréal, les oeuvres du Bon-Pasteur de Québec exigent le complément d'un bon service social et de placement.

La Crèche St-Vincent-dePaul fait le placement de ses bébés par correspondance, et dans les circonstances plus que difficiles où elle fonctionne, c'est évidemment ce qu'elle peut faire de mieux. Il n'y a pas le moindre doute que toutes les précautions compatibles avec cette méthode défectueuse, sont prises pour assurer le bien-être et l'avenir des enfants ainsi placés, et que le but visé est atteint dans un grand

nombre de cas. Mais la méthode elle-même m'apparaît inadmissible et devrait être remplacée par un service régulier d'inspection et de placement. Même là où un tel service fonctionne sous la direction d'un personnel compétent, des erreurs se produisent et doivent être corrigées. Il est facile dès lors de supposer les graves lacunes que doit inévitablement comporter un système de placement, qui repose sur la collaboration de personnes dont la bonne volonté ne saurait compenser l'inexpérience.

Les religieuses se rendent bien compte des dangers que présente le système de placement par correspondance, aussi parmi les demandes qu'elles formulent pour la Crèche figure une allocation qui leur permettrait de payer le salaire d'un bon inspecteur pour la visite des foyers d'adoption.

Ce serait un pas dans la bonne voie, mais un pas trop timide. Ce qu'il faudrait, je le répète, c'est un véritable service social et de placement avec personnel spécialisé et suffisamment nombreux pour bien s'acquitter de sa tâche. Ce service, on ne peut compter que les Soeurs du Bon-Pasteur, dans l'état de pénurie où se trouvent leurs maisons de charité, puissent en assumer les frais. Mais elles lui fourniraient volontiers, j'en suis sûr, un certain nombre de religieuses et sans doute aussi, gratuitement ou pour un loyer presque nominal, le local où s'installer. Ce serait déjà beaucoup. Pour le reste : salaires du per-

sonnel, frais de déplacement, etc., des subventions officielles devraient y pourvoir et ce serait de l'argent bien placé. On pourrait commencer modestement et développer l'oeuvre graduellement, mais rapidement, car les besoins sont graves et urgents.

Il est peut-être bon d'y insister: à mon avis, ce service social et de placement ne devrait pas s'occuper seulement des enfants de la Crèche; il lui faudrait au contraire étendre son aide et sa protection aux filles-mères et à toutes les autres classes de protégées du Bon-Pasteur.

Comme les Directeurs et les Directrices des Ecoles d'industrie de la région de Montréal, les Soeurs du Bon-Pasteur de Québec sont d'avis que dans nombre de cas les enfants leur sont enlevés trop jeunes, pour être renvoyés bien souvent dans un entourage déplorable. Elles voudraient pouvoir garder les fillettes jusqu'à 16 ans, quand aucun milieu familial convenable n'existe pour les recevoir. Elles signalent de plus le besoin urgent de certaines institutions complémentaires des leurs:

a) Une maison pour fillettes de caractère difficile, qu'il ne serait pas prudent de mêler aux jeunes filles du Patronage, mais qui n'ont pas encore mérité d'aller à la Réforme et encore moins à la prison. Sur les instances des parents, quelques-unes de ces fillettes, particulièrement exposées, sont reçues au Refuge Ste-Madeleine, mais les religieuses font re-

marquer avec raison que ce n'est pas là le milieu qui leur convient. Comme elles ne sont pas très nombreuses, on pourrait à peu de frais, de l'avis des religieuses, leur aménager un local spécial avec classes appropriées et enseignement ménager.

Par charité et presque malgré elles, les religieuses hospitalisent des anormales, des faibles d'esprit, des vicieuses et des idiots qui seraient beaucoup plus à leur place à la Jemmerais ou dans un asile d'aliénés. Mais trop souvent les municipalités refusent d'assumer leur part des frais d'hospitalisation de ces déséquilibrées, si elles ne sont pas furieuses, et c'est pour cette raison que les maisons du Bon-Pasteur se résignent à les accueillir. Il faudrait trouver le moyen de les débarrasser de ces malheureuses, elles sont cause de sérieux embarras dans leurs oeuvres.

Améliorations et agrandissements qui s'imposent: à l'Hôpital de la Miséricorde et à la Crèche, une chapelle nouvelle, pour livrer à l'hospitalisation l'espace occupé par la chapelle actuelle; une maison plus grande, à l'épreuve du feu et plus confortablement aménagée pour le logement du personnel laïque, des salles et des cours de récréation et autres améliorations de détail, environ \$150,000.

Reconstruction du Patronage Ste-Geneviève avec une capacité de 200 lits: \$300,000., dont \$150,000. sont promis par le Service de l'Assistance publique.

Agrandissement de la maison Ste-Madeleine pour permettre une meilleure classification des protégées. Le coût de cette amélioration n'a pas été évalué.

L'Hospice des Saints-Anges, de Lyster, reçoit les enfants de la Crèche pour qui on n'a pu trouver de foyers, et les enfants trop jeunes pour aller à l'Ecole d'industrie. Il les garde jusqu'à sept ans. Quand ils ont atteint la limite d'âge, c'est tout un problème que de trouver à les placer. Une institution complémentaire de cet hospice de Lyster paraît donc nécessaire, surtout pour les garçons. On ne m'a fourni aucun renseignement sur son importance et son coût probable.

Il paraît donc évident qu'une dépense de sept à huit cent mille piastres s'imposerait, pour donner aux institutions du Bon-Pasteur leur maximum d'efficacité et leur permettre de répondre aux besoins les plus urgents de la région de Québec.

Dans l'état actuel de leurs finances, les religieuses du Bon-Pasteur n'oseraient assumer de nouvelles charges; mais si les subventions étaient rajustées de façon à les débarrasser du cauchemar des déficits, il ne me paraît pas douteux qu'elles seraient prêtes à faire encore leur part dans l'exécution de ces projets.

En attendant, calculée sur la base habituelle, la contribution du Bon-Pasteur de Québec au soulagement de la misère atteint sans peine un demi million par année.

Soeurs de Notre-Dame-du-Perpétuel Secours

Fondée en 1892, à Saint-Damien, par le Chanoine J.-O. Brousseau, cette communauté a pris beaucoup de développements. Ses activités sont surtout enseignantes, mais elle possède autour de la maison-mère, à Saint-Damien, des institutions charitables qui ne manquent pas d'importance, et qui demanderaient à être considérablement développées pour faire face aux besoins de la région.

Ses trois institutions de charité, deux orphelinats et un hospice pour vieillards et malades mentaux, ont une valeur immobilière de \$225,000. Leur budget collectif s'est soldé par un déficit de \$11,331. que la maison-mère, comme toujours en pareil cas, a dû assumer.

Elles ont au total 214 lits et un personnel de 54 religieuses. Il n'y a donc en moyenne que quatre hospitalisés par religieuse, ce qui est une des meil-

leures proportions que nous ayons encore rencontrées.

Les religieuses déclarent qu'elles refusent d'ouvrir de nouvelles missions faute de sujets, mais elles seraient prêtes à développer considérablement leurs institutions de charité et pourraient leur fournir tout le personnel qu'il faudrait.

Les projets d'agrandissements préparés doubleraient la capacité de l'hospice-hôpital au coût de \$200,000. et porteraient de 70 à 400 lits la capacité de l'Ecole Ménagère ou orphelinat-agricole, au coût de \$260,000.

Quoique le projet n'ait pas encore été envisagé semble-t-il, il faudrait bien aussi agrandir l'orphelinat des garçons d'une centaine de lits au coût, disons de \$150,000.

C'est donc au total \$600,000. environ qu'il faudrait pour permettre aux maisons de cette communauté de répondre tant soit peu adéquatement aux besoins de cette région.

Comme toujours les religieuses seraient prêtes à assumer une part du fardeau et c'est donc une partie, la plus grande sans doute, de cette dépense que les pouvoirs publics auraient à solder.

Dans les conditions actuelles, la contribution des Soeurs de Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours, au soulagement de la misère dans la région de St-Damien s'élève déjà à quelque \$60,000.

Soeurs de St-François d'Assises

Congrégation française établie à Lyon par une petite ouvrière Anne Rollet. Son but : éducation des jeunes filles, direction des orphelinats et des écoles maternelles, soin des malades dans les hôpitaux. A été introduite au Canada en 1904. La maison provinciale est à Charlesbourg, près Québec.

Ces religieuses possèdent et dirigent à Québec l'Hôpital St-François-d'Assise ; elles dirigent à Montréal, sans le posséder l'hôpital Sainte-Jeanne-d'Arc.

Leur hôpital de Québec a une valeur immobilière de \$300,000. Son budget s'équilibre presque exactement avec des recettes de \$71,335. et des déboursés de \$71,440.

Le nombre des lits est de 92 ; l'institution représente donc en valeur immobilière seulement, de \$3,260. par lit. Les subventions officielles au montant de \$10,225. représentent un peu plus de 14 p.c. des recettes et des déboursés.

Trente-deux religieuses sont au service des malades à l'hôpital St-François d'Assise et au moins une quarantaine à l'hôpital Sainte-Jeanne d'Arc.

La Contribution de ces religieuses au soulagement de la misère dans notre province peut s'évaluer à \$100,000.

Soeurs de Notre-Dame-du-Bon-Conseil

(Chicoutimi)

Cette communauté, essentiellement enseignante, appartient au diocèse de Chicoutimi où elle a été fondée en 1894, par Monseigneur Labrecque, et où se trouve encore sa maison-mère. Cependant, l'unique maison de charité qu'elle possède, l'hôpital Guay, de Lévis, est dans le diocèse de Québec.

L'hôpital Guay a une valeur immobilière de \$200,000. Avec \$21,914. aux recettes et \$20,200. aux déboursés, son budget s'est soldé en 1930 par un surplus de \$1,714.

Cette institution, hôpital général et hospice à l'origine, s'est transformée en orphelinat pour garçons sous la pression des demandes. Les enfants lui viennent surtout de la ville de Québec.

Elle a une capacité de 158 lits; sa valeur immo-

bilière seule représente donc environ \$1,300. par lit. Ses lits sont constamment remplis et elle refuse de nombreuses demandes.

Sa dette est insignifiante et s'éteindra bientôt. Elle est donc en excellente posture financière. La direction envisage un agrandissement qui doublera la capacité de la maison et devrait coûter entre \$250,000. et \$300,000.

On me donne à entendre qu'avec un peu d'encouragement et d'aide les Soeurs du Bon-Conseil assumeraient volontiers des responsabilités additionnelles. Si elles y consentent, elles rendront à la région de Québec, dont toutes les institutions sont encombrées, un service considérable. Déjà, quoiqu'elles forment, je le répète, une communauté enseignante, leur contribution au soulagement de la misère est loin d'être négligeable, environ \$50,000.

Soeurs Dominicaines

(Québec)

Communauté fondée en 1887 au Séminaire de Québec. Jusqu'en 1914, a borné ses activités au service du Séminaire. Devenue autonome cette année là, les Soeurs Dominicaines ouvrirent à la demande des autorités religieuses une maison de retraite pour les prêtres malades et âgés; elles ont aussi quelques pensionnaires laïques, et distribuent une dizaine de repas gratuits par jour aux indigents de passage ou des environs.

On les presse de fonder un hospice pour les couples indigents, et elles sont bien disposées à le faire. Elles ont l'espace et le personnel voulu, mais l'argent leur manque. La maison a une lourde dette et des ressources très limitées. L'hospice qu'on leur conseille de fonder coûterait environ \$200,000.

Il y a ici, faute d'argent, des dévouements précieux qui restent inemployés.

Cette communauté fournit un personnel de 30 religieuses à l'hôpital de l'Enfant-Jésus, Québec, qui appartient à un comité laïque.

Sa contribution annuelle aux oeuvres de charité de la province peut être évaluée à \$30,000.

Frères des Ecoles Chrétiennes

Cette communauté, l'une des plus importantes au monde, a été fondée par Saint-Jean-Baptiste de La Salle en 1681, à Reims. Elle a été introduite au Canada en 1837. La maison-mère est actuellement en Belgique.

Ce n'est pas sans surprise que j'ai appris que les Frères des Ecoles Chrétiennes avaient pris la direction du Refuge Dom Bosco.

Ils forment en effet un institut essentiellement et jusqu'ici, du moins au Canada, exclusivement enseignant. Or le Refuge Dom Bosco, tel que conçu par son fondateur Monsieur l'abbé Philippon, était non moins essentiellement une oeuvre de charité et des plus pénibles, puisqu'il avait pour mission de recueillir et de sauver les enfants les plus misérables, les plus abandonnés, les plus maltraités et les plus en danger de la ville de Québec.

L'oeuvre répondait à un besoin criant, mais elle

paraît avoir mené une vie difficile et mouvementée. Sous sa nouvelle direction, elle a changé de nom et s'appelle maintenant la Maison Dom Bosco. Sauf erreur, elle paraît avoir également changé d'orientation et forme un orphelinat ordinaire, avec cette double différence qu'elle est réservée aux garçons de 13 ans et plus, alors que les orphelinats ordinaires hospitalisent surtout les jeunes enfants et qu'on y donne des cours de pré-apprentissage. C'est dire que cette maison est comme un complément des anciens orphelinats, comme le patronage St-Vincent-de-Paul ou des apprentis, à Montréal. Comme lui, elle comble partiellement une grave lacune dans notre organisation de protection de l'enfance et je ne suis pas du tout surpris d'apprendre qu'elle refuse par centaines des demandes d'admission. Aussi est-ce une excellente nouvelle d'apprendre que sa capacité sera bientôt portée de 86 lits à près de 200, grâce à un emprunt autorisé par le service provincial de l'Assistance publique qui en paiera les intérêts et l'amortissement.

A signaler aussi que cette maison, en plus des subventions régulières du service de l'Assistance publique, reçoit une indemnité annuelle de \$5.00 par enfant, comme contribution à son oeuvre éducative. Le montant est modeste, mais c'est la reconnaissance du principe dont je suis convaincu depuis longtemps, que notre organisation scolaire devrait

contribuer à l'éducation des enfants indigents dans les institutions.

Le budget de la maison Dom Bosco est de \$18,000.; les recettes et les dépenses s'équilibrent à peu près.

Sept Frères des Ecoles Chrétiennes se dévouent au service de la maison Dom Bosco; leur travail quasi gratuit représente — en marge de ses magnifiques activités enseignantes — la contribution de l'Institut des Frères des Ecoles Chrétiennes au soulagement de l'indigence chez nous.

Religieuses Franciscaines Missionnaires de Marie

Les religieuses Franciscaines Missionnaires de Marie forment un institut international dans toute l'étendue du mot. Leurs 223 maisons sont disséminées sur tous les continents. Elles sont au nombre de plus de 5,000 quoique leur communauté, fondée en 1882, soit relativement jeune. Les oeuvres de cet institut sont variées : adoration du Très Saint Sacrement, oeuvres missionnaires, hôpitaux, dispensaires, orphelinats, crèches, refuges, écoles pour les pauvres, léproseries, etc., etc.

Dans notre province où elles sont établies depuis 1892, ces religieuses possèdent quatre maisons dont deux, si elles font très généreusement la charité, ne sont pas à proprement parler des institutions charitables ; ce sont le noviciat et le juvénat où l'on distribue vivres et vêtements aux pauvres et où l'on hospitalise et instruit presque gratuitement — \$6.00 par mois — des jeunes filles dont 10 p.c. à peine se feront religieuses.

Les deux autres maisons, Notre-Dame de la Providence, à St-Malo, et la maison du Sacré-Coeur, à Montréal, sont des centres d'oeuvres.

De cinq à six mille repas par mois durant la saison froide et environ moitié moins durant la belle saison et quantité de pièces de vêtements sont distribués à ces deux maisons. La maison de Montréal a reçu cette année une centaine de piastres de la Saint-Vincent-de-Paul.

A Saint-Malo, on a de plus un dispensaire où une quinzaine de personnes sont soignées chaque semaine.

Les deux maisons donnent des cours gratuits: A St-Malo, cours ménager auquel le ministère de l'Agriculture accorde une subvention annuelle de \$200. et cours classique que subventionne la Commission scolaire; A Montréal, cours classique que fréquentent une quarantaine de jeunes filles et pour le maintien duquel les religieuses ne reçoivent aucun secours.

La maison de Montréal maintient aussi un foyer pour ouvrières et employées d'une capacité de 50 lits, à pension réduite, de \$5.00 à \$6.00 par semaine. A Montréal également, fonctionnent un patronage du dimanche après-midi que fréquentent de 400 à 500 fillettes et jeunes filles, et un patronage de vacances que fréquentent tous les jours, durant juillet et août, 300 enfants environ. Toutes ces oeuvres sont émi-

nemment bienfaisantes et il serait désirable que les religieuses fussent aidées à les maintenir et les développer.

Mais l'oeuvre la plus intéressante de cette communauté me paraît être ses garderies ou asiles d'enfants qui se transforment, pour les plus grands, en écoles maternelles. A Saint-Malo, on reçoit et nourrit 300 enfants chaque jour. La subvention officielle pour ce genre d'oeuvre est de quatre sous par jour payable moitié par le service provincial d'Assistance et moitié par la ville. A Montréal, la moyenne quotidienne des enfants reçus est de 90; l'âge de ces enfants varie de 18 mois à 6 ans. Les religieuses leur donnent trois repas par jour, en habillent un grand nombre et instruisent les plus grands d'après la méthode Montessori. Les plus riches — moins du tiers — paient 50 sous par semaine; les autres rien du tout. Cette oeuvre touche la subvention de 4 sous par jour, par enfant.

Elle est mal installée dans un local trop étroit et peu approprié à cet usage. C'est une salle unique et pas très grande. Il faudrait deux classes, un dortoir, un réfectoire et une salle de récréation. Une construction s'impose donc. Elle coûterait au bas mot \$35,000.

Cette oeuvre des asiles ou garderies d'enfants est mal comprise et pas du tout appréciée. Il serait pourtant difficile d'en exagérer l'importance. Je

voudrais la voir établie dans toutes nos paroisses populeuses. Son influence sociale est immense. Les abus que l'on en peut faire ne l'empêchent pas d'être essentiellement bienfaisante.

Aux mères de familles obligées de gagner leur vie et assez courageuses pour le faire, elle rend la tâche moins pénible en leur donnant la certitude que durant leur absence forcée, leurs tout-petits sont entre bonnes mains. A ces enfants que leur pauvreté tient en contact avec les laideurs de la vie, elle offre le bienfait inestimable de longues heures passées dans un milieu distingué, intellectuellement stimulant, physiquement et moralement sain, dont l'action triplement tonifiante, pourvu qu'ils y soient soumis assez longtemps, se prolongera indéfiniment dans leur vie.

Le Gouvernement, les autorités municipales et scolaires, nos autorités religieuses, le public charitable, tous ceux qui ont à coeur la santé physique, l'ascension intellectuelle et spirituelle de l'enfance populaire devraient se donner la main pour favoriser la multiplication et le bon fonctionnement des asiles ou garderies d'enfants.

En se dévouant à cette oeuvre et à leurs autres activités charitables, les Soeurs Franciscaines Missionnaires de Marie rendent à notre population ouvrière des services qui, pour être difficiles à évaluer en argent, n'en ont pas moins une valeur considérable.

Frères de St-Vincent-de-Paul

Cette communauté a été fondée à Paris en 1845, par M. Jean Léon LePrévost, pour travailler au bien spirituel des classes pauvres et ouvrières. Elle se livre à l'éducation des orphelins, dirige des patronages d'apprentis, des oeuvres ouvrières, des cours du soir, etc. La maison-mère est à Paris. C'est en visitant un patronage de cette communauté que le Comte de Mun a eu l'idée de son oeuvre des cercles catholiques, et c'est avec le concours actif de quelques membres de la même congrégation qu'il en a commencé l'établissement.

Les Frères de St-Vincent-de-Paul essaimèrent au Canada vers 1860.

Ils possèdent actuellement cinq patronages et maisons de familles et une colonie de vacances, dont la direction générale, avec le noviciat, est à Québec. Le représentant du Supérieur Général au Canada a bien voulu préparer sur les oeuvres de sa communau-

té dans notre province un mémoire du plus vif intérêt, que je résume.

Trois des maisons de cette communauté distribuent gratuitement l'instruction à 465 jeunes garçons pauvres à qui elles donnent en plus le repas du midi et dans nombre de cas, le vêtement.

Quatre ont déjà, et la cinquième projette d'avoir sous peu, une pension de jeunes gens. A la pension du patronage St-Vincent-de-Paul, de Québec — ce renseignement n'est pas donné pour les autres — les pensionnaires sont hébergés presque gratuitement, \$2.00 par semaine. On dit qu'ils y font des économies, c'est assez naturel, d'autant plus que toute l'organisation de la maison favorise la pratique de l'épargne chez les patronnés.

Les cinq maisons possèdent des oeuvres de jeunesse fréquentées par une quinzaine de cents membres.

La valeur immobilière des cinq institutions approche ou dépasse le million.

Les recettes de l'année 1930 ont été de \$132,413.47 et les déboursés de \$132,934.90, soit un léger déficit de \$521.43. Comme cependant il restait dans les diverses caisses un surplus des années précédentes au total de \$34,241.14; leur surplus collectif à la fin de 1930 était encore de \$33,719.71.

Le personnel des cinq maisons se compose de 47 religieux et de 14 laïques.

L'oeuvre de préservation et d'éducation accomplie par les Frères de St-Vincent de Paul est admirable à tous égards. Je trouve que ni l'opinion, ni les pouvoirs publics ne lui accordent la sympathie et l'appui qu'elle mérite.

Dans Montréal seul, il y aurait place pour dix institutions et plus comme celles que dirige cette communauté, et nous n'en avons qu'une. Je ne saurais trop insister sur les services que les patronages rendent dans les villes et sur l'urgente nécessité qu'il y a d'aider, par tous les moyens, les communautés qui s'emploient à les établir et à les diriger.

Soeurs de la Charité ou Soeurs Grises,

(Saint-Hyacinthe)

Cette communauté a été fondée en 1840 par Monsieur l'abbé Edouard Crevier, vicaire général du diocèse de St-Hyacinthe, avec un détachement de religieuses venues de la maison-mère des Soeurs Grises, de Montréal.

Elle possède ou dirige 21 établissements, dont huit aux Etats-Unis, deux au Manitoba et onze dans la province de Québec. Neuf de ces derniers sont des établissements charitables. Le nombre de ses religieuses professes est de 623.

Son but : toutes les oeuvres de miséricordes tant spirituelles que corporelles envers les pauvres, les indigents, les infirmes des deux sexes et de tout âge.

La valeur immobilière des huit institutions de charité qu'elle possède est évaluée à \$3,856,000. C'est dire qu'elle approche ou dépasse le \$4,000,000. Les recettes de ces huit maisons, en 1930, se sont élevées

à \$508,888. et leurs déboursés à \$565,875.; leur budget d'ensemble s'est donc soldé par un déficit de tout près de \$60,000.

Dans ce budget, les subventions officielles, \$74,-865. entrent pour 14.6 p.c. des recettes et 13.2 p.c. des déboursés. C'est un des nombreux cas où le faible pourcentage des subventions s'explique pour une part par le mauvais vouloir de certains maires de la région, qui refusent de reconnaître les indigents hospitalisés de leur municipalité et font ainsi perdre aux institutions une part importante de l'aide officielle à laquelle elles ont droit.

Sept maisons, propriété des religieuses, ont ensemble 1796 lits. La huitième est une garderie et ne fait pas d'hospitalisation. La valeur immobilière de ces sept maisons partagée entre les lits donne à chacun une valeur moyenne de \$2,136.

En plus des huit institutions qu'elles possèdent, ces religieuses en administrent une neuvième, l'Hôpital Général de Sorel, propriété d'un comité étranger à la communauté, et qui leur paie le salaire ordinaire en pareil cas, \$100. par année, par religieuse.

Comme toujours, nous trouvons dans les institutions de cette communauté un personnel important, eu égard au nombre des hospitalisés. La communauté fournit en moyenne une religieuse par 7.4 lits et un membre du personnel, religieux et laïque, par 3.6 lits.

Sur 792 enfants protégés dans ses divers établissements, 35 seulement étaient entièrement orphelins, soit 4.4 p.c.

Trois des huit maisons de charité possédées par cet Institut sont dans un état financier peu florissant: l'hospice Ste-Elisabeth, de Farnham, et les deux importantes institutions de St-Hyacinthe: l'Hôtel-Dieu et l'Hôpital St-Charles. Il semble bien que le cas de l'hospice de Farnham serait facile à régler: il suffirait que cette institution se mit sous la loi de l'Assistance et *en touchât* les bénéfices pour que ses difficultés financières fussent réglées.

Le cas de l'Hôtel-Dieu et celui de l'Hôpital Saint-Charles sont plus compliqués.

L'Hôtel-Dieu est à la fois un hospice, un orphelinat et un asile pour idiots. Or, il n'est pas reconnu d'assistance publique, ni classé comme asile d'aliénés. Comme résultat, il n'a touché en 1930 que \$600.00 d'octroi spécial.

Ici encore la solution paraît simple: l'Hôtel-Dieu n'a qu'à réclamer le bénéfice de la loi de l'Assistance publique. Mais voici comment elle se complique: L'Institut des Soeurs Grises possède à Saint-Hyacinthe, ainsi que je l'ai dit déjà, l'hôpital Saint-Charles qui est, lui, reconnu d'assistance publique. Fondée en 1902, cette institution a été reconstruite en neuf, il y a trois ans, au coût de \$650,000. Comme elle n'a que 125 lits, le coût moyen de la construction

par lit se trouve être de \$5,200.; à ce prix, on peut avoir un hôpital de premier ordre, et ils semble bien que l'hôpital St-Charles soit de cette catégorie. Je dis, il semble bien, parce qu'il n'a pas encore été classifié par le service de l'Assistance publique. Ce service a cependant contribué à sa construction par un octroi de \$100,000. Or, cette institution que l'on peut considérer comme modèle et qui héberge et soigne constamment des indigents, n'a pourtant reçu en tout et partout, comme indemnité de séjour, depuis 1929, que l'insignifiante somme de \$456.

La Supérieure de l'Hôpital St-Charles, en réponse à mes questions étonnées, a fourni trois explications de cet extraordinaire état de choses :

1o—L'Hôpital n'étant pas encore classé au rang que lui mérite la qualité de son immeuble et de son aménagement, ne reçoit — quand il reçoit quelque chose — que l'indemnité quotidienne des hôpitaux d'ordre inférieur. De plus et surtout, 2o — les cas d'hospitalisation sont souvent des cas urgents; d'autant plus urgents qu'ils sont plus pauvres, et l'on comprend sans peine pourquoi! Il est donc impossible de remplir, avant leur admission, les formalités requises, par la loi. Quand on essaie après coup d'obtenir la signature du maire de la municipalité intéressée, celui-ci se dérobe trop souvent et, m'écrit la Supérieure "nous ne nous croyons pas autorisées

à insister davantage." Tout le fardeau du traitement retombe ainsi sur l'hôpital!

30 — Les municipalités ne consentent à reconnaître comme tel, un des leurs admis à l'hôpital comme indigent, que s'il ne possède absolument rien. Or, ce cas est excessivement rare. La plupart des malades ne peuvent rien ou presque rien payer pour leur traitement, mais ils possèdent tout juste assez pour fournir aux municipalités un prétexte, sinon un motif, de se libérer de toute responsabilité à leur égard, et c'est toujours l'hôpital, c'est-à-dire la communauté qui écoppe.

C'est là un état de choses qui n'est pas particulier à la région de St-Hyacinthe, mais que l'on m'a signalé de divers endroits.

Les abus sont tellement criants que malgré leur proverbiale patience et leur horreur de la chicane, certaines institutions se sont décidées à traduire devant les tribunaux ⁽¹⁾ quelques municipalités au mauvais vouloir trop apparent. L'une de ces causes a été plaidée récemment et le jugement a été favorable à l'institution. ⁽²⁾ Comme il s'agissait d'un cas type, il a reçu une grande publicité et l'on peut espérer qu'il aura pour effet de ramener celles des municipalités qui avaient besoin de la leçon, à une plus exacte compréhension de leurs devoirs envers

(1) A la faveur d'un heureux amendement à la loi de l'Assistance publique en vigueur depuis avril 1929.

(2) Voir *La Presse* du 12 octobre 1931.

leurs indigents et les institutions qui en prennent soin. Si les abus persistent, il faudra trouver un autre moyen de protéger nos institutions de charité contre une exploitation que l'on peut, sans exagération, qualifier de scandaleuse.

En attendant, il est facile de comprendre que les Soeurs Grises de St-Hyacinthe ne soient pas pressées de placer leur Hôtel-Dieu dans le rouage de l'Assistance publique, puisqu'il reçoit autant sans en être, que leur hôpital St-Charles qui en est : presque rien dans les deux cas.

Ces institutions si peu subventionnées sont, par contre, très lourdement taxées.

L'Hôtel-Dieu, qui a reçu \$600. de subvention en 1930, a dû payer \$1400. de taxes à la ville de Saint-Hyacinthe, et l'hôpital St-Charles est encore plus mal partagé. L'octroi spécial pour aide à la construction mis à part, il n'a reçu, nous l'avons vu, que \$465. de subventions officielles, mais il a dû verser au Trésorier de St-Hyacinthe \$6056.00. d'impôts, dont \$2,700.00 en taxe d'eau seulement.

Vu la situation difficile de cette institution et les services considérables qu'elle est appelée à rendre aux populations environnantes, il me semble que les autorités municipales de St-Hyacinthe devraient faire subir une révision radicale aux impôts qui lui sont imposés, de même qu'à l'Hôtel-Dieu.

Pour ne mentionner qu'un point, elles pourraient

et devraient, à mon avis, n'exiger de ces deux institutions qu'une taxe d'eau nominale, au lieu de \$2,700. qu'elles perçoivent de l'Hôpital St-Charles. A Montréal, l'hôpital du Sacré-Coeur, de Cartierville, avec une évaluation de \$3,000,000. et une capacité de 300 lits, n'a payé en 1930 que \$24.25 de taxe d'eau; de même l'hôpital Ste-Justine et l'Hôtel-Dieu; toutes institutions beaucoup plus importantes que l'hôpital St-Charles.

Placés dans de pareilles conditions ⁽³⁾ ni l'Hôtel-Dieu, ni l'Hôpital ne peuvent prospérer: les déficits gênent leur fonctionnement et entravent leurs progrès. Celui de l'Hôpital, près de \$57,000. dépasse de beaucoup ses recettes totales qui atteignent à peine \$42,000.

Et pourtant il y faudrait faire des agrandissements et des améliorations dont le besoin se fait très urgent:

A l'Hôpital St-Charles, une asile ou un pavillon pour l'hospitalisation des tuberculeux. Coût inconnu.

L'Hôtel-Dieu est devenu insuffisant pour tous les besoins auxquels il est supposé satisfaire. Il ne répond pas non plus aux exigences d'une bonne institution pour enfants: l'air, l'espace et la lumière y

(3) On me signale que l'Hôpital St-Charles, situé aux confins de la ville, est moins fréquenté qu'il ne le serait s'il était établi plus près du centre, ce qui a naturellement pour effet de diminuer ses revenus, mais n'atténue pas l'importance des autres causes de ses embarras que je viens de souligner.

sont trop mesurés et au surplus il serait facile de le remplir d'adultes, car tous les jours on refuse des demandes d'hospitalisation. Les religieuses projettent de construire, un peu en dehors de la ville, dès que les circonstances le leur permettront, un orphelinat et une crèche tout à fait modernes et qui devront coûter aux environs de \$900,000. Elles ont également constaté le besoin d'un patronage ou foyer pour la protection des jeunes filles.

Au total, elles pourraient certainement utiliser \$1,000,000. au mieux des intérêts des pauvres et des malheureux de leur région. Mais il leur faut de toute nécessité résoudre le problème administratif de leurs maisons telles qu'elles sont, avant de songer à réaliser des améliorations ou des agrandissements, si nécessaires et si urgents soient-ils.

Les Soeurs Grises de Saint-Hyacinthe contribuent déjà en travail gratuit, etc., environ \$650,000. par année au soulagement de l'indigence dans notre province.

Soeurs de la Charité ou Soeurs Grises

(Nicolet)

Communauté détachée des Soeurs Grises de Saint-Hyacinthe. Fondée en 1866. A le même but, se livre à des activités charitables aussi variées que les autres Soeurs Grises. L'Institut compte douze établissements, dont sept dans la province de Québec, et 237 religieuses professes.

La valeur immobilière des institutions de charité propriété des Soeurs Grises de Nicolet est de \$1,000,000. en chiffres ronds. Le budget de leur sept maisons, en 1930, a été de \$224,344. au chapitre des recettes, et de \$222,596. à celui des déboursés, laissant par conséquent un léger surplus de \$1,748. Deux institutions, l'Orphelinat de La Tuque et l'Hospice de Drummondville ont des déficits assez lourds qu'absorbent dans les deux cas les hôpitaux voisins, propriétés des mêmes religieuses.

Les sept institutions ont ensemble 608 lits. En divisant par ce chiffre l'évaluation immobilière des

sept maisons, on trouve que chaque lit a une valeur moyenne de \$1,640.

Sur 274 enfants recensés dans ces maisons, 26, ou 9.5 p.c. étaient entièrement orphelins.

Comme toutes nos communautés charitables, celle-ci s'occupe de placer le mieux possible, au sortir de ses maisons, le petit nombre d'enfants dépourvus de toute famille et elle y réussit dans la grande majorité des cas. L'Hôtel-Dieu de Nicolet cependant signale le besoin d'une institution pour accueillir les garçons sans parents à leur sortie de l'orphelinat et en attendant qu'on leur ait trouvé un foyer convenable.

Toutes les maisons des Soeurs Grises de Nicolet ont un personnel nombreux eu égard au nombre de leurs hospitalisés. La moyenne d'hospitalisés la plus élevée est atteinte à l'Orphelinat de La Tuque, 7.5 par religieuse, et la plus basse, à cause sans doute du voisinage de la maison-mère, se trouve à l'Hôtel-Dieu de Nicolet, 3.5.

Presque toutes les maisons des Soeurs Grises de Nicolet sont encombrées et refusent de nombreuses demandes d'admission. C'est à l'Hôtel-Dieu de Nicolet que la situation laisse le plus à désirer. Cette maison est à la fois hospice et orphelinat, et l'Econome générale de la communauté signale en les déplorant, les conditions matérielles défectueuses qu'on est obligé d'y imposer aux enfants.

“L’enseignement, écrit-elle, se donne dans une salle vaste, salle de séances où des écrans forment demi-cloison entre chacune des classes. Résultats : discipline presque impossible, fatigue de l’institutrice et de l’élève, efforts sinon annihilés, du moins grandement compromis.”

Pour corriger ces graves lacunes, les autorités de la maison ont entrepris l’exécution d’un vaste projet d’agrandissement qui aurait créé de l’espace pour 300 orphelins, dix vieux couples que l’on n’aurait pas séparés, et 40 lits pour des malades de passage; dix de ces derniers étaient réservés aux contagieux et dix aux cas de maternité. Ainsi agrandi, l’Hôtel-Dieu de Nicolet répondrait à tous les besoins du moment dans sa région. Malheureusement, les travaux n’ont pu être terminés, car ils devaient coûter \$500,000., somme qu’il a été impossible de réunir. Les religieuses pour leur part n’ont pas d’argent mais sont prêtes à assumer une dette de \$200,000., c’est l’extrême limite de ce que la prudence leur permet de faire. De son côté, le Service provincial d’Assistance a fourni \$175,000. Il manque donc encore \$125,000. pour que les plans puissent être exécutés, et en attendant que cette somme se trouve, les travaux sont forcément suspendus.

On a conseillé aux Directrices de la communauté de laisser de côté l’hôpital projeté et de ne finir que l’orphelinat. Mais ce genre d’institution est toujours

en déficit et les religieuses n'osent pas en assumer les charges, si elles ne peuvent compter sur les revenus d'un hôpital pour les aider à les porter.

La difficulté ne devrait pourtant pas être insoluble. Outre que le Service de l'Assistance publique n'a sans doute pas dit son dernier mot, il devrait être possible de stimuler les générosités locales, pour le parachèvement d'une institution dont la population de la région sera, somme toute, seule à bénéficier.

Calculant sur la même base que d'habitude, j'ai trouvé que la contribution des Soeurs Grises de Nicolet au soulagement de la misère dans la province s'élevait annuellement à plus de \$300,000.

Les améliorations et agrandissements urgents comprennent, outre l'achèvement de l'Hôtel-Dieu de Nicolet, au coût de \$125,000., environ \$75,000. de travaux divers à l'hôpital et à l'orphelinat de La Tuque et une dizaine de mille piastres à l'hôpital d'Amos, soit au total \$210,000., sans compter des agrandissements aux autres maisons surpeuplées que les religieuses n'ont pas encore mis à l'étude.

A noter avant de finir que l'Hôtel-Dieu de Nicolet fait également de l'assistance à domicile et que deux de ses religieuses sont constamment employées à la visite des pauvres et des malades. En 1930, le nombre des visites faites a été de 413, celui des veilles de 44, des ensevelissements de 5. En plus, la maison a distribué 101 repas gratuits et de la lingerie, des chaussures, etc., pour une valeur dépassant \$900.

Soeurs Grises de la Croix

(Ottawa)

Institut fondé en 1845 par quatre religieuses venues de l'Institut des Soeurs Grises de Montréal. A le même but, le même vaste champ d'action charitable que la communauté mère, et en plus se livre à l'enseignement sur une grande échelle. Dirige 90 maisons d'enseignement fréquentées par plus de 21,000 élèves. Possède et dirige 10 hôpitaux (dont quatre de la province de Québec figurent dans cette enquête) deux hospices et trois orphelinats. L'Institut a 924 religieuses professes dont trente-trois exercent leur ministère de charité dans les quatre hôpitaux de notre province.

Les propriétés de ces hôpitaux ont une valeur approximative de \$360,000. Avec des recettes de \$39,183. et des déboursés de \$42,761. le budget de ces quatre maisons se solde par un déficit de \$3,578.

Les subventions officielles représentent moins de 4% dans le total de leurs déboursés et ceci est d'autant plus surprenant que dans le cas des hôpitaux, le pourcentage des subventions est généralement beaucoup plus élevé que dans le cas des autres genres d'institutions.

L'explication de ce phénomène se trouve donnée, je crois, dans le rapport de l'hôpital St-Joseph de Maniwaki. La loi de l'Assistance publique exige la signature du maire de sa paroisse pour authentifier un indigent. Or il est notoire que bon nombre de maires, des municipalités rurales surtout, refusent de donner cette signature. La conséquence c'est que pour beaucoup d'hospitalisés reçus comme indigents, les religieuses sont incapables de percevoir la subvention officielle à cause de l'impossibilité où le mauvais vouloir de certains maires les place de remplir une des formalités exigées par la loi. C'est une difficulté que plusieurs institutions fonctionnant hors des grands centres m'ont signalée et sur laquelle je me suis arrêté un peu dans mes commentaires généraux.

Parmi les améliorations désirables signalées par ces institutions, il faut retenir au moins un solarium pour l'hôpital Saint-Joseph de Maniwaki et, ce qui en est l'équivalent, deux salons ensoleillés demandés par l'hôpital de Ville-Marie. Le coût de ces derniers est évalué à \$2,500. mais aucune évaluation n'a été

soumise pour le solarium dont l'importance n'a pas été non plus précisée.

Ces améliorations paraissent urgentes pour le bien-être des hospitalisés tuberculeux que ces institutions reçoivent.

Des travaux d'agrandissement et d'amélioration sont en cours à l'hôpital St-Michel de Buckingham, grâce surtout à un octroi spécial du service de l'Assistance publique. Ils coûteront environ \$60,000. et compléteront d'une façon très satisfaisante l'installation de cet hôpital.

En procédant comme je l'ai fait pour les autres communautés, on peut évaluer à près de \$75,000. la contribution annuelle des Soeurs Grises de la Croix au soulagement de la misère dans notre province.

Hospitalières de la Miséricorde de Jésus (Gaspé)

Ces religieuses forment une filiale autonome des Hospitalières de la Miséricorde de Jésus, de Québec. Elles sont venues en 1926 prendre possession de l'Hôtel-Dieu de Notre-Dame-des-Neiges, de Gaspé-Harbour, fondé cette année là par Monseigneur F.-X. Ross, évêque de Gaspé.

Elles sont là maintenant 21 religieuses professes et novices, à la tête d'une institution de 75 lits, d'une valeur de \$250,000 dont les finances ne sont pas très prospères. Leur budget en 1930 s'est soldé par un déficit de plus de \$3,500.

La Supérieure de cette institution me dit qu'elle a reçu en 1931, et après des démarches répétées, y compris des enquêtes par magistrat, \$429. de l'Assistance publique pour de l'hospitalisation faite en 1929 et 1930. Il semble que là aussi, la difficulté soit d'amener les municipalités rurales à reconnaître leurs indigents.

Une contribution annuelle de \$25,000. au soulagement de la misère dans leur région, paraît être le minimum que l'on puisse créditer à ces religieuses.

Hospitalières de la Miséricorde de Jésus

(Roberval)

En 1918, Monseigneur Labrecque, alors évêque de Chicoutimi, décida de fonder un Hôtel-Dieu à Roberval. Il en confia la direction à un petit groupe de religieuses de l'Hôtel-Dieu de Chicoutimi, et ce fut l'origine de la communauté dont nous nous occupons en ce moment.

Cette communauté, indépendante de celle de Chicoutimi d'où elle est sortie, compte actuellement 41 religieuses professes et novices.

Son Hôtel-Dieu était tout d'abord un hôpital-hospice-orphelinat, mais l'hospice-orphelinat a dû être fermé faute de ressources pour le maintenir. Très charitablement cependant les religieuses ont gardé 5 vieillards et 2 orphelins, sans doute parce qu'il n'y avait personne pour les recevoir. Mais elles ne peuvent plus accueillir que des malades de pas-

sage, et se voient dans l'obligation de refuser un grand nombre de vieillards et d'enfants qu'on veut leur confier.

Cette maison a été établie à l'origine dans un endroit trop bas, humide, et donc malsain, que l'exhaussement des eaux du lac Saint-Jean a rendu plus malsain encore. Dans l'intérêt des malades et du personnel hospitalier, elle devrait donc être transportée ailleurs sans retard. Les religieuses ont le terrain, mais elles n'ont pas les ressources financières qu'il faudrait pour faire ce changement.

On a calculé qu'un hôpital nouveau et l'hospice-orphelinat dont le besoin est également urgent, coûteraient au bas mot \$500,000. La vente de la vieille institution rapporterait quelque chose, mais où trouver le reste?

En retranchant presque complètement l'hospice les religieuses arrivent à équilibrer leur budget: \$8,246. de recettes, \$7,992. de déboursés; dans ce budget les subventions officielles \$1,778. représentent 22 p.c. des déboursés.

On peut évaluer à \$40,000. la contribution de cette communauté au soulagement de la misère dans sa région.

Religieuses Hospitalières de St-Joseph

(*Arthabaska*)

Cette communauté est une filiale indépendante des Religieuses hospitalières de l'Hôtel-Dieu, de Montréal. Elle a été fondée en 1881.

Son Hôtel-Dieu est à la fois hôpital, hospice et orphelinat. Il compte au total 180 lits, dont 148 seulement étaient occupés d'après le rapport qu'il m'a adressé. C'est une des très rares institutions dans notre province qui ne soient pas débordées.

Le personnel religieux est de 85, y compris les novices, et avec 18 employés ou gardes-malades laïques, peut répondre à tous les besoins de la maison, même si les 180 lits étaient remplis.

Les immeubles de cette institution sont évalués à \$450,000. et son budget est de \$40,000. par année, les recettes et les déboursés s'équilibrent presque exactement, puisqu'il y a un surplus de \$459.00 seulement. Les subventions officielles \$1361. représentent un peu moins de 3 p.c. des déboursés ou des recettes. Cette proportion anormalement basse paraît

comporter ici une double explication : d'abord l'explication ordinaire: les municipalités qui refusent de reconnaître leurs indigents font perdre aux religieuses une part des subventions auxquelles elles ont droit. Puis une explication spéciale à ce cas : la part exceptionnellement élevée des recettes fournis par les hospitalisés payants, plus de 50 p.c. du total, ce qui indique que le pourcentage des indigents est comparativement faible dans cette maison. Quelle que soit la valeur de cette dernière raison, la première n'en garde pas moins toute sa force, puisque répartie sur les 64 indigents et les 17 semi-indigents mentionnés dans le rapport de la maison, les subventions officielles ne représentent qu'un peu plus de \$17.00 par hospitalisé, par année. Il paraît donc évident que la subvention n'est pas payée dans un grand nombre de cas d'indigence, dont tout le fardeau retombe sur les religieuses et leurs bienfaiteurs.

En tenant compte des considérations ordinaires on peut sans crainte d'exagérer, évaluer à près de \$100,000.00 la contribution de cette communauté au soulagement de la misère dans sa région et donc dans la province.

Quoiqu'il y ait une trentaine de lits vacants dans leur institution agrandie ces religieuses signalent, sans en évaluer le coût, le besoin d'une aile nouvelle à leur maison, pour l'isolement et le traitement des tuberculeux.

Frères de Notre-Dame-de-la-Miséricorde

Communauté belge fondée à Malines en 1839, pour l'instruction et l'éducation de la jeunesse. Elle ne possède qu'une maison dans notre province: l'Orphelinat d'Huberdeau où se trouve également son noviciat. La maison a un personnel de 25 religieux. Elle reçoit tous ses petits protégés, 350, du service de l'Assistance publique, qui lui verse une pension de \$130.00 par enfant, ce qui lui fournit un revenu de \$45,000.00 environ. Comme les dépenses sont de \$70,000.00 la différence, soit \$25,000.00 est fournie par la Communauté.

Les propriétés de cette institution valent environ \$150,000. En tenant compte de l'intérêt, du déficit, du travail gratuit des Frères, la contribution de cette communauté pour le bien-être de l'enfance indigente, peut-être évaluée à pas moins de \$70,000.

La maison aurait besoin d'être agrandie. L'agrandissement projeté donnerait plus d'espace aux dortoirs et à la chapelle et pourrait loger des bains nouveaux et une salle de récréation pour les jours de mauvais temps; il coûterait environ \$60,000.00.

Compagnie de Marie

Communauté fondée en 1705, par le Bienheureux de Montfort. La maison-mère est à St-Laurent-sur-Sèvre, en Vendée, et la maison provinciale pour le Canada, est à Dorval, près de Montréal.

Cette communauté ne possède qu'une maison de charité dans notre province, l'Ecole d'industrie de Montfort, qui reçoit 407 garçons de 6 à 14 ans, en vertu de la loi qui régit ce genre d'institution. Beaucoup de demandes d'hospitalisation sont refusées faute d'espace. Un agrandissement, qui coûterait au moins \$100,000.00, est urgent.

Le Supérieur de cette institution, comme aussi celui de l'Orphelinat d'Huberdeau, exprime fortement l'avis que les enfants sont renvoyés trop jeunes dans un milieu souvent mauvais, alors qu'ils ne peuvent encore gagner leur vie qu'ils sont incapables de se défendre contre les influences corruptrices. C'est le problème que j'ai étudié assez longuement, au su-

jet des petites protégées du Bon-Pasteur de Montréal. Les mêmes réflexions s'appliquent ici avec la même force. Le Directeur de Montfort est d'avis qu'une école de métier et une école d'agriculture devraient être établies pour continuer jusqu'à 16 et même 18 ans, la formation des enfants qui sortent de chez lui à 14 ans ou moins.

Comme Huberdeau, Montfort a un déficit de plus de \$25,000. que la Compagnie de Marie doit combler. Le Directeur exprime l'avis que la subvention ou pension payée par la province devrait être portée à 55 sous par jour de 35 qu'elle est aujourd'hui.

En tenant compte des éléments ordinaires, on trouve que la Compagnie de Marie, qui fournit un personnel de 50 religieux à Montfort, fait à l'oeuvre de la protection de l'enfance, dans notre province, une contribution annuelle de plus de \$80,000.

Filles de la Charité du Sacré-Coeur-de-Jésus

En dépit de son nom cette communauté est, dans notre province du moins, presque exclusivement enseignante. Fondée en France, en 1823, par monsieur l'abbé Catroux et mademoiselle Rose Giet, en religion Soeur Marie, elle a essaimé au Canada en 1911. La maison provinciale et le noviciat sont à Sherbrooke.

Les Filles de la Charité dirigent, dans cette ville, l'Hôtel-Dieu, hôpital qui appartient à un comité de laïques et auquel elles fournissent neuf religieuses. C'est par cette maison qu'elles entrent dans le cadre de notre enquête. Le travail quasi-gratuit qu'elles y donnent représente une contribution de huit à dix mille piastres par année au soulagement de la souffrance dans leur région.

Hospitalières de la Miséricorde de Jésus

(Chicoutimi)

Cette communauté est une fondation autonome des Hospitalières de l'Hôpital Général de Québec, appelées à Chicoutimi par Monseigneur Racine, en 1884. Elle se rattache donc à la grande famille des religieuses Augustines.

Elle possède et dirige à Chicoutimi, depuis 1884, l'Hôtel-Dieu de St-Valier, un hôpital-hospice de 288 lits dont 188 sont réservés aux malades et 100 aux hospitalisés permanents. L'hôpital est une construction moderne qui vient d'être terminée. Le personnel de 140 religieuses, y compris les novices, et de 40 laïques est amplement suffisant pour assurer un excellent service aux hospitalisés.

C'est une institution importante dont les immeubles sont évalués à \$700,000. et dont le budget, qui balance presque exactement, est de \$100,000. Les

subventions officielles au montant de \$12,000. entrent donc pour 12% dans ce budget. C'est apparemment encore un cas où la difficulté de faire reconnaître leurs indigents par les municipalités, empêche l'institution de bénéficier pleinement de la loi de l'Assistance publique et fait tomber sur les religieuses et leurs amis charitables un fardeau bien lourd.

Aussi le rapport de ces religieuses signale-t-il de nombreuses améliorations qui s'imposeraient, mais qu'elles n'ont pas les moyens d'entreprendre. Il faudrait des laboratoires et une salle d'hydrothérapie dans l'hôpital neuf. L'hospice pour les vieillards devrait être agrandi, car on y refuse presque tous les jours des demandes d'hospitalisation. La chapelle et le logement des religieuses sont trop étroits.

Toutes ces améliorations et tous ces agrandissements coûteraient évidemment assez cher, mais les religieuses n'ont pas fait faire de plans, ni d'évaluation, n'espérant pas pouvoir les réaliser d'ici longtemps.

D'après les principes que j'ai jusqu'ici suivis, la contribution de cette communauté aux oeuvres charitables de notre province peut être évaluée à quelque \$150,000.

Soeurs Dominicaines du Rosaire

(Trois-Rivières)

Congrégation fondée aux Trois-Rivières en 1902 par cinq religieuses venues du couvent de Québec, et affiliée à l'Ordre Dominicain en 1909.

Elle a un double but: a) service temporel et spirituel du clergé; b) direction d'orphelinats, écoles maternelles, jardins de l'enfance.

Ces religieuses possèdent et dirigent deux orphelinats, l'un pour garçons, aux Trois-Rivières, et l'autre pour filles et garçons, à Montebello. Les renseignements qu'elles m'ont fourni sur le fonctionnement de ces deux maisons sont très incomplets.

L'orphelinat, aux Trois-Rivières, vient d'être reconstruit au coût de \$400,000. L'hospice-orphelinat de Montebello refuse de nombreuses demandes. Un agrandissement s'imposerait dont le coût est évalué à \$200,000. Cinquante-cinq religieuses se dévouent dans ces deux institutions, et de ce chef seulement, la contribution des Dominicaines du Rosaire au soulagement de la misère dans la province dépasse les \$50,000.

—245—
BIBLIOTHEQUE
SAINT-SULPICE

24111-21111
BIBLIOGRAPHY

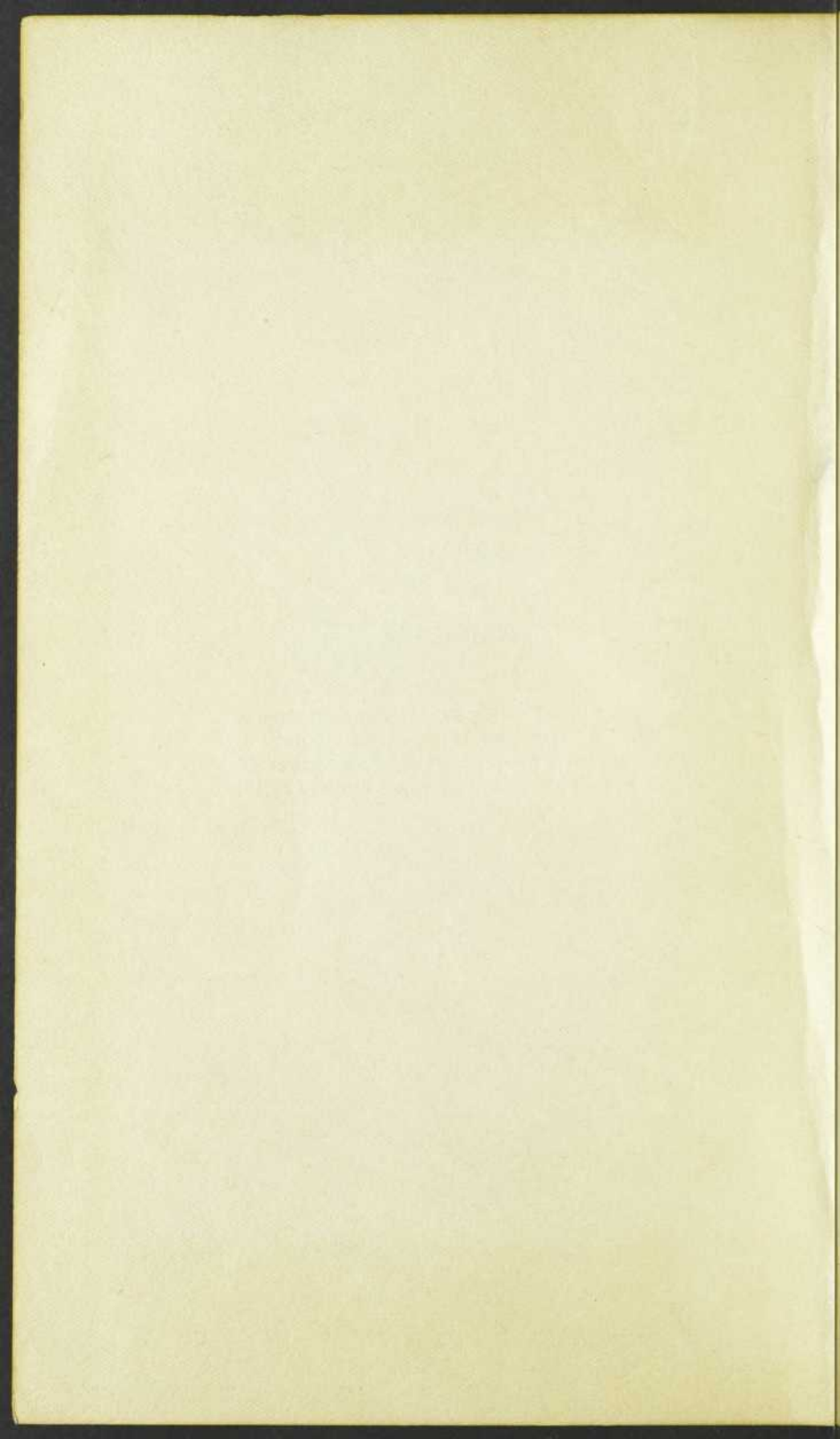
Table des Matières

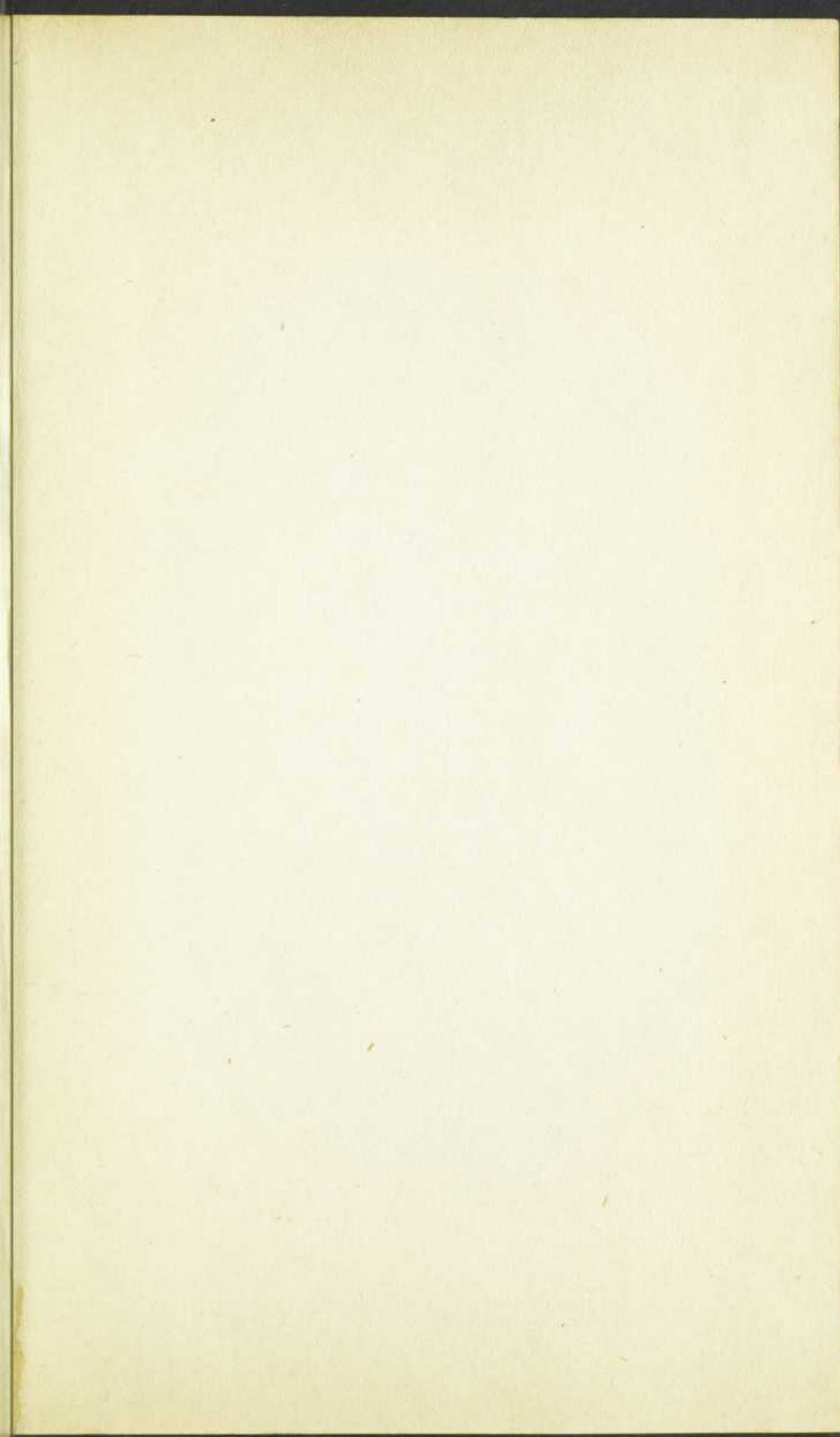
	PAGE
Avertissement	5
1ère PARTIE: <i>Considérations générales</i>	
I.—Résumé statistique	11
II.—Assistance institutionnelle et placement familial	21
III.—Orphelinats et hospices	37
IV.—Que valent nos institutions	56
V.—Autres points importants	69
VI.—Recommandations	78
VII.—Valeur économique des services rendus par nos institutions	84
VIII.—En guise de conclusion	92
2ième PARTIE: <i>Notices particulières</i>	
1.—Soeurs Grises (Montréal)	103
2.—Soeurs de la Providence	121
3.—Soeurs franciscaines de Marie (Baie S.-Paul)	135
4.—Petites Soeurs des pauvres	138
5.—Soeurs du Bon-Pasteur (Montréal)	140
6.—Soeurs de la Miséricorde	156
7.—Frères de St-Jean-de-Dieu	163
8.—Frères de St-Gabriel	166
9.—Clercs de St-Viateur	169
10.—Hospitalières de St-Joseph	172
11.—Soeurs de Marie-Réparatrice	174
12.—Frères de Charité	175
13.—Filles de la Sagesse	177
14.—Soeurs de N.-D.-du-Bon-Conseil (Montréal)	178
15.—Soeurs de l'Immaculée-Conception	180
16.—Soeurs Grises (Québec)	181

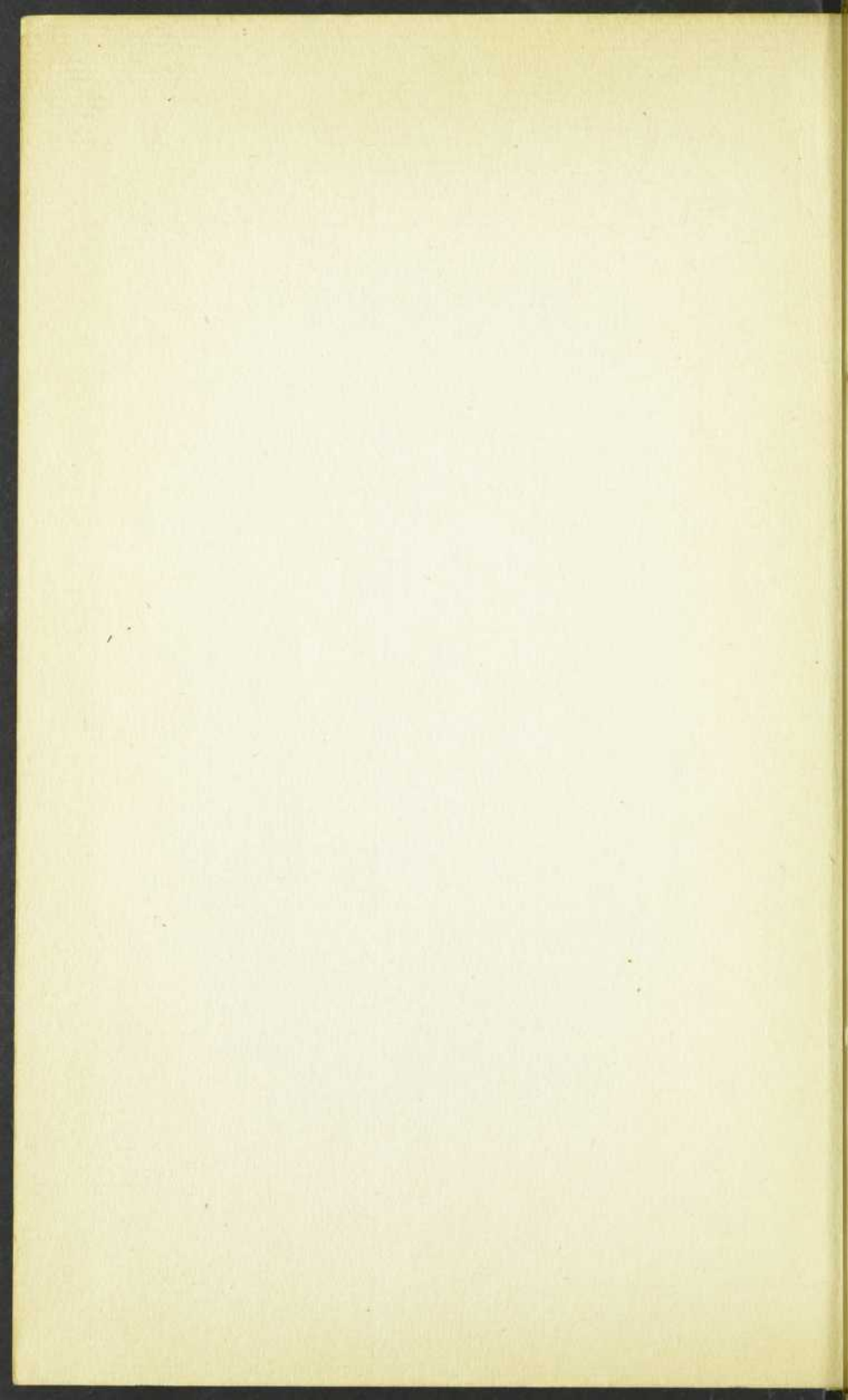
17.—Hospitalières de l'Hôtel-Dieu du Précieux-Sang (Québec)	186
18.—Hospitalières de l'Hôpital général (Québec)	188
19.—Hospitalières de l'Hôtel-Dieu (Lévis)	189
20.—Hospitalières de l'Hôtel-Dieu du S.-C. (Québec)....	190
21.—Soeurs du Bon-Pasteur (Québec)	192
22.—Soeurs de N.-D. du Perpétuel Secours	200
23.—Soeurs de St-François-d'Assise	202
24.—Soeurs de N.-D.-du-Bon Conseil (Chicoutimi)	204
25.—Soeurs Dominicaines (Québec)	206
26.—Frères des Ecoles Chrétiennes	208
27.—Franciscaines Missionnaires de Marie (Québec)	211
28.—Frères de St-Vincent-de-Paul	215
29.—Soeurs Grises (St-Hyacinthe)	218
30.—Soeurs Grises (Nicolet)	226
31.—Soeurs Grises (Ottawa)	230
32.—Hospitalières de la Miséricorde (Gaspé)	233
33.—Hospitalières de la Miséricorde (Roberval)	234
34.—Hospitalières de St-Joseph (Arthabaska)	236
35.—Frères de N.-D. de la Miséricorde	238
36.—Compagnie de Marie	240
37.—Filles de la Charité	242
38.—Hospitalières de la Miséricorde (Chicoutimi)	243
39.—Soeurs Dominicaines (Trois-Rivières)	245

ERRATUM

Une inexplicable erreur de pagination a fait transposer les tableaux du chapitre I. Le tableau no I, devrait être aux pages 16 et 17 et les deux autres, aux pages 18 et 19.







V

BNQ



000 238 598